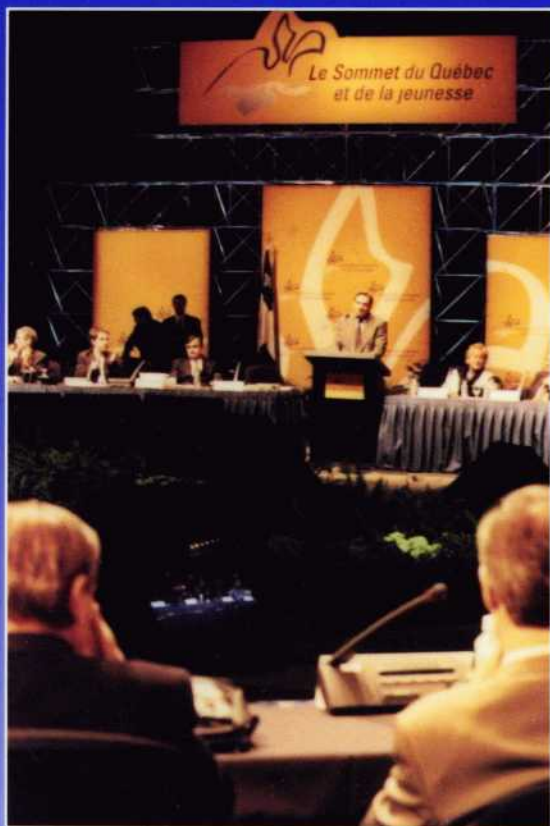


L'Action

NATIONALE

Volume XCI, numéro 3, mars 2001



Un an plus tard...

L'Action

NATIONALE

Directeur

Robert Laplante

Directrice adjointe

Laurence Lambert

Communications

Michel Rioux

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Jean-Yves Duthel, *administrateur*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin, *étudiante en droit, Université de Montréal*

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*

Gérard Bouchard, *directeur de l'TREP, professeur UQAC*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113
« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP)
pour nos dépenses d'envoi postal »

ÉDITORIAL

Concentration des médias : Québec doit agir	
<i>Robert Laplante</i>	3

DÉBATS

Antimondialisme	
Il y a loin de la coupe aux lèvres	
<i>Pierre Vadeboncoeur</i>	7

Le Canadien vendu à un Américain	
<i>Jacques Dumont</i>	13

La reconnaissance de l'action communautaire	
<i>Michel Parazelli</i>	19

Hommage à André D'Allemagne	
Deux témoignages	
<i>Edmond Orban</i>	43
<i>Andrée Ferretti</i>	46

Éloge à la médiocrité télévisuelle	
<i>Jean-Luc Gouin</i>	53

DOSSIER

Le Sommet jeunesse, un an après	61
---------------------------------	----

LECTURES	133
-----------------	-----

COMPTES RENDUS DE LECTURE

Du village au monde	
<i>Jacques Langlais</i>	137
Eusèbe Ménard, un vrai fils de François	
<i>Paul Longpré</i>	139
Mgr Georges Courchesne	
<i>Noël Bélanger</i>	141

LES BULLETINS DU LUNDI	145
-------------------------------	-----

COURRIER DES LECTEURS	153
------------------------------	-----

INDEX DE NOS ANNONCEURS	2
--------------------------------	---

INDEX DES ANNONCEURS

- | | |
|---|---|
| 114 Allard, Pierre, C.A. | 114 Poitras, Larue & Rondeau inc. |
| 41 Bijouterie emblématique Lamond & fils | 114 Sansregret, Taillefer et Associés |
| 50 BLC Valeurs mobilières | 52 Société des Alcools du Québec |
| 42 Caisse d'économie des travailleurs (Québec) | 143 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal |
| 122 <i>Cap-aux-diamants</i> | 143 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec |
| 51 CSN | 41 Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ |
| 6 <i>Devoir, Le</i> | 50 Translatex Communications + |
| 18 FondAction | 159 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc. |
| C3 Fonds Optimum | |
| C4 Fonds de Solidarité | |
| 114 Laboratoire D ^r Renaud | |
| 12 Loto-Québec | |
| 136 Mouvement national des Québécoises et Québécois | |
| 159 Optimum, Société d'assurance | |

Concentration des médias : Québec doit agir

.....

Robert Laplante

Le problème de la concentration de la propriété des médias se pose avec une accablante complexité à toutes les sociétés démocratiques. L'intégration des divers moyens de communications donne désormais aux puissants groupes financiers qui s'en font les promoteurs de gigantesques moyens de façonner les représentations collectives et de conditionner les opinions publiques. L'information, véritable oxygène de la démocratie, s'en trouve gravement menacée. Car le but de cette concentration n'est pas d'abord d'accroître les moyens de comprendre le monde non plus que de mieux outiller les citoyens pour débattre des orientations à donner à la poursuite du bien commun. Elle sert exclusivement le dieu marché : c'est l'argent qui dicte son évolution.

Les puissantes machines qui se déploient présentement dans une guerre de conquête des marchés solvables ont de quoi faire peur. *L'entertainment bussiness* domine partout dans l'univers médiatique : c'est le divertissement qui soumet l'information, c'est la publicité qui prime et c'est elle qui délimite l'espace – forcément résiduel – qui reste

encore présenté comme le domaine de l'information. Un domaine lui-même de plus en plus durement soumis aux exigences du spectaculaire et du sensationnalisme. Les médias indépendants sont devenus partout des exceptions.

Plus triste encore, l'évolution des médias électroniques publics témoigne partout de la démission des gouvernements. À des degrés divers, radios et télévisions publiques ont partout en Occident subi les assauts des marchands de rêves et vivent désormais dans un incessant procès d'utilité et dans une crise chronique de vocation. Les États ont eu tendance à emprunter les catégories du marché pour évaluer le rôle de ces institutions publiques, avec pour résultat, à peu près partout, un rétrécissement de leurs mandats et une réduction de leurs ressources. Si dans plusieurs pays ces tendances commencent à être révisées, tel n'est pas le cas au Canada et au Québec où la soumission aux impératifs marchands continue d'exercer une véritable fascination.

La commission parlementaire sur la concentration des médias a semé la consternation. Après que le gouvernement du Québec, premier ministre en tête, ait répété à de nombreuses reprises son intention de se soumettre au marché et de s'incliner devant les puissances de l'argent, le milieu des communications a fini par sortir de sa torpeur et ce qui avait l'air d'un exercice de convenance pour se donner l'impression d'avoir au moins regarder passer le train a permis un tant soit peu de faire lever le débat. Journalistes, groupements professionnels et syndicats ont fini par demander au gouvernement du Québec d'intervenir. Avec raison, ils ont fait valoir que l'homogénéisation en cours était nuisible à la démocratie. Les déclarations ambivalentes de la ministre Maltais, oscillant entre les constats d'impuissance et la bonne volonté candide, ont eu l'heur de rajouter au désarroi. Manifestement, le gouvernement du Québec s'accommode mieux du déficit démocratique que du déficit des finances publiques.

La concentration en cours est pourtant contraire à nos intérêts nationaux. On voit déjà que malgré ces vicissitudes actuelles le monde médiatique québécois sert mal la représentation de nos intérêts collectifs, dominé qu'il est par un point de vue éditorial résolument hostile au projet politique qui mobilise la quasi-majorité de la population. On constate au surplus, que des régions entières sont littéralement polluées par une presse régionale sous contrôle monopolistique qui inflige une indigence effrayante au journalisme et condamne à la médiocrité l'analyse publique des enjeux concernant les populations locales. On ne cesse de déplorer la désincarnation de l'approche radio-canadienne, de plus en plus ouvertement placée au service du *nation building canadian*. Enfin, cruelle constatation, on n'a jamais aussi clairement pris la mesure du désastre que continue d'être Télé-Québec.

Et pourtant, le gouvernement du Québec ne donne pas le moins du monde l'impression de vouloir forcer le jeu et redresser la situation par quelque coup d'audace et d'innovation. On ne peut pas faire un pays avec une pareille résignation. On attend du prochain gouvernement Landry qu'il sache rendre indispensable et créatif le rôle de l'État dans la structuration d'un paysage médiatique au service de la démocratie et respectueux de la réalité nationale du Québec. La nation québécoise n'est pas réductible à la taille de son marché. De petits États, ailleurs dans le monde, ne démissionnent pas devant les problèmes complexes de ce secteur. On n'en attend pas moins d'un gouvernement qui doit tout mettre en œuvre pour que la souveraineté dote le Québec d'un État capable de relever les défis de la modernité. Personne ici n'a besoin de l'État démissionnaire : le Canada se charge de faire cette besogne et de ne rien négliger pour nous réduire à l'insignifiance folklorique. Rien ne sert, au surplus, de transformer la démission en occasion de profit. ♦

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque !

Recevez Le Devoir
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

*Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide !*

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

Antimondialisme

Il y a loin de la coupe
aux lèvres

.....

Pierre Vadeboncoeur

« On comprend mieux en visitant
le nouveau Salon international
de l'auto de Montréal l'échec
des pourparlers de La Haye, qui
devaient permettre de reprendre
le contrôle du climat de la planète. »

Louis-Gilles Francoeur
Le Devoir, 26 janvier

▼
.....

La concurrence capitaliste et impérialiste de par le monde produit par elle-même le pire effet pervers. Ce n'est pas par choix. C'est en vertu d'une loi, rigoureuse comme en physique. Cette loi tient dans une sorte d'équation, rigide, inévitable, la suivante : les concurrents les plus forts et les plus irresponsables élimineraient tout simplement les autres si ceux-ci n'usaient aussitôt de surenchère pour rattraper leur avantage, devenant à leur tour aussi irresponsables et

même plus. Ainsi s'entretient sans répit et même s'accélère une course du diable, à n'importe quel prix. Par exemple, au prix de l'avenir de la planète. Cela ne dépend aucunement des bonnes ou mauvaises dispositions personnelles des propriétaires de capitaux. Il s'agit d'un cercle vicieux, d'une loi matérielle, d'une règle de fer, à laquelle nul d'entre eux ne peut se soustraire.

Ce qui joue, chez tous les concurrents, États comme entreprises, c'est qu'il leur faut sans cesse répondre à la menace de la défaite ou du déclassement, mène aveugle de tous les excès. L'excès seul est une garantie pour tous ces grands joueurs. Donc, il n'y a pas de limites.

Plus la concurrence est ouverte sur le monde, plus elle est illimitée et sans lois, et plus le capital, hors de portée de l'organisation civile et de l'opposition des peuples, développe sa domination sans rencontrer d'obstacle véritable. De temps à autre, une horreur particulière apparaît et souligne avec un éclat subit cette course hallucinante : par exemple, la construction projetée du Bouclier anti-missiles.

Le capitalisme, devenant plus ou moins à l'abri de pouvoirs étatiques, est en train d'instituer, à une altitude transnationale, un vacuum juridique et politique : le Vide légal où installer son pouvoir, un pouvoir incontesté, incontestable, inaccessible. Là-haut, il n'y a ni frein, ni règle : pas de parlement, pas d'électeurs, pas de tribunaux compétents, pas de révolution possible, pas de grève, pas d'opinion publique déterminante.

La lutte symbolique

Des manifestations de rue, peut-être, comme à Seattle, mais qu'importe ? Ou des émeutes - et qu'importe ? Pour le capital, il s'agit de sortir son pouvoir de

toutes les contradictions de la politique. Il s'agit d'instaurer ainsi le Pouvoir pur.

L'agitation ? Qu'importe l'agitation ? Même à l'intérieur des frontières nationales, qui jadis étaient tout l'horizon, le pouvoir réussissait à contenir le peuple pendant des siècles, malgré jacqueries, insurrections, révoltes et sursauts de toutes sortes. À plus forte raison, là où il ne pourra plus être question d'action populaire contre un pouvoir localisé et à portée de tir, le contrôle des masses sera aisé.

Les manifestations « anti-sommets » ne sont donc pas beaucoup autre chose qu'un moyen médiatique, d'ailleurs considérable. Elles ne sauraient infléchir significativement les événements. Elles peuvent dans une certaine mesure agir sur l'opinion mais n'ont pas de prise décisive sur les gouvernements ni sur le capital. À informer – et c'est déjà quelque chose –, elles entraînent une certaine prise de conscience démocratique, conscience nécessaire, mais, au bout de celle-ci, ce sont les moyens réels qui font défaut.

Ici, la réflexion réaliste s'arrête forcément, car, en vérité, l'on ne sait plus. Le pire serait de s'en faire accroire. Comment conjurer la dictature économique universelle qui s'organise ? Comment concevoir une démocratie à pareille échelle ? Pas de réponse encore à cette question, on en est loin.

Les manifestations spectaculaires posent la question, ce qui est un point, mais elles n'y répondent pas. Elle est immense. Comment édifier mondialement des structures démocratiques ?

Les structures sont indispensables, car seules des institutions peuvent tenir en place une politique. En démocratie, elles doivent reposer sur le peuple lui-même, avec droit de vote et ainsi de suite. Mais vous

voyez la difficulté. Elle apparaît comme presque insurmontable.

On peut imaginer un vaste et complexe système de délégation, mais, là encore, de grandes difficultés se soulèvent. Pareil système, à l'échelle internationale, pourrait aisément être détourné, déjoué, faussé, et tout porte à croire qu'il le serait. Au reste, sa simple mise en place, qui de toute façon s'avérerait ardue et compliquée, serait entravée par de gigantesques intérêts.

En outre, les peuples les plus riches estimeraient probablement qu'il vaudrait mieux pour eux profiter de l'impérialisme que le combattre. Allez demander aux Américains ou à l'Europe de se soumettre au suffrage majoritaire des populations du globe !

Un réalisme à trouver

Mesurons donc la distance entre Seattle, Davos, ou Québec prochainement, d'une part, et l'installation d'une architecture démocratique décisionnelle universelle, même quelconque ! Les Nations unies s'appuient quant à elles sur les États, non sur les populations. D'ailleurs les pays faibles, quoique très majoritaires, n'y prédominent pas. Il sera question de démocratie à Québec, mais laquelle ? La démocratie intérieure de chaque pays ? Cela n'est pas en rapport direct avec la démocratie qui s'exercerait sur le pouvoir économique international. Il y a un monde entre les deux.

Dans l'histoire, les mutations politiques décisives ne sont guère venues que par la force. Dans ce cas, où serait cette force ? Peut-elle seulement s'imaginer ? Les frontières nationales faisaient un cadre sur lequel, dans chaque pays, les forces démocratiques ou révolutionnaires s'appuyaient, pour une action bornée à ce

pays. Mais dans une perspective sans frontières, il est difficile de voir comment l'action trouverait son point d'appui et par conséquent sa conclusion.

A défaut de force vive, on peut à la rigueur penser à un poids. Vu les mouvements sociaux et démocratiques de toute espèce à l'oeuvre dans les pays, il se pourrait qu'un tel poids se fasse quelque peu sentir à la longue, surtout à la faveur de l'argument écologique, qui gagne du terrain – encore que les humains attendent généralement les catastrophes avant de s'aviser de l'absolue nécessité de réagir ou même de s'orienter concrètement.

En tout cas, s'il est une chose que les grandes manifestations doivent suggérer, c'est de reconnaître leur étroite limitation, évidente, en dépit de leur nécessité, non moins réelle, ce qui est paradoxal. Car il faut, en tout état de cause, prendre la mesure exacte des choses. Et développer une pensée qui ne soit pas gratuite. Ce n'est pas une petite entreprise. Dans un pareil domaine, rien de ce qui n'est pas extrêmement difficile n'est vrai ni dans les faits ni dans l'idée.

La mondialisation est inéluctable. Le seul problème est de savoir comment elle se fera. ♦

UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC



 **loto-québec**

Le Canadien vendu à un Américain

.....

Jacques Dumont

« **L**e Canadien de Montréal est vendu à un Américain », « Un symbole passe à des mains étrangères ». Voilà les manchettes et la une de plusieurs médias au Québec. Le temps d'antenne et l'espace consacrés à cet événement pour des analyses et commentaires sont beaucoup plus importants que ceux généralement consacrés lors d'événements *similaires* mais dont l'impact est potentiellement très déstabilisant sur le développement et l'économie du Québec. Que l'on pense à la vente de Provigo à Loblaw's, à la réorganisation des bourses canadiennes qui a conduit à la disparition de la Bourse de Montréal dans son rôle de vecteur pour faciliter le financement des sociétés québécoises, à la vente récente de Multi-Markes (qui possède 50 % du marché du pain au Québec), à l'alarme que sonnent présentement les marchands Métro, à la prise de contrôle possible de la Banque Nationale et, il y a quelques années, à l'achat par la Banque Nova Scotia du Montréal Trust, etc.

Comment expliquer cette situation ? Est-ce un phénomène sociologique ? Est-ce le manque d'ardeur ou le

manque de connaissance des journalistes et de notre élite du monde des affaires qui empêchent une couverture et un suivi adéquats lors de la vente ou la transformation d'entreprises, d'organismes ou d'institutions qui sont plus structurants sur l'économie du Québec que les Canadiens de Montréal peuvent l'être? Que faut-il penser de tout cela? Faut-il s'en atterrir, rester stoïque en attendant que le bon sens prévale? Faut-il blâmer la mondialisation? En bref, qu'est-ce qui explique cet écart dans la couverture et le traitement médiatiques que l'on observe entre des événements qui affectent la structure de notre société et des événements à caractère plus ludique? Sommes-nous revenus à l'époque romaine « Du pain et des jeux »? Est-ce l'apathie des citoyens qui fait en sorte que les médias ne couvrent ces événements que comme des faits divers importants et non pas comme des modifications structurelles majeures? Avons-nous encore un véritable journalisme d'enquête au Québec? Est-ce parce que de tels sujets ne font pas vendre suffisamment de copies et n'attirent pas assez les auditeurs qu'on ne leur accorde relativement qu'une faible couverture et un maigre suivi? Pourtant, Félix Leclerc n'a pas hésité à en parler dans sa chanson « L'ENCAN » et ce, bien avant l'ère du libre-échange. Néanmoins, plusieurs écoutaient ses chansons et achetaient ses disques.

Pour poursuivre cette réflexion, un bref rappel de certains faits s'impose. Il convient de se remémorer que les Provigo et Multi-Markes de ce monde, tout comme Métro d'ailleurs, constituaient la réponse et le moyen que les petits entrepreneurs québécois, dans le domaine de l'alimentation, s'étaient donnés pour faire face à la concurrence des grandes chaînes. Ce moyen leur permettait de conserver et maintenir leur position concurrentielle tout en conservant les centres de décisions et d'influence au Québec.

Une fois l'assemblage de ces entreprises réussi, à l'occasion avec l'aide de l'État et/ou d'organismes collectifs, la compagnie est vendue souvent avec beaucoup de tristesse et d'amertume. Certes l'acquéreur prend des engagements envers le maintien des emplois, des fournisseurs et des centres de décision. Allez-y voir quelques années plus tard; sauf exception et/ou souvent de façon symbolique, ces engagements ne sont jamais respectés, car aucune sanction n'y est rattachée. Quel média, quel chef d'entreprise ou élite du monde des affaires dénonce ces situations? Quels suivis, comme collectivité, recevons-nous de ces transactions et promesses? À qui le comité spécial créé lors de la vente de Provigo pour suivre la réalisation des engagements a-t-il fait rapport? Par exemple, a-t-on vérifié si ce n'est pas le lien de propriété entre Weston et Loblaw's qui a fait en sorte que Multi-Markes a vu ses espaces de tablettes réduites et qui a peut-être été le facteur déclencheur dans la transaction récente? Faut-il s'inquiéter des mêmes relations d'apparentés entre Loblaw's et une laiterie (Neilson) qui pourrait faire en sorte que le même sort pourrait être réservé aux produits de Natrel dans les supermarchés du groupe Loblaw's? Selon des informations, d'autres fournisseurs québécois seraient en train de ne plus être capables de distribuer leurs produits dans des magasins Provigo. Où sont les rapports du comité chargé de s'assurer que les engagements pris lors de cette vente sont respectés? Y-a-t-il un journaliste ou un média qui suit et s'intéresse à ces questions?

Le même questionnement et la même réflexion s'appliquent à la transformation de la Bourse de Montréal survenue il y a bientôt deux ans. Il y a quelques jours à peine, le président de la Bourse de l'Ouest annonçait qu'il n'ouvrirait pas de bureau à Montréal, que le bilinguisme ne serait pas au rendez-vous, et que cette Bourse servirait désormais les sociétés québécoises à partir de Toronto. Pourquoi tout cela? Serait-ce parce qu'elle refuse de se soumettre à la décision de la CVMQ de 1999 qui faisait en

sorte que pour exercer au Québec, cette Bourse devait s'assujettir aux règles du Québec en la matière, lesquelles furent établies dans sa décision sur la réorganisation des bourses? Pas un mot sur cette déclaration dans la presse écrite ou parlée. Qu'en est-il du bureau de la Bourse de Toronto à Montréal? Est-ce un vrai bureau? Les sociétés québécoises sont-elles bien desservies? Est-il assujetti aux règles du Québec ou opère-t-il avec une permission temporaire en attendant de pouvoir se soustraire aux règles actuelles du Québec? Combien d'emplois ont disparu suite à la réorganisation? Qu'en est-il du *paradis* promis avec les produits dérivés, des emplois et de l'activité économique et financière annoncés lors de la réorganisation des bourses canadiennes qui prévoyait la spécialisation de la Bourse de Montréal? L'histoire du *Montreal Trust* et de son acquisition par la Banque Nova Scotia est identique et, on pourrait allonger la liste. Qui pose des questions?

La libéralisation des échanges et la mondialisation impliquent une libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. Toutefois, il convient de s'interroger sur l'application sans nuances de ces principes. L'excès dans tout est néfaste. Ainsi, il semble pertinent et raisonnable qu'une économie puisse différencier ce qui est accessoire de ce qui est stratégique et névralgique à son développement et qu'elle puisse avoir son mot à dire sur certains aspects. D'ailleurs, ce principe est reconnu. Que l'on pense au secteur culturel pour lequel plusieurs pays ont demandé des exemptions à l'application des règles régissant le libre-échange. Il n'y a pas que le secteur culturel qui soit aussi l'objet de telles contraintes. Ici, au Canada, le nouveau projet de loi sur le secteur financier, que le gouvernement du Canada fera approuver ce printemps, prévoit que les grandes institutions financières ne pourront faire l'objet d'une prise de contrôle par un seul actionnaire. Un maximum de 20% de propriété par une seule entité est prévu parce que le secteur et les grandes institutions sont considérés par le gouvernement fédéral comme étant stratégiques

pour le Canada. Il s'agit alors de définir, pour un territoire donné, ce qui est stratégique ou pas. Mais qui doit décider ? La taille des entreprises doit-elle être le seul critère ? Comment et selon quels critères s'effectue cette identification des secteurs névralgiques ? À l'instar du gouvernement du Canada qui a identifié des secteurs « d'intérêt national » et stratégiques et pour lesquels la propriété des entreprises est assujettie à certaines contraintes (ex. transport aérien, communication, secteur financier, culture, ...), les autres paliers de gouvernement pourraient indiquer et encadrer, de façon non équivoque, ceux qu'ils considèrent comme étant stratégiques. De la sorte, investisseurs, gens d'affaires, citoyens, institutions et organismes auraient toute l'information requise pour prendre les décisions qui s'imposent dans le cours normal de leurs affaires et n'auraient pas à vivre les déchirements que provoquent certaines situations.

Au Québec, au nom de la mondialisation, que doit-on accepter ? Doit-on accepter la mainmise par des non-résidents sur des entreprises ou des organismes dont la présence au Québec et le contrôle par des Québécois a des effets structurants ? Si oui, comment encadrer les décisions de ces entreprises tout en respectant les règles inhérentes à la libéralisation des échanges ? Comment et qui doit porter le débat plus haut ? Qui doit suivre ces dossiers ? Qui doit informer le public des conséquences et impacts à moyen et long terme de ces transactions ? Et pendant que nos institutions et notre structure économique et financière s'étioilent, les médias discourent abondamment sur la propriété étrangère de nos équipes de sport professionnel, c'est capital pour notre identité et notre développement économique et sociétal. Au moins, dans le merveilleux monde du sport professionnel, la ligue et ses dirigeants ont droit de vie ou de mort sur les franchises et le pouvoir incontesté d'imposer des conditions pour la vente et le transfert des franchises. Ça c'est du capitalisme et de la mondialisation purs. ♦

**ADHÉSION
FACILE
ET
PEU
CÔUTEUSE!**

**RENDEMENT
AVANTAGEUX!**

**CRÉDITS D'IMPÔTS
TOTALISANT 30%**

**UNE
ÉPARGNE
RETRAITE
ADMISSIBLE
AUX DÉDUCTIONS
SUPPLÉMENTAIRES
À TITRE DE REER.**

ADHÉRER À FONDATION

**C'EST PARTICIPER
À UNE ENTREPRISE
COLLECTIVE
QUI VISE
À MAINTENIR ET À CRÉER
DES EMPLOIS AU QUÉBEC,
TOUT EN BÉNÉFICIAINT
D'AVANTAGES
FISCAUX
FACILITANT
L'ACCUMULATION
D'ÉPARGNE
POUR LA RETRAITE**

**MAINTIEN
ET
CRÉATION
D'EMPLOIS**

**INVESTISSEMENT
DANS
L'ENTREPRISE
QUÉBÉCOISE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE...**

**UNE
CONSCIENCE
SOCIALE
EN ACTION!**

FONDATION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

**FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :
SIÈGE SOCIAL
2100, de Maisonneuve Est,
Montréal (Québec) H2K 4S1**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
Téléphoner au : 1 800 253-6665
ou (514) 525-5505**

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDATION disponible au siège social.

Dissonances politiques de la reconnaissance de l'action communautaire autonome

.....

Michel Parazelli¹

*Il y a aussi des silences machiavéliques.
(La sociologie du conflit, Julien Freund)*

La reconnaissance étatique de l'action communautaire autonome adviendra-t-elle? Depuis plus de 20 ans, la question entourant la reconnaissance de l'action communautaire autonome a mobilisé beaucoup d'énergie au Québec. Pensons seulement aux multiples commissions gouvernementales, coalitions et regroupements d'organismes qui se sont penchés sur la question sans conclure une entente satisfaisante avec l'État. Comment interpréter le rôle de cette autre commission mise sur pied l'an

-
1. L'auteur est actuellement professeur à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal. Il a été impliqué dans les démarches de reconnaissance de l'action communautaire autonome durant les années 80 au sein du Regroupement des organismes communautaires jeunesse de Montréal (ROCJMM). Il a aussi contribué à la coordination de la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ). Voir à ce sujet Parazelli, Michel. 1994. « La coalition des organismes communautaires du Québec (1985-1991) : d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 1, pp. 111-130.

dernier par le ministère de la Solidarité sociale pour développer une politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome? Que de rencontres, d'écrits et de colloques produits à ce sujet! Pourtant lorsqu'on lit les mémoires déposés à ces diverses commissions, le milieu communautaire a toujours été assez clair et constant dans ses énoncés de revendications: il est demandé à l'État de reconnaître la marge de liberté nécessaire à l'expérience communautaire sans l'instrumentaliser aux orientations, approches ou plans d'organisation de services des appareils d'État. Cette « simple » demande fut répétée, justifiée et illustrée tant de fois que l'on est en droit de se demander pourquoi l'État résiste-t-il à répondre clairement à cette demande? Cet article ne vise pas à faire un bilan exhaustif de la dernière ronde de négociation du mouvement communautaire autonome avec l'État ni à rendre compte des nouvelles propositions mises sur la table par le ministre de la Solidarité sociale aux regroupements d'organismes communautaires². Il s'agit plutôt de rappeler certaines questions fondamentales entourant la reconnaissance de l'action communautaire autonome. Ce rappel est d'autant plus nécessaire qu'il s'inscrit dans un contexte marqué par la confusion entourant l'opération politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome ainsi que par un brouillage sémantique des termes tels que démocratie, communautaire, citoyenneté, ressource, etc. C'est pourquoi le contenu de cet article est structuré autour du concept de dissonance.

D'une dissonance à l'autre

C'est au cœur des milieux de pratiques que l'écart entre le discours étatique de reconnaissance et les réelles considérations de l'autonomie de l'action communautaire est le

-
2. Ces nouvelles propositions du projet de politique contenues dans un document de travail déposé en février 2001 ne modifient en rien la démarche dissonante dont fait l'objet la reconnaissance étatique de l'action communautaire autonome.

plus vivement ressenti. En effet ce contexte ressemble étrangement au phénomène de « dissonance cognitive » observé en psychologie sociale³. L'exemple le plus utilisé est celui d'une secte religieuse qui a prédit la fin du monde à une date précise. Comme le cataclysme ne se produit pas à l'échéance prophétisée, les croyants réagissent généralement de deux manières. Dans le premier cas de figure, l'individu se sent contraint de changer son comportement et son système de croyances face à la dissonance produite. Dans le second cas, l'individu interprète différemment l'information qui l'a troublé, de façon à résoudre la contradiction sans changer son système de croyances. Il est intéressant d'observer chez les acteurs du milieu communautaire des réactions comparables face à la dissonance politique affectant la reconnaissance de leur autonomie d'action. Ce contexte où le discours étatique de reconnaissance entre en conflit avec les pratiques concrètes de non-reconnaissance crée chez les uns, une réaction de décrochage, de désabusement ou de résistance plus passive qu'active. Et chez les autres, la réaction à la dissonance se traduirait plutôt par le sentiment de devoir identifier les erreurs secondaires qui ont dû se glisser dans le processus de revendication. Ceci entraîne une ré-interprétation du discours étatique de reconnaissance en expliquant la dissonance par l'existence d'une défaillance temporaire non pas dans la relation à l'État mais au sein des acteurs communautaires eux-mêmes. Cette seconde réaction se maintient alors dans le registre de la croyance en une promesse de reconnaissance étatique. Ceci exige des acteurs communautaires qu'ils clarifient davantage la formulation de leurs revendications afin de mieux re-négocier et maintenir l'espoir d'obtenir des gains de façon progressive. Dans les faits, le résultat ressemble plus à celui d'une guerre d'usure où le temps joue au détriment du communautaire auto-

3 Voir Festinger, L., Schacter, S. et H. W. Riecken. 1956. *When Prophecy fails*. Minneapolis: University of Minnesota Press (trad. française de 1993: *L'échec d'une prophétie*. Paris: PUF).

nome ; une autre pratique « communautaire » étant en train d'émerger sur le terrain de la vie sociale quotidienne. Cela ne va pas sans conséquence pour le milieu communautaire qui, à force de déposer des mémoires auprès de sourdes oreilles, risque de perdre la *mémoire* de son identité et de sa finalité. Bref, pour l'instant, comme rien ne semble modifier les rapports actuels, d'une dissonance politique on glisse vers une dissonance identitaire qui elle-même dérive vers une dissonance démocratique.

Dissonance politique

Depuis la Commission Rochon en 1986, en passant par la tournée de la ministre Thérèse Lavoie-Roux de 1989 et la réforme de la santé et des services sociaux de son collègue Marc-Yvan Côté en 1992, les acteurs du milieu communautaire ont toujours exprimé à l'État la revendication d'autonomie de leur action. On se retrouve aujourd'hui avec une autre opération de consultation qui, au-delà des partis, ne répond toujours pas à cet enjeu d'autonomie. Comment le milieu communautaire peut-il accepter de répéter constamment les mêmes revendications sans tomber dans la supplication ? Mais, diront certains, n'est-ce pas le propre des mouvements sociaux que de progresser lentement en réitérant les mêmes revendications jusqu'à ce que la société accepte les transformations exigées ? Même si rien n'est joué à l'avance, pour l'instant, il semble que la situation du communautaire autonome ne reflète toujours pas cette interprétation dite « de gains progressifs ». En fait, plus les regroupements d'organismes communautaires reconduisent leur demande de reconnaissance, plus l'État acquiesce au niveau du discours et de l'intention, plus l'autonomie de l'action communautaire s'érode sur le terrain des partenariats et des contrats de services⁴. Que se passe-t-il alors à la

.....

4. Bien entendu, ce ne sont pas les partenariats et les contrats de services en soi qui favorisent l'érosion de l'autonomie de l'action communautaire mais la nature des rapports de force qui s'établissent.

suite de ces opérations répétées de consultation ? Pendant que les responsables politiques de l'État discutent avec *ouverture* de l'importance de la reconnaissance de l'action communautaire autonome, d'autres acteurs tels que les gestionnaires technocratiques de l'État modifient progressivement le paysage politique de l'intervention sociale en définissant les problèmes, les besoins et les modes d'intervention ainsi que les objectifs de résultats à évaluer. Depuis la fin des années 80, le travail technocratique de gestion des problèmes sociaux s'est considérablement renforcé parallèlement au piétinement politique des stratégies de revendications du milieu communautaire auprès de l'État. Tant et si bien qu'au niveau de la programmation de services, c'est la perspective épidémiologique du social conjuguée à un rationnel gestionnaire comptable qui standardise les cadres de référence de l'action des organismes communautaires et des institutions publiques. Les problèmes sociaux sont ainsi traités comme des maladies dont les comportements dysfonctionnels font office de symptômes⁵. Toute une idéologie de la prévention précoce s'appuie d'ailleurs sur ce glissement du social au « psychosanitaire »⁶. En effet, dans le champ des services sociaux, de la santé publique et de l'action communautaire, tout un travail d'alphabétisation professionnelle s'est développé auprès des intervenants. À coup de colloques, de conférences, de rapports de recherche, de médiatisation, etc., certains concepts-clé se sont progressivement implantés dans le discours quotidien des intervenants sociaux. Par exemple, la notion ambiguë de clientèle à risque est maintenant utilisée pour qualifier tout ce qui vit ou qui bouge de façon non conforme aux critères de normalité des technocrates ou des

.....

5. Pour une critique de la vision épidémiologique du social au Canada, voir à ce sujet, Parazelli, Michel. 1995. « De la pauvreté traitée comme une maladie ». *Le Monde diplomatique*, no 501 (décembre), p. 25.

6. Pour une critique de cette approche, voir à ce sujet, Parazelli, Michel. 1999. « Prévenir l'adolescence ? ». Dans Gauthier, M. et J.-F. Guillaume (dir.), *Définir la jeunesse ? D'un bout à l'autre du monde*, pp. 55-74. Saint-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval, Québec : Les Éditions de l'IQRC.

intervenants eux-mêmes. Ainsi, les termes de partenariat, de prévention, d'épidémiologie sociale et d'action communautaire ont été mis à contribution pour réaliser des objectifs visant, selon le discours officiel, à lutter contre la pauvreté. On peut s'interroger sur la finalité politique de cette orientation qui affecte aussi les pratiques du milieu communautaire.

Il faut se rappeler que dans le contexte de la réforme de la santé et des services sociaux, l'efficacité statistique dans la réalisation des objectifs de résultats doivent refléter des économies réalisées par des solutions techniques de gestion (Ex. : le virage ambulatoire). Par exemple, afin de justifier une intervention nutritionnelle auprès des mères susceptibles de mettre au monde des bébés de poids insuffisant, des chercheurs n'hésitent pas à recourir aux arguments gestionnaires uniquement en termes de coûts-bénéfices :

Des coûts sociaux importants sont générés par ces conséquences. D'abord, les mortalités infantiles peuvent être considérées comme une perte de productivité pour la société dans son ensemble. De plus, les handicaps physiques et mentaux entraînent des dépenses considérables pour le système de santé et de services sociaux. Finalement, avec ou sans handicap, le nouveau-né de poids insuffisant représente une charge supplémentaire pour le centre hospitalier, dès sa naissance, à cause d'une hospitalisation prolongée et de soins particuliers à lui prodiguer. Il est donc normal que les organismes publics cherchent des moyens pour réduire le nombre de naissances de bébés de petit poids.⁷

La même remarque peut être faite en ce qui concerne les programmes d'amélioration des compétences parentales et de prévention précoce où l'approche cognitivo-béavioriale s'harmonise avec l'approche économique

7. Gauthier, Benoît. 1989. « Évaluation d'une intervention auprès de femmes enceintes de milieu défavorisé visant à augmenter le poids des nouveaux-nés », p. 2. Montréal : ENAP.

(coûts-bénéfices). Par exemple, le fantasme techniciste consiste ici à prévenir les troubles de comportements d'un jeune virtuellement délinquant (stigmatisation précoce) et ce, dès la grossesse des mères ciblées à risque⁸. On pense ainsi comprimer la future demande de services. Un suivi est même préconisé durant une longue période au cours de laquelle des interventions stratégiques seront effectuées dans la perspective de modifier les comportements déviants. Détecter les délinquants dès la maternelle et intervenir auprès des enfants ciblés afin qu'ils modifient leurs comportements témoigne de cette « pédagogie noire » que la psychanalyste, Alice Miller, évoque en se référant aux individus qui abusent de leur autorité (par la stigmatisation scientifique) pour le bien d'une autre personne : « C'est pour ton bien ! »⁹. Adoptant un point de vue critique sur le modèle québécois de santé communautaire, le médecin français, Michel Bass, perçoit bien cette dérive de la participation communautaire :

*On sent bien que quelque chose coince : le diagnostic communautaire, œuvre de spécialistes, ne signifie pas que la population devient acteur et encore moins auteur. [...] La rationalisation de tout cela consiste à développer des méthodes sophistiquées d'analyse des besoins et à apprendre aux gens quels sont leurs besoins*¹⁰.

Ici, c'est tout le travail d'analyse et de définition des problèmes sociaux qui se trouve ainsi dérobé aux citoyens-nés désirant participer démocratiquement à la définition des pratiques qui les visent. Dans cette perspective, la question politique ne se pose plus seulement en termes d'intentions bienveillantes des décideurs mais en termes de conditions

8. Pour voir un exemple de cette approche : Tremblay, R. E. 2000. « L'origine de la violence chez les jeunes ». *Isuma*, vol. 1, n° 2.

9. Miller, Alice. 1984. *C'est pour ton bien. Racines de la violence dans l'éducation de l'enfant*. Paris : Aubier.

10. Bass, Michel. 1993. « Conjuguer santé et démocratie ». *Informations sociales*, n° 26, p. 101.

pratiques favorisant ou non l'appropriation collective par les citoyens-nés visés de ce travail de définition des problèmes, des besoins et des pratiques.

Que ce soit par le biais des programmes régionaux d'organisation de services fondés sur cette approche épidémiologique ou par l'imposition d'objectifs de résultats ou encore par la pression croissante à participer à la surveillance et au contrôle de populations à risque, l'autonomie de l'action communautaire se joue moins dans les hautes sphères politiques que sur les scènes locales et régionales des pratiques quotidiennes. L'augmentation de la pression pour participer à de multiples tables de concertation ou pour traduire les activités de façon économique contribue à renforcer l'érosion de la marge d'autonomie de l'action communautaire. Plusieurs permanents d'organismes et de regroupements régionaux ou provinciaux m'ont déjà confié être à la remorque des budgets régionaux fragmentés en fonction des priorités émises par ces instances et non plus celles définies par les membres des organismes à la suite d'un débat démocratique minimal. Il y a trois ans, le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)¹¹ publia un rapport d'enquête auprès de ses membres dont certains témoignages relatent cet état de fait :

Plusieurs organismes considèrent que le temps alloué à participer à des consultations gouvernementales ou au sein d'instances de concertation augmente de plus en plus. « Les lieux de concertation se sont multipliés tout comme la vitesse pour absorber l'information, entre autres celle de la Régie », affirme le délégué d'un centre communautaire pour aînés-es. « C'est rendu comme l'Internet », pense une intervenante jeunesse. « Il y a trop d'informations et on n'arrive

.....
11. Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal. 1998. *Leur équilibre, notre déséquilibre. Rapport d'enquête sur les impacts de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux à Montréal*, p. 125. Montréal: RIOCM.

pas à la traiter. » « On est toujours bousculé avec les virages et les consultations », lance le représentant d'un groupe de défense de droits en santé mentale. « Il faut vite prendre position là-dessus et la consultation de notre base, il faut faire ça en vitesse. » Les groupes ont peine à s'approprier des questions sur lesquelles on les interpelle dans divers forums. « On n'a pas le temps d'aller voir le monde. La vraie démocratie c'est d'aller chercher le point de vue des membres à la base mais on n'a pas le temps pour ça », déplore le délégué d'un groupe de personnes handicapées.

L'épisode du consensus issu des fameux sommets québécois a créé un tel climat d'auto-contrôle collectif que très peu d'acteurs n'osaient remettre en question le mode de développement social autoritaire qui se structurait progressivement au Québec notamment par les réformes des services de santé, des municipalités et de l'éducation. Dans ce contexte de rationalisation politique et administrative de la vie sociale, comment tenir un discours d'autonomie sociale sans dissonance ?

En effet, il est intéressant de remarquer que cet arrière-plan dissonant du désir étatique de reconnaissance n'est pas réservé qu'au dossier de l'action communautaire autonome. Par exemple, dernièrement dans *Le Devoir*, Carole Proulx, une professeure de philosophie, commentait la réforme de l'éducation et qualifiait le contexte « d'institutionnalisation du mensonge »¹² :

L'institutionnalisation du mensonge c'est l'utilisation de plus en plus fréquente de ce que d'aucuns appellent « la langue de bois », le « double langage », les « messages contradictoires », qui sont monnaie courante dans l'ensemble de notre société [...]. L'institutionnalisation du mensonge ne relève pas d'abord des intentions machiavéliques de quelques individus, mais surtout de notre propension à tous à nous laisser prendre aux pièges du langage et des bonnes

.....
12. Proulx, Carole. 2001. « Éducation : le mensonge institutionnalisé ». *Le Devoir*, 6 février.

intentions. Car c'est généralement au nom de valeurs admises dans la société qu'on instaure des mesures dont les effets pervers rendent concrètement impossible l'atteinte de l'objectif visé ».

À la même date, dans *La Presse*, la Coalition solidarité santé signalait le même phénomène dans le domaine de la santé¹³ :

La vice-présidente de la centrale des syndicats du Québec, Louise Chabot, faisait partie des manifestants, hier, devant le Médiclub. Elle a souligné que son syndicat partage les préoccupations de Mme Pelchat. « Le rapport de la commission Clair prétend vouloir maintenir un service public, a-t-elle dit. Dans les faits, on craint le contraire. ».

Et, n'est-ce pas au nom du bien commun que les fusions municipales ont été imposées à des centaines de milliers de citoyens-nes ? Qui s'opposerait à l'idée que l'État agisse au nom du bien commun ou qu'il tente d'améliorer la réussite des étudiants ? N'est-ce pas là assumer sa fonction tutélaire et d'arbitrage ? Il reste que la façon d'accomplir cette fonction peut parfois travestir les fondements démocratiques de celle-ci. Dans *La sociologie du conflit*¹⁴, Freund souligne que dans le contexte actuel de brouillage des repères normatifs, l'indifférenciation des valeurs peut très bien se loger dans le vocabulaire commun et verrouiller la possibilité d'un réel débat :

La conséquence en est que la foi en une échelle de valeurs commune s'est effritée, de sorte que même à l'intérieur d'une même collectivité les groupes ne cessent de se provoquer les uns les autres au nom de valeurs non seulement contradictoires mais incompatibles entre elles, même en ce qui concerne les étalons de valeurs propres à un groupe. Et pourtant ils font mine de se réclamer d'un vocabulaire

.....
13. Sirois, Alexandre. 2001. « Vers un système de santé à trois vitesses ? », *La Presse*, 6 février, p. A-9.

14. Freund, Julien. 1983. *Sociologie du conflit*, p. 10. Paris : PUF.

commun. Il suffit d'évoquer ici la notion de démocratie. Elle est revendiquée contradictoirement à la fois par les partisans du partage et de l'équilibre des pouvoirs et par ceux de la concentration monocratique et despotique du pouvoir. Cette antinomie dépasse la simple confusion du langage, car elle bloque toute discussion sur une idée.

Quand la dissonance politique s'étend de la sorte à des domaines aussi importants de la société, comment ne pas comprendre l'ampleur du cynisme qui règne parmi la population en général envers le politique ?

Dissonance identitaire

De façon générale, la question de l'identité interroge la nature des rapports à l'autre qui s'établissent dans une perspective de différenciation sociale. Dans le cas des organismes communautaires, la question se pose en terme de la capacité d'exister comme organisation selon ses propres règles et valeurs tout en reconnaissant celles des autres. La question de l'autonomie sociale de l'action communautaire est donc étroitement liée à la conservation des bases de l'identité associative. Sans autonomie, il n'y a pas d'appropriation identitaire et sans identification claire, il n'y a pas d'autonomie car le groupe ne sait plus différencier ce qui relève spécifiquement de lui face à ce qui existe à l'extérieur de son champ propre. Cette situation devient alors un terreau fertile pour la dissonance identitaire. Il importe alors de vérifier si la pratique de l'action communautaire est réellement autonome au-delà des discours bien intentionnés.

Dans l'article 335 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, l'État reconnaît que les organismes communautaires peuvent définir librement leurs orientations, leurs politiques et leurs approches. En 1992, certains acteurs du milieu communautaires et étatique ont considéré cet énoncé législatif comme le début de la consécration d'une reconnaissance étatique du communautaire ;

son autonomie d'action étant enchâssée dans une loi. D'autres font remarquer que dans la réalité, cet article de loi n'empêchait aucunement l'État de soumettre les organismes à ses orientations en parasitant le processus d'identification des acteurs communautaires envers leurs propres pratiques. Comme l'a déjà fait remarquer Belhassen Redjeb¹⁵ et plusieurs autres observateurs de la scène communautaire, l'identité communautaire s'est progressivement laissée imprégner des normes institutionnelles en échange d'un financement désormais régionalisé :

Leur appartenance communautaire se trouve ainsi parasitée par l'appartenance à des catégories sociales générées par les programmes du monde des systèmes. [...] Cette intervention sur le communautaire par des services est destinée à une population décomposée en catégories sociales de plus en plus fines pour répondre aux exigences du modèle de fabrication sur lequel sont conçus les services. Une telle conception étatique de l'action sur le social s'accommode difficilement de la conception holistique d'une pratique communautaire en tant que véhicule d'une éthique de la solidarité (Lamoureux : 1991 : 135-172) construite au quotidien au moyen de l'intersubjectivité et de l'intercompréhension ; elle réduit la conscience collective (ce substrat diffus, de l'ordre de l'informulé, mais qui inocule les initiatives communautaires) à la conscience citoyenne nécessaire il va sans dire, mais insuffisante pour (re)produire les liens sociaux. Enfin, les conditions de reconnaissance étatique, ainsi que nous l'avons vu, peuvent brouiller les frontières qui distinguent les organismes communautaires autonomes des organisations modernes de l'État. Le seuil qui sépare les deux identités se fragilise à mesure que la normativité des systèmes affirme ses impératifs.

15. Redjeb, Belhassen. 1994. « Du communautaire dans la réforme Côté : analyse de l'affirmation de la normativité des systèmes ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, pp. 106, 108.

Dans ce contexte d'hybridation de l'action communautaire, il est à la fois vrai et faux d'affirmer que les organismes peuvent réellement définir librement leurs orientations, politiques et approches ; d'où la dissonance identitaire. Car la confusion s'installe lorsque l'usage social du terme communautaire recouvre des pratiques ayant des finalités politiques hétérogènes. Manifestement, choisir librement les orientations de l'État lorsque l'on prétend faire de l'action communautaire autonome devient de la servitude volontaire. Opter pour un financement étatique sans avoir choisi les orientations qui l'accompagnent s'appelle de la survie. Et, lorsqu'un organisme communautaire choisit de ne pas être autonome et d'entrer au service de l'État en retour d'un financement on peut qualifier cela de *communautaire* et non de communautaire selon les principes émis par plusieurs regroupements d'organismes communautaires autonomes. Sinon, nous nageons en pleine confusion et amplifions la dissonance identitaire actuelle.

On comprendra que la dissonance identitaire qui en découle favorise un climat d'incertitude normative sur la spécificité de l'action communautaire autonome. Maintenir cette confusion affecte alors le sentiment d'appartenance à ce type d'action et développe de profondes insatisfactions quant au sens de son engagement personnel. Cette dissonance identitaire ne date pas d'hier. En effet, rappelons que, dès 1987, le Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain (ROCJMM) utilisa le néologisme *communautaire* pour désigner les organismes ou programmes d'intervention simulant l'appartenance communautaire tout en adoptant une approche technocratique institutionnelle par des interventions de compensation et de réparation dans un contexte de pratiques assistancielles et de contrôle social. L'intérêt du concept de *communautaire* réside dans le fait d'attirer l'attention non pas sur les conflits corporatifs entre les vrais et les faux organismes communautaires mais sur les enjeux socio-politiques entourant l'utilisation technocra-

tique d'une gestion communautaire des populations marginalisées. Dans un organisme communautaire on ne s'occupe pas de vous mais du risque que vous représentez pour la société; il s'agit d'administrer les particularités « anormales »¹⁶ que vous avez attrapées. Ainsi ont émergé les ressources intermédiaires, la police communautaire, la psycho-éducation communautaire et plus récemment le *virage milieu* parmi d'autres formes dérivées car la liste s'est passablement allongée depuis lors. Le ROCJMM identifia l'une des principales caractéristiques liées au désir gestionnaire du communautaire par la communautaire: l'excès de technicité contenu et véhiculé par les préceptes de la morale de l'opérationnalité d'où l'expression de *communautaire et gestion par objectifs de résultats*. La communautaire est une sorte d'hyperréalité du communautaire où l'on retrouve toutes les caractéristiques formelles potentielles d'un organisme communautaire mais sans le sens politique d'appropriation collective des actes sociaux que cela implique. Une année plus tard, en 1988, la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) (une coalition intersectorielle) confirmait l'émergence de cette stratégie technocratique dans son document de base tout en énonçant plus clairement les principes spécifiques de l'action communautaire autonome guidant ses revendications de reconnaissance politique (COCQ, 1988). Il peut être instructif de rappeler les principes d'action formulés par la COCQ représentant 14 regroupements provinciaux qui en revendiquaient le respect¹⁷:

Pour qualifier d'action communautaire autonome un OSBL, il faut qu'au minimum les principes d'action suivants soient présents dans la vie associative; nous demandons qu'ils soient respectés :

16. Castel, Robert. *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, pp. 115-153. Paris: Les Éditions de Minuit.

17. COCQ. 1989. *Le projet, les revendications - Journée de mobilisation et de visibilité du mouvement communautaire et populaire autonome du Québec, lundi le 30 octobre 1989*, pp. 2-3. Montréal: Coalition des organismes communautaires du Québec.

Que l'association permette aux citoyens-nes d'avoir un rapport volontaire aux activités de l'organisme ;

Que les citoyens-nes puissent définir eux-mêmes leurs problèmes, leurs besoins et leurs projets. Il est très courant de constater que l'identification de ce qu'est un « problème », un « besoin » et de ce que pourrait être la « solution » par un-e professionnel-le du réseau public n'est pas du tout perçue comme étant tels pour une personne vivant la situation donnée ;

Que les citoyens-nes puissent participer à l'élaboration des actions et aux mécanismes de décisions orientant les activités de la vie associative par l'implication des citoyens-nes touchés-es par les activités de l'organisme dans le processus démocratique et sa gestion collective (sur un conseil d'administration, en assemblée générale, sur des comités de travail, auto-gestion, co-gestion, etc.) ;

Que l'association vise des objectifs de socialisation (émancipation) des citoyens-nes plutôt que des objectifs visant la gestion des clientèles à risque. Il s'agit d'appuyer et de soutenir les initiatives collectives des citoyens-nes plutôt que de développer une relation de consommation et de dépendance thérapeutique selon les plans de service institutionnels ;

Que les citoyens-nes puissent, à l'aide de l'association, s'approprier et se doter de services généraux et/ou spécifiques, défendre leurs droits et s'exprimer librement tant sur la place publique que par des représentations politiques afin d'influencer et de modifier leurs conditions d'existence.

Si le financement de l'action communautaire est indispensable au développement de celle-ci, un financement protégé ne garantit pas automatiquement les conditions pratiques de l'autonomie de l'action communautaire. La spécificité de l'autonomie de l'action communautaire réside dans la capacité d'une organisation à susciter l'intérêt et le désir d'implication collective chez les personnes visées afin que ces dernières puissent contribuer à définir

les problèmes et les pratiques qu'elles auront identifiées individuellement et/ou collectivement. On réfère alors à un processus d'appropriation de l'acte social lui-même fondé sur un processus démocratique d'expression, de délibération et de décision. Le financement n'a de sens que s'il favorise ce type de démarches collectives non seulement pour subventionner son infrastructure mais aussi les projets définis et élaborés par ces mêmes personnes. Ce choix politique exige toutefois de l'État une flexibilité qui va à l'encontre du désir étatique de planifier et de gérer les populations à risque de façon standardisée. Pourquoi ce choix politique serait-il impensable ?

Dans le document de travail soumis au Comité aviseur du SACA composé de regroupements provinciaux d'organismes communautaires, le ministre de la Solidarité sociale définit l'action communautaire comme une « ressource de développement de services sociaux ». Précisons encore que ce n'est pas le terme en soi qui fait problème ici mais son usage social mis en contexte enferme le sens de ce terme dans un univers gestionnaire et administratif. On réduit ainsi l'identité communautaire à celle d'une ressource de développement sans référer au politique (conditions d'appropriation) qui en constitue la condition d'existence et de transformation. Dans ce sens, on peut comprendre que le ministre différencie plusieurs types de communautaires comme il le ferait pour plusieurs types d'offres de main-d'oeuvre distinctes : le communautaire autonome, le communautaire, les groupes de défense de droits, les services alternatifs, etc. On banalise alors l'histoire de la construction politique du communautaire autonome et de sa transformation en une pratique communautaire dont les services sont programmés par l'État. Ici, la question n'est pas de savoir si le communautaire doit ou ne doit pas distribuer des services mais plutôt de constamment s'interroger : Au service de qui ces services sont-ils dédiés ? Au service des modèles programmés par l'État à des fins d'économies budgétaires ou à celui des populations visées par

l'association et dont on a pensé impliquer ces personnes dans la définition des problèmes, des besoins et des pratiques?¹⁸ À lire le rapport d'enquête du RIOCM¹⁹ regroupant des centaines de groupes communautaires à Montréal, la réponse à ces questions est sans ambiguïté :

Non seulement, les groupes servent de soupape au réseau mais on les invite fortement à s'inscrire dans la logique technocratique de la santé et des services sociaux : programmes-clientèle, gestion par facteurs de risques, programmes d'organisation de services, guichet unique, etc. Logique déviante, à notre point de vue, puisqu'elle préconise de travailler uniquement sur les symptômes des « clients », les causes fondamentales des grands problèmes sociaux ou de santé étant occultées. La pression est forte pour que dorénavant, les groupes travaillent pour les communautés et non avec les communautés. L'éthique de leur engagement social est travestie. Les groupes refusent de participer à la braderie de leur intégrité, des droits sociaux et des services publics.

Dissonance démocratique

Quel est le principal enjeu de la pratique démocratique des organismes d'action communautaire autonome ? Disons d'abord que la lutte pour la reconnaissance de l'autonomie de l'action communautaire repose sur la lutte pour la reconnaissance des individus qui ont vécu de façon différente l'expérience du mépris et de la honte (pauvreté,

18. Pourtant, les membres communautaires du comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome semblaient être clairs à ce sujet en 1996 : « En ce sens, ils [les organismes communautaires] reconnaissent que l'individu et les collectivités doivent s'approprier l'identification des situations problématiques ; la recherche et l'application de solutions concrètes et adaptées, démarche qui se doit d'être liée à une responsabilité collective. » (Comité aviseur. 1996. Actes de la rencontre nationale pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome, p. 3. Montréal : Comité aviseur du SACA).

19. Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal. 1998. *Leur équilibre, notre déséquilibre. Rapport d'enquête sur les impacts de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux à Montréal*, p. 158. Montréal : RIOCM.

violences diverses et abus de toutes sortes, discriminations, marginalisation, etc.). L'expérience du mépris peut constituer un motif déterminant d'une lutte pour la reconnaissance individuelle et collective. Au Québec, l'action communautaire autonome a mis à la disposition des citoyens-nes des espaces d'expérimentation sociale permettant à ces luttes de reconnaissance de s'organiser démocratiquement mais essentiellement à cause du principe de liberté qui fonde l'acte associatif. En amont de toutes formes de services, c'est le sens politique de l'acte associatif qui permet à l'action communautaire autonome de revaloriser de façon démocratique la place sociale des individus marginalisés en les impliquant notamment dans des processus de socialisation collective. Si l'on considère l'émergence et le développement historique des groupes populaires et communautaires autonomes, ce n'est pas leur apport économique original au développement de ressources du « secteur non marchand » ni leur capacité à développer des « services alternatifs » ou à faire de la « prévention » qui constituent leur contribution spécifique dans la société québécoise. C'est surtout en tentant d'établir ce que Honneth désigne par des « relations d'estime symétrique entre des sujets individualisés et autonomes »²⁰ que l'action communautaire a besoin de son autonomie comme des yeux pour voir. Sans cette marge d'autonomie, la solidarité ne peut exister sans soumettre les individus à d'autres formes de mépris telles que d'être considérés comme un membre d'un groupe à risque par exemple :

Symétrique signifie bien plutôt que chaque sujet reçoit, hors de toute classification collective, la possibilité de se percevoir dans ses qualités et ses capacités comme un élément précieux de la société. C'est ce qui explique aussi que des relations sociales comme celles que nous avons envisagées ici sous le concept de « solidarité » ouvrent pour la pre-

.....
20. Honneth, Axel. 2000. *La lutte pour la reconnaissance*, p. 157. Paris : Les éditions du Cerf.

mière fois un horizon dans lequel la concurrence individuelle pour l'estime sociale peut se dérouler sans souffrance, c'est-à-dire sans soumettre les sujets à l'expérience du mépris.²¹

C'est justement au cœur de la dissonance identitaire de l'action communautaire autonome que se loge la dissonance démocratique. Cette dissonance s'exprime surtout à travers l'usage gestionnaire du concept de citoyenneté. On n'a jamais autant parlé de citoyenneté au moment où son exercice devient périlleux. Même si la réforme québécoise des services de santé et des services sociaux a été inaugurée en 1990 avec le slogan, « Une réforme axée sur le citoyen », il demeure que le citoyen dont on parle est plutôt un usager, un contribuable, un bénéficiaire du monde des systèmes que représente le réseau des services sociaux et de santé. De plus, dans ce système, ce citoyen fait sur mesure perd aussitôt sa citoyenneté simulée pour se voir imposer une ou plusieurs catégories épidémiologiques que spécifient les facteurs de risque dont ce citoyen bien fragile semble être porteur (ex. : un toxicomane, un délinquant, un déviant sexuel, un mésadapté socio-affectif, etc.). Ce citoyen instrumentalisé pour les besoins de la politique en un client-consommateur n'a absolument rien à voir avec le citoyen agissant dans un cadre pourvu d'historicité, sauf dira-t-on pour les rares décideurs siégeant sur les conseils d'administration des régies régionales, des établissements et des organismes communautaires. Encore là, les bases sociales de la citoyenneté ne se réduisent pas au statut de membre d'un conseil d'administration soumis à des impératifs étatiques. Bass²² ajoute que même le discours sur la démocratisation du savoir des professionnels de santé (logique éducative) s'inscrit très souvent dans une logique de rationalisation normative des opinions irrationnelles de la population :

21. Ibidem, pp. 157-157.

22. Bass, M. 1993. « Conjuguer santé et démocratie ». *Informations sociales*, no 26, pp. 97-106.

Or cette logique pose problème. La démocratie suppose un libre débat entre citoyens égaux. L'opinion des citoyens ne peut donc être qu'un facteur prépondérant dans la politique. La rationalisation des pratiques opérée par la santé publique communautaire tend en fait à transformer l'opinion des gens par des méthodes appropriées. D'irrationnelles, leurs opinions vont se fonder rationnellement dans la rencontre avec une vérité qu'ils auront coproduite. Alors seulement on reconnaîtra à ces mêmes personnes le droit de participer à la décision.

Par ailleurs, la multiplication des structures politiques intermédiaires qui parlent au nom des populations marginalisées (CLD, CLE, CRD, CDEC, etc.) et qui pressent les organismes communautaires autonomes à entretenir un partenariat consensuel semble constituer une importante distraction politique face aux intérêts du mouvement communautaire autonome. Sur le plan de l'identité du mouvement, cette dispersion de la représentation à ces multiples lieux favorise une inhibition de l'action politique car les délégués communautaires sont coincés dans les structures de l'autre les transformant ainsi en *agents administratifs* ou en *fonctionnaires du milieu*. Ces instances fonctionnent comme des vaccums ou des trappes d'implication sociale donnant ainsi une forme politique à la résignation sociale. Dans de telles conditions les acteurs du milieu communautaire risquent fort de participer à la gestion collective de la décroissance des ressources publiques par le contrôle social des débordements ainsi causés que les économistes pourraient qualifier d'*externalités négatives*. La reconnaissance de la participation des organismes communautaires aux différentes instances partenariales ne réside pas dans la finalité politique de l'action communautaire autonome mais dans sa valeur coûts/bénéfices et surtout dans l'obtention du consentement au consensus.

À force de parler, d'intervenir, d'administrer, de gérer ou de gouverner « *au nom de...* » une société se dépossède d'une réelle participation de ses membres aux affaires de la

cité. N'importe quel lifting idéologique de la solidarité communautaire ne peut masquer très longtemps l'anémie de la réelle pratique démocratique. La démocratie représentative ne peut pas s'exercer réellement sans un minimum de délibération populaire contribuant à fabriquer la norme guidant les choix sociaux collectifs. Sans ce minimum, une démocratie représentative ne peut pas tenir très longtemps et le phénomène de dualisation socio-économique que nous observons dans certaines régions du Québec, ne pourrait peut-être pas être dû uniquement qu'aux seuls effets de la mondialisation des marchés. C'est ainsi que l'on pourrait comprendre la conclusion du rapport d'enquête produit par le RIOCM²³ :

En décrétant à leur insu l'enrôlement des groupes communautaires dans la lutte au déficit, le gouvernement québécois contribue à rétrécir une fois de plus un espace démocratique déjà trop restreint. La société civile risque de manquer d'air si l'État oriente les groupes, les récupère ou les utilise à ses propres fins : le contrôle des dépenses et le contrôle social. C'est de la vitalité démocratique du Québec dont il est question ici.

Quand des milliers de citoyens sont non seulement exclus du marché de l'emploi mais aussi de la possibilité de délibérer démocratiquement sur les solutions de rechange, pourquoi alors continuer à jouer le jeu démocratique ? Exiger de façon paternaliste le consensus dans les divers partenariats dans un tel contexte est non seulement dérisoire mais très inquiétant car les problèmes ne pourraient faire que commencer si l'État persiste à agir comme Freund²⁴ le décrit :

23. Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal. 1998. *Leur équilibre, notre déséquilibre. Rapport d'enquête sur les impacts de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux à Montréal*, p. 157. Montréal : RIOCM.

24. Freund, Julien. 1983. *Sociologie du conflit*, p. 363. Paris : PUF.

La pire des politiques consiste à ne jamais envisager que le mieux, par exemple la paix idéale ou l'égalité parfaite, et agir en conséquence, car alors l'homme politique risque très rapidement d'être entraîné dans les complications qu'il a écartées aveuglément.

Pour en finir avec le communautaire autonome ?

Pour ne pas conclure, le sous-titre de ce dernier point se veut une interrogation autour de l'avenir de l'action communautaire autonome qui s'affaiblit considérablement depuis une dizaine d'années. Cette réalité n'est pas facilement perceptible de l'extérieur. Il importe d'échanger avec plusieurs acteurs et actrices à différents niveaux d'implication dans ce milieu pour saisir l'ampleur des dégâts. En apparence, le financement étatique du communautaire croît mais pas nécessairement pour développer l'action communautaire autonome mais celle de la communautaire. Dans ces conditions où justement la communautaire est l'orientation la plus valorisée par l'État et où l'imaginaire des travailleurs-ses est parasité par les contextes de dissonances politiques, identitaires et démocratiques, comment transmettre l'héritage des pratiques d'action communautaire autonome ? La survie de l'action communautaire autonome est aussi menacée par d'autres obstacles plus insidieux et abstraits : l'accélération de l'individualisme privatisé, c'est-à-dire un individualisme qui fait croire aux individus qu'ils ne doivent compter que sur eux-mêmes pour réaliser leur vie sociale. Cette idéologie est bien entendu renforcée par celle du libre marché mondialisé et la logique épidémiologique des problèmes sociaux dont les individus doivent assumer seuls la responsabilité en s'adaptant au contexte actuel. Est-il encore possible de proposer des démarches collectives pour établir une relation égalitaire de pouvoir sur la définition des pratiques ? Comment alors prendre le temps de renouveler démocratiquement les pratiques collectives d'expression, de délibération et de

décision dans un contexte où l'État ne soutient les organismes qu'en fonction des services que ceux-ci pourraient lui rendre? D'autre part, il est possible d'observer chez certains groupes de jeunes un regain d'implication et de conscientisation pour un type d'action communautaire autonome maintenue en vie par le bénévolat. Mais la fragmentation des différents mouvements rend difficile le travail de transmission de cet héritage de pratiques. Autant de questions qui n'auront peut-être plus beaucoup de porteurs si l'État et les acteurs communautaires eux-mêmes en finissent avec le communautaire autonome soutenu partiellement par l'État. Garder le silence sur l'ampleur de ces difficultés contribue à maintenir l'interdit de parole de peur de sombrer dans un pessimisme démobilisateur. ♦

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

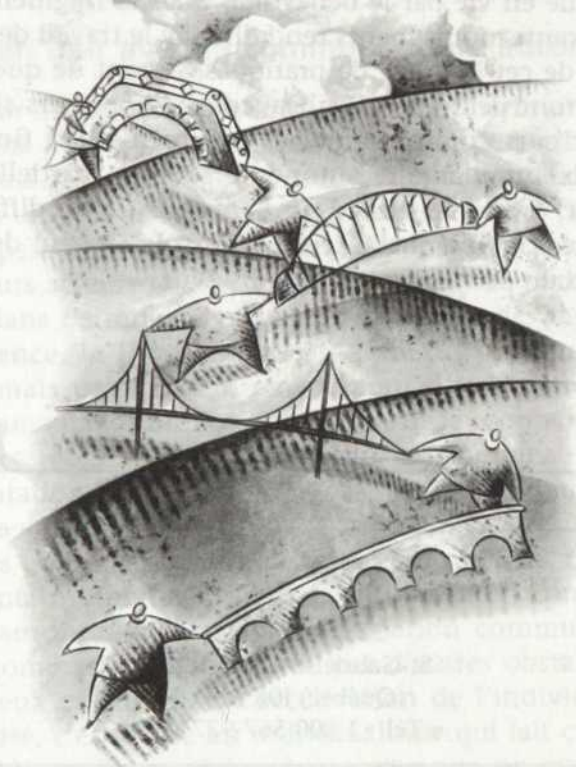
C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, Président
125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél.: 1 800 567-9771

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914

La passion des êtres



Desjardins

1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514.598.2122
877.598.2122

**Caisse d'économie
Desjardins des Travailleuses
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500
Québec (Québec) G1K 3G6
418.647.1527
800.626.5166

**Décès d'un illustre
Indépendantiste**

**Hommage à
André D'Allemagne**

Deux témoignages

.....

Edmond Orban

J'ai beaucoup hésité à venir ajouter ce petit témoignage à tous ceux déjà exprimés, souvent avec beaucoup de conviction et d'éloquence.

Au début de 1978, André D'Allemagne m'avait demandé de diriger ses études de doctorat en science politique (Université de Montréal), démarche qui m'avait agréablement surpris, considérant ce qu'il représentait à ce moment-là au Québec. En mai 1980, après avoir rencontré avec succès les exigences assez lourdes d'une scolarité de doctorat de deux ans, il m'avait écrit une lettre où il déclarait mettre fin à ses études pour des raisons personnelles et confidentielles.

De mes rencontres avec lui, je garde un souvenir très vivace mais difficile à exprimer avec un minimum de nuances. Cet homme très connu, d'une intelligence et d'une expérience hors pair, faisait preuve d'un comportement fort différent comparativement avec les autres étudiants à ce niveau et avec les autres professeurs dont la majorité étaient plus jeunes que lui. Il était en quelque sorte

hors classe et faisait preuve d'une grande modestie. Alors qu'il aurait pu nous donner à tous beaucoup de leçons, en raison de l'étendue de ses connaissances et de ses extraordinaires expériences en tant que précurseur du mouvement souverainiste actuel et fondateur du R. I. N. Paradoxalement, et j'ai respecté sa discrétion à ce sujet, nous n'avons pas discuté des expériences en question. J'avais la certitude que durant cette courte période de sa vie, il voulait avant tout se concentrer sur ses travaux de recherche tout en assumant ses charges d'enseignant et de père de famille (trois enfants) avec toutes les difficultés que comportent trois fonctions aussi différentes, à exercer simultanément, sans compter d'autres tâches importantes.

Je garde de cette expérience (en remontant plus loin dans le passé), un souvenir à la fois agréable et triste. Agréable parce que cette personnalité m'avait honoré de sa confiance et ensuite de son amitié. Dans mes « archives », je garde ses lettres avec celles d'autres personnages connus tels que Jean Lesage, Daniel Johnson (père), René Lévesque, etc., comme autant de petits documents... historiques. Impression de tristesse aussi, parce que, alors comme aujourd'hui, il me semble que cet homme admirable et extrêmement compétent n'a pas pu disposer des outils voulus pour donner toute sa mesure, aux moments opportuns et dans un cadre adéquat.

On pense aussi, en essayant de l'imaginer, à tout ce qu'il a dû endurer. Car, il ne faut pas se le dissimuler, il y a un prix extrêmement élevé à payer pour s'être attaqué de plein fouet à tout un système politique, économique et social. Il y a très peu d'hommes et de femmes qui, à cette époque (et maintenant encore) auraient, par exemple, accepté délibérément de perdre tous les avantages matériels et autres d'une situation stable. Et cela, pour s'exposer à des tensions d'une telle intensité et d'une telle durée, pour défendre une cause légitime mais tellement difficile en raison des innombrables obstacles parsemant son parcours.

Le mot peut sembler obsolète dans certains milieux marqués par le scepticisme ou l'indifférence mais je n'en vois pas d'autre pour qualifier une telle action, c'est une forme d'« héroïsme tranquille », bien moins spectaculaire et plus difficile à pratiquer que celui des coups d'éclat observés dans les grands moments de l'histoire des peuples.

Fait certain, un tel comportement offre un contraste frappant face à ceux qui se contentent d'observer avec détachement et sérénité un mouvement de cette nature, afin d'en jauger les chances de succès ou d'échec, pour peut-être se précipiter dans son sillage... au cas où la balance du pouvoir pencherait définitivement en sa faveur. C'est probablement le sort inévitable des précurseurs, surtout quand l'avenir du mouvement qu'ils ont contribué à lancer n'est pas définitivement assuré.

Mais le comportement d'André D'Allemagne présente un caractère encore plus saisissant si on le compare avec les principaux et nombreux opposants d'un tel mouvement. Ceux-ci disposent de puissants moyens dans la grande majorité de la société canadienne, ils règnent sur quasi toutes les tribunes publiques et leur supériorité est écrasante, non pas au niveau des idées mais bien quant aux ressources matérielles. De plus, ils bénéficient personnellement des retombées de ces dernières sous toutes sortes de formes.

C'est en partie cela qui explique mon sentiment qu'une grande injustice sociétale a été commise envers cette personnalité si attachante et mon admiration pour elle n'en est que plus grande. Il reste une lueur d'espoir, que son action passée aura contribué à donner un cadre politique viable pour le peuple qu'il a voulu servir, dans un combat extrêmement inégal quant aux acteurs et moyens impliqués. ♦

Le pouvoir détonant de la pensée et de l'action d'André D'Allemagne

.....

Andrée Ferretti*

En cinq années de militantisme quotidien dans Le Rassemblement pour l'indépendance nationale, je n'ai eu, au cours de l'existence du mouvement, que trois fois la chance d'une rencontre personnelle avec André D'Allemagne, et, beaucoup plus tard, dans les années 1980, celle d'être reçue chez lui, un midi, pour un repas intime et quelques mois plus tard, de le recevoir chez moi pour une partie de chasse aux petits gibiers.

Je ne peux ainsi prétendre avoir eu avec lui une relation amicale qui me permettrait d'ajouter à la connaissance de l'homme qu'il fut comme personne privée, d'autant moins qu'il était discret, qu'il avait « la pudeur de ses sentiments et la modestie de sa profonde culture », comme l'a souligné Jean-Marc Léger dans son hommage paru dans *Le Devoir*, le 9 février 2001.

Je n'ai donc aucune anecdote à raconter qui témoignerait à ma manière des qualités évidentes et reconnues d'André D'Allemagne, si ce n'est pour dire que lorsque nous arrivions chez les gens qui nous recevaient pour une « assemblée de salon », comme on appelait alors la réunion de quelques cinq à quinze personnes invitées par un membre du RIN pour entendre parler de l'indépendance, j'avais chaque fois l'impression d'accompagner un prince, tant l'accueil qu'on lui réservait était profondément déférent et à la fois simple et chaleureux. Nos hôtes savaient que leurs invités, même les plus farouchement opposés à notre projet de libération nationale, sauraient apprécier le style et la

.....
* Écrivaine

parole de cet homme de conviction venu leur parler d'eux-mêmes, de l'histoire de leur peuple, de la possibilité d'un autre avenir dans un pays à faire naître et de leur rôle à chacun dans cette naissance. Et c'est ce qui se passait infailliblement. Pas une seule personne sur les centaines ainsi rencontrées au cours de nos années communes de militantisme, qui n'ait été conquise par l'intelligence et la courtoisie de ce militant qui jamais ne cherchait à les convaincre autrement que par l'exposé sobre et documenté des causes proches et lointaines de notre dépossession et de notre aliénation et des raisons fondamentales qui rendent nécessaire l'avènement de l'indépendance nationale. Je peux témoigner que cette manière passionnée et tout autant sereine d'André D'Allemagne de communiquer son savoir et son espoir a toujours profondément touché ses auditeurs, qu'ils soient intellectuels, ouvriers, artistes, vieux, jeunes, hommes ou femmes. Je pouvais, pour ainsi dire, l'amener partout avec confiance, sûre que sa pensée et sa façon de la proposer feraient leur œuvre, c'est-à-dire celle de libérer l'aspiration présente en chacun mais refoulé plus ou moins profondément, à la fière affirmation de leur identité nationale.

Et elles le faisaient.

Je ne parlerai donc, ici, que des effets libérateurs de l'œuvre d'André D'Allemagne. J'en parlerai avec toute l'estime et l'admiration qu'elle m'inspire, bien que je me sois parfois opposée aux conceptions et prises de position de son auteur, toutes relatives à des questions d'ordre stratégique et tactique.

La création continue d'un processus de vie

Les luttes des peuples pour leur indépendance nationale sont des processus vitaux, pensait André D'Allemagne, parce qu'elles naissent dans l'histoire de la nécessité, pour exister et pour croître, de se libérer du joug des forces oppressives. C'est ainsi qu'il concevait la lutte de la nation

canadienne-française et du peuple québécois comme une lutte de libération nationale qui culminerait dans l'indépendance politique. Il s'employait ainsi à toujours établir la relation fondamentale entre la possibilité d'une pleine affirmation de l'identité nationale et la nécessité d'une pleine maîtrise des pouvoirs d'un État indépendant. Il considérait la lutte pour l'indépendance non seulement comme la manifestation du rejet de l'ordre constitutionnel canadien comme système de domination et d'exploitation du pouvoir colonial, mais comme la création d'un nouveau processus de vie.

Il savait que cette création ne peut s'inscrire que dans le besoin vital qu'éprouve chaque peuple de trouver ou de retrouver son identité quand il en a été dépouillé. Mais encore faut-il qu'il l'éprouve. Or, le premier effet d'un système de domination et d'exploitation est d'aliéner le peuple dominé et exploité, de le rendre étranger à lui-même, si bien qu'il peut-être dominé et exploité sans se sentir opprimé. L'histoire montre que ce sont souvent les plus opprimés qui ne se révoltent pas, qui s'opposent même à ceux qui l'osent.

Pour oser vouloir renverser l'ordre colonial établi, le peuple québécois doit d'abord oser être lui-même, oser se poser comme sujet de sa propre histoire, oser se prendre lui-même comme maître de son destin. Et pour y parvenir, il doit connaître les causes de son aliénation, et même, au préalable, vouloir les connaître. D'où l'importance du rôle d'André D'Allemagne dans l'histoire contemporaine du mouvement indépendantiste québécois. Non seulement il a été, dès la fin des années 1950, avec les Barbeau, Chaput, Roy et quelques autres, un pionnier de la décolonisation, mais il en a été le ferment le plus patient et le plus démocrate, conscient et convaincu que l'avènement de l'indépendance ne peut être que le résultat d'un engagement éclairé, volontaire et déterminé du peuple.

Penser et agir et faire agir.

Il a été le théoricien le plus articulé des causes et des conséquences de notre aliénation nationale. Dans tous ses discours, comme dans ses ouvrages savants, il s'employait essentiellement à démontrer les effets aliénants du colonialisme, tel qu'il s'exerce sur la nation canadienne-française, depuis la conquête anglaise, en démontant un à un tous ses mécanismes d'assujettissement, tous les rouages de notre dépendance politique, de notre exploitation économique et sociale et de notre oppression culturelle. André D'Allemagne savait que dès lors qu'un seul aspect de la domination est nié, c'est l'ensemble de la domination qui est intériorisé comme normal ou fatal, d'où la nécessité d'un renversement révolutionnaire de la situation. Son discours rompait ainsi radicalement avec le discours traditionnel de survivance et contribuait à faire naître dans le peuple la conscience de son existence nationale et des droits d'indépendance et de liberté qui y sont afférents.

Mais André D'Allemagne en plus d'être un intellectuel de grande envergure était aussi un homme d'action, un ardent militant. Je l'ai vu à l'œuvre, non seulement dans nos assemblées de salon, nos réunions de comté, nos congrès régionaux et nationaux, mais aussi dans nos assemblées publiques, nos sit-in et nos manifestations dans les rues. Toujours, moi si emportée, il m'impressionnait par sa calme détermination.

C'est à l'occasion d'une de nos rares et brèves rencontres personnelles qu'il m'a entretenue de sa conception de l'unité indispensable de la pensée et de l'action dans toute lutte transformatrice. Cette lutte, disait-il, est non seulement le résultat du discours (pensée) qui la suscite, mais celui de l'action qui est souvent à elle-même son propre discours, c'est-à-dire qu'elle fait surgir d'elle-même les solutions aux questions qu'elle suscite et vient ainsi à son tour enrichir la pensée.

C'est sans doute cette nécessité qu'il avait de joindre l'action à la pensée qui a amené André D'Allemagne à fonder le Rassemblement pour l'indépendance nationale, le seul organisme véritablement indépendantiste à avoir mené pendant les huit ans de son existence une lutte de libération nationale conséquente.

Le plus bel hommage que nous pourrions rendre à ce grand patriote qui a su rendre l'indépendance désirable à des milliers de Québécois et de Québécoises, serait de reprendre cette lutte, en l'axant à nouveau sur l'éducation politique du peuple et sur sa mobilisation, en lui proposant un projet global de société, susceptible de le rendre vraiment maître de ses destinées. ♦



BLC

VALEURS MOBILIÈRES

UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,
bureau 100
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél.: (514) 350-3047

TRANSLATEX⁺

Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone: (450) 463-0204 • Télécopieur: (450) 463-0227
Courriel: translatex.com@sympatico.ca

L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu
le temps
de se donner
un pays,
il importe
de savoir
ce que nous
en ferons.*

L'Action nationale
a accompagné
le Québec
tout au long
de ce siècle.
Elle apporte
à nouveau
une pièce majeure
dans la patiente
construction de
notre projet collectif.



La CSN salue
cette initiative
qui contribue
à la qualité
de nos débats.



Qu'est-ce qu'on ne ferait pas
POUR VOUS !

La modération a bien meilleur goût. **Eden Vitecol**


SAO

De TVA -TQS /Quebecor à La Presse Éloge de la médiocrité

.....

Jean-Luc Gouin¹

Le sommeil, prodrome du cauchemar

Nous avons atteint le sommet du fond.

Depuis quelques années, TQS détenait sans partage la palme québécoise de la médiocrité télévisuelle. L'entreprise a même tenté de noyer le poisson en confondant sans vergogne fond de baril et l'honorable délinquance propre à la personnalité du « mouton noir ». Or il faut savoir qu'il y a désormais un autre candidat en lice, et qui lui chauffe sérieusement les arrières. J'ai nommé TVA.

TQS et TVA

Soyons explicites quant à ces deux réseaux.

- **Une qualité de langue extrêmement faible**, qui atteint parfois au pitoyable. Et ce jusque dans les bulletins d'information. À presque faire rougir un jeune décrocheur

.....
1. *Diatribun*. Courrier électronique : Sec.ours@vif.com

qui a abandonné le secondaire en milieu de parcours. Aussi, dans les familles soucieuses d'une maîtrise correcte de l'instrument de la pensée, en est-on pour ce motif à interdire ces chaînes aux enfants comme on proscriit, de manière analogue, la pornographie ou la violence sans bornes.

• **Une programmation désespérément commerciale.** Babillage sans véritable teneur, dont l'épouvante et le divertissement niveau zéro (dictature du comique moins distrayante que risible, compte tenu des lourdes carences du produit offert) constituent les deux mamelles nourricières. Au surplus, le tiers du temps d'antenne (et j'exclus ici les émissions proprement publicitaires, depuis la tyrannie du « Régime minceur », des babioles de « La Boutique TVA » ensuite, jusqu'aux « simplicités » de « Jojo Savard » à quelque trois cents dollars [300 \$] l'heure) est consacré aux réclames en tant que telles. On approche parfois le ratio de trois minutes de pub pour six minutes de diffusion « à contenus ». Ahurissant. Ahurissant. Trois fois ahurissant. En ces conditions, une production qui d'emblée reçoit la faveur d'un segment de l'auditoire se voit tout de même rejetée par répulsion naturelle à l'égard de cette surdose d'« annonces » (incidemment, ce m'est arrivé plus d'une fois d'ignorer un film – car très exceptionnellement il y en a un de temps à autre qui n'est pas, disons, de cote « 6 » –, sachant au départ que cette publicité plus qu'excessive me repousserait de l'écran dans les dix minutes).

Un pareil mépris des téléspectateurs dépasse toute décence et tout entendement. C'est à rebuter l'auditeur le plus complaisant, le plus amorphe et le moins pourvu d'esprit critique qui soit. Hélas, *it's more than true*: « *The Medium is the Message* ». Or le phénomène est d'autant plus étonnant que les télédiffuseurs manifestement ne semblent pas saisir que de cette manière ils se tirent eux-mêmes dans le pied. En « récusant » la ressource ultime de leur chiffre d'affaires, à savoir l'auditeur comme « matière première » de l'audimat à l'origine des contrats de publicité, ils

occisent² leurs poules aux oeufs d'or de leurs propres mains. Antienne à méditer : L'appât démesuré du gain se retourne contre soi.

• Il existe tout près de deux cents pays sur la Planète, et nous y parlons plus de cinq mille langues. Les cultures y sont multiples et plus nombreuses encore. Or à TQS et à TVA, il semble qu'il n'y ait qu'une seule culture au sein de l'humanité (et ce n'est pas même *la nôtre*) : l'anglo-étatsunienne. Point/Period. Téléséries, téléromans (*soaps*), films, reportages... la totalité, mais vraiment la totalité de la programmation télévisuelle (à quelques rares exceptions près) est la résultante d'achats de productions strictement américaines. Les conceptions québécoises – pourtant de qualité souvent internationale, voire de véritables modèles tout à la fois de finesse, d'intelligence et de sensibilité – n'échappent pas à ce type de politique à courte vue. Elles y font en effet figures d'enfants pauvres et déchus (singulièrement chez Quatre-Saisons). Interdite, la qualité québécoise au sein de TVA/TQS ? Tout à fait ! Mais ce n'est là au fond qu'une demi-vérité. « Qualité interdite ». Voilà ce qu'il faut dire. Tout simplement. Tout bêtement.

• ...puisque (car il est vrai d'autre part que tout n'est pas médiocre au pays de l'Oncle Sam) nos deux 'canaux' locaux se font un point d'honneur de retenir les « créations » les plus ineptes, les plus insipides et d'abord les plus violentes disponibles sur le marché. De telle sorte que dix-neuf fois sur vingt, on tombe ou bien sur un *sitcom* insignifiant (où le conformisme de mode du moment dispute au stéréotype des dialogues et des comportements), ou bien sur un film où les armes à feu se comptent à la douzaine, les projectiles à la centaine et le sang au gallon (*US capacity for our convenience*). Toujours le même scénario. Toujours les mêmes images. Toujours les mêmes détonations, les mêmes explosions, les mêmes effets spéciaux. Toujours le même vacarme de l'agression et de la destruction

.....
2. Qu'on me permette ici la coquetterie du présent néologisant de l'indicatif.

dans la terreur. Bref, toujours les mêmes valeurs éculées véhiculées : la violence danse en continu sur le rythme infernal de la constante platitude. Jusqu'au contenu des réclames qui ne s'y soustraient plus³, comme si la furie de l'extermination universelle était devenue la valeur absolue, suprême, de notre société (« *God is an American* », écrivait le Ferland des grandes années).

Sommes-nous une nation de déficients intellectuels ou de psychopathes en mal d'anéantissement pour en arriver ainsi à nous repaître sans retenue de ce pain-là ?

On se demandera ensuite comment il se fait que dans nos villages les plus reculés des enfants puissent parvenir à tuer ou à se tuer eux-mêmes (de sang froid comme des criminels endurcis), ou que l'universitaire type en métropole ou en capitale soit toujours un analphabète fonctionnel au sortir de l'Institution qui l'a formé (???) à grands frais pour le Trésor public. Mais ne nous égarons pas dans les grands débats de société : pour le moment, nous en avons bien suffisamment sur les bras avec TQS et TVA.

SRC/Radio-Canada, Télé-Québec

Certes, depuis quelques années la télévision québécoise s'est « médiocrisée » de manière générale. Radio-Canada ressemble trop souvent à une antenne d'État au sens soviétique du terme, alors qu'on a parfois la nette impression que l'animateur est un clone de Stéphane Dion, et la réalisatrice celui de Sheila Copps. Qui du reste n'a pas eu déjà son indigestion d'unifoliés ? Et c'est en effet imbuvable, et surtout parfaitement indigne d'une authentique démocratie (mais qui sait, peut-être recueillons-« nous » de la sorte les « dividendes » des rencontres de M. Pierre Elliott Trudeau avec son grand ami Fidel, pour le dire à la façon de

.....
3 Voir « Liquidier pour argent liquide » (*La Presse*, 10 déc. 2000) en : <http://www.soreltracy.com/liter/Gouin/violence/violence.htm>

Charlebois). La qualité de la langue s'est aussi puissamment dégradée à Radio-Canada. Il est vrai également que Télé-Québec laisse de plus en plus souvent son écran à des individus qui nous « garochent » une langue française qui n'a plus beaucoup à voir avec celle des séduisantes Anne-Marie Dussault ou Sophie Durocher. Reste en dernier ressort que ces deux réseaux publics se sont tout de même refusés, hors tout et à ce jour, à sombrer dans le n'importe quoi où baignent sans scrupules ou états d'âmes les deux stations de... *Quebecor*. À telle enseigne d'ailleurs, compte tenu de ses budgets ridicules en regard de ceux de ses concurrentes, que Télé-Québec se révèle à mon sens la chaîne la plus « honnête » du pays (Ah ! ces films sans publicités, triés sur le volet avec goût, élégance, et cueillis aux quatre coins du monde – dont bien sûr les françaises Europe et Québécoise).

Quebecor

Hélas ! Il fallait bien y venir. À *Quebecor*. Car il n'est pas indifférent, ni sans doute pur hasard, si l'expression la plus lamentable de notre télévision se conçoit dans les officines de cette transnationale qui n'a plus de québécois que le nom (et encore ! non sans avoir éradiqué les accents aigus de sa raison sociale ainsi bien émasculée de ses origines). TVA/TQS, c'est non seulement de la télévision étatsunienne, et cela seulement. C'est aussi, on me permettra l'anglicisme de circonstance, la télévision la plus *cheap* que nous nous autorisons à inoculer dans l'esprit, ainsi se décervelant, de la collectivité québécoise (mais nom de nom à la fin ! Y aurait-il perpétuellement de précieux fonds fédéraux occultes, en tout temps disponibles pour aliénation active de feue la *Société distincte* ?).

Le citoyen en moi, croyez m'en, souffre de vilipender ainsi une industrie dont il n'était pas peu fier il y a peu encore. Or de quelle fierté pourrions-nous nous targuer à

son sujet désormais, à titre de Québécois, alors qu'il s'agit d'une boîte qui semble n'avoir que l'appétit du gain; et ce sans autres considérations, ni de culture ni de qualité notamment. Une entreprise de type américain comme il y en a tant d'autres, quoi. Des firmes anonymes qui n'ont qu'une langue: le dollar, et qu'une obsession: le profit matériel. «*Est-ce [vraiment] ainsi que les hommes vivent*», demanderons-nous à nouveau en invoquant Aragon par le relais des Ferré et des Montand? Comme s'il n'y avait qu'un moule de plomb, unique, seule matrice susceptible de tracer la courbe économique de la vie des hommes. Imagination néant!

Il n'y a pas de mal à s'enrichir. Mais ne peut-on s'enrichir qu'en semant la médiocrité à tous vents???

L'Empire Power Corporation et la propagande politique

Qu'on ne s'y trompe pas, toutefois. L'autre extrémité du spectre de la mainmise capitalisée sur la presse-média québécoise ne doit pas pour autant échapper à la virulente critique citoyenne. Pour l'heure *Power Corporation* (et ici, on le sait, le *frenchie boss* ne s'est pas contenté d'abroger quelque signe diacritique: il a opté d'office et d'emblée pour l'élimination de sa propre langue quant à la dénomination de son [??] propre bien) ne possède pas de chaînes de télévision, ou autres outils comparables. Or si *Quebecor* fait dans la nullité à grande échelle avec ses stations de télévision, que dire en revanche de l'empire Desmarais qui – du *Soleil* de Québec au *Droit* d'Ottawa-Hull, par le détour des cinq autres quotidiens du Québec dont l'obèse *Presse* de Mount tré all⁴ – produit à non moins grande échelle une propagande pro-Canada de tous les instants? Propagande qu'il distille opiniâtrement,

.....
4. Comptons *La Tribune* de Sherbrooke, *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, *La Voix de l'Est* de Granby et enfin *Le Quotidien* de Chicoutimi, sans oublier tous les hebdos par-devers l'ensemble du territoire.

patiemment, insensiblement, sept jours sur sept, l'année durant, sans jamais défaillir, dans l'esprit captif des centaines de milliers de lecteurs de ses messages tantôt subliminaires, tantôt plutôt primaires. À faire saliver tous les *Goebbels of Canada*...

Le citoyen québécois se voit ainsi saisi en embuscade entre l'abyssale insignifiance de TVA/TQS et le supplice de la goutte d'encre politique de *La Presse*⁵, du *Soleil* et de tous leurs pareils.

Or un peuple nourri aux croustilles, au *Coke* et à la cigarette de l'esprit, d'une part, solidement entraîné à la peur, à l'autoculpabilisation, au mépris de soi et à l'assujettissement volontaire, d'autre part, sera-t-il jamais capable d'une authentique Liberté et apte à parvenir à hauteur de sa propre Dignité?

Comment le croire, comment l'espérer en effet, alors que les chefs mêmes du pays-pas-encore – dont le premier ministre et le vice-premier ministre en personnes – estiment sans broncher que la concentration de la presse (en l'occurrence cette bicéphale dictature médiatique⁶) ne constitue pas une réelle menace en sol québécois. À croire qu'ils ont demandé conseil au chef de bande... de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale.

C'est à s'arracher les cheveux sur la tête avant de maudire enfin, une bonne fois, le pays rêvé de Ferron, de Félix et de Gaston.

* * *

.....

5. Une illustration ponctuelle entre mille : « Détournement politique et confusion intellectuelle chez Alain Dubuc » en : <http://pages.infinit.net/histoire/gouin09.html>

6. *Quebecor* (*Le Journal de Québec*, *Le Journal de Montréal*) et *Power* détiennent à eux deux 96,5 % du tirage des quotidiens francophones québécois. *Le Devoir*, vaillant et unique journal indépendant du Québec, s'approprie la pointette restante...

Faute d'intelligence de notre intérêt collectif bien compris, soyons à tout le moins cohérents et méthodiques : à quand la vente du *Devoir* à Conrad Black, et celle de Télé-Québec à CTV ? Après tout, que peut faire un Astérix qui a d'ores et déjà – tantôt pour un Robert Libman, tantôt pour un Pierre Pettigrew, tantôt pour un un ti-gars de Shawinigan ou de Sherbrooke – bradé sa potion magique aux Romains... ?

À bâillonner ainsi tout à la fois la bouche, le nez et l'intelligence d'un peuple, permettez-moi de paraphraser le Vigneault de la lucide *Lettre à mon premier sous-ministre*, on s'y prépare assurément une joyeuse tempête.⁷ ♦

-
7. Ne désirant pas abuser de l'espace éditorial qui m'est alloué, je signale au moins allusivement deux autres problématiques inhérentes à l'ensemble du dossier télévisuel : l'hypercommercialisation (également) des chaînes câblées ainsi que la dégradation, voire la déliquescence, des contenus proprement publicitaires. On s'interrogera d'abord sur la pertinence de défrayer pour des chaînes qui astreignent l'auditeur à souffrir autant de publicités, ou peu s'en faut, que sur les antennes libres d'accès (j'ai personnellement résilié pour ce motif, moi un amant de l'information et du cinéma de qualité, un abonnement au câble vieux de quinze ans). Ensuite, on constatera que la publicité s'apparente de plus en plus à ce qu'elle était au Québec il y a plus de trente ans : une publicité conçue et réalisée ailleurs (Canada, États-Unis), et que l'on traduit de l'anglais (le plus souvent fort maladroitement sinon avec mépris et force indifférence, jusque dans le jeu de lèvres dont on ne se préoccupe même plus en postsynchronisation) pour un auditoire qui ne correspond pas ou peu aux valeurs et aux comportements véhiculés. Message en filigrane : « *Americans (or Canadians) all we are!* ». L'uniformisation de l'humanité sous le couvert de la mondialisation. Tout le contraire de la rencontre des cultures, leur purge systématique dans l'entonnoir d'une seule.

En complément –, « TQS – Très Quinaude Sottise » en : <http://www.vigile.net/01-1/jlg-tqs.html>

Note –. Pour le lecteur intéressé à exprimer son opinion sur le sujet via courriel, voici quelques propositions de destinataires : (Quebecor) Qi_info@Quebecor.com, (TQS/Quatre-Saisons) Tvpublic@TQS.Qc.ca, (François Thiboutôt, Réd. en chef/Information TQS-Québec) FThiboutot@TQS.Qc.ca, (TVA) Relations.auditoire@TVA.ca, (Télé-Québec) Info@TeleQuebec.Qc.ca, (Radio-Canada) Auditoire@Montreal.radio-canada.ca, (CRTC) Info@CRTC.gc.ca

Le Sommet de la jeunesse, un an après

L'envol d'une génération

INTRODUCTION

De certains effets secondaires du Sommet du Québec et de la jeunesse...

Marie-Claude Sarrazin 63

Pour une citoyenneté active

Christian Giguère 67

Esquisse d'un premier bilan

Vicky Trépanier 79

L'éducation à la citoyenneté

Hugues Surprenant 89

Dialogue entre deux Québécois

Nikolas Ducharme, Frederico Fonseca 101

Un Québec fou de ses ados !

Guillaume Vaillancourt 115

Un appel au changement des mentalités !

Marie-Claude Sarrazin 123

Un sac à dos lourd à porter

Josée Cousineau 131

De certains effets secondaires du *Sommet du Québec et de la jeunesse...*

.....

Marie-Claude Sarrazin*

Il y a environ un an, les 22, 23 et 24 février 2000 se tenait à Québec le *Sommet du Québec et de la jeunesse*. Cet événement se voulait l'aboutissement de plusieurs mois de discussions et de réflexion sur la jeunesse. Il se voulait aussi un moment où jeunes et moins jeunes se rencontraient pour discuter de l'avenir de la jeunesse québécoise donc de l'avenir de la société québécoise. De ce Sommet est ressorti un consensus¹ faisant état des engagements du Gouvernement et de certains acteurs de la société civile à l'intention des jeunes.

Tout d'abord, le Gouvernement du Québec s'est engagé à développer une politique jeunesse dans l'année suivant le *Sommet du Québec et de la jeunesse*. De fait, en juillet dernier, le ministre François Legault a rendu public un avant-projet de cette politique mais la version définitive n'est toujours pas connue. Ensuite, le Gouvernement du Québec et le

.....
* Marie-Claude Sarrazin est membre du Comité de rédaction

1. Pour une version complète de celui-ci, nous invitons le lecteur à consulter le site du *Sommet du Québec et de la jeunesse* : www.sommet.gouv.qc.ca

milieu des affaires québécois ont investi 240 millions \$ dans la création du Fonds jeunesse Québec. Ce fonds devra servir à financer des projets destinés à la jeunesse québécoise. Les premiers projets approuvés par ce fonds devraient être connus sous peu. De plus, 160 millions \$ ont aussi été investis pour assurer la poursuite du Fonds de lutte contre la pauvreté. Enfin, le consensus contient une série de mesures en lien avec les thèmes développés en préparation du *Sommet du Québec et de la jeunesse* par les travaux des quatre chantiers : *Promouvoir une société équitable, Parfaire le savoir et la formation, Relever les défis de l'emploi* et *Élargir notre ouverture sur le monde*. Certaines de ces mesures visent des changements à court terme tandis que d'autres veulent imprimer des changements profonds dans la société québécoise pour assurer une meilleure intégration de la relève. Par ailleurs, un comité de suivi a été mis en place pour voir à la réalisation des engagements pris au Sommet. Ce dernier doit se réunir deux fois par année. Les membres de ce comité se sont réunis pour la première fois en août 2000.

Dans ce dossier, nous avons réuni les textes de huit jeunes de moins de 35 ans qui ont été témoins ou acteurs privilégiés de ce Sommet. Par ces textes nous ne prétendons pas, loin de là, avoir abordé tous les sujets qui concernent la jeunesse québécoise, ni avoir fait un bilan exhaustif du *Sommet du Québec et de la jeunesse*. D'une part, les données manquent. En effet, l'état d'avancement des réalisations des engagements pris au Sommet n'est disponible qu'en date du mois d'août dernier. De plus, il est trop tôt, un an après le Sommet, pour savoir si les quelques gestes posés jusqu'à maintenant ont changé de façon significative le sort des jeunes Québécoises et Québécois. D'autre part, tel n'était l'objectif que nous poursuivions en préparant ce dossier.

Notre désir est plutôt témoigner d'un certain refus que le Sommet n'ait été qu'un événement passé durant lequel est survenu un *deal* politique qui a réglé la question. Par

ailleurs, le *Sommet du Québec et de la jeunesse* a aussi eu des effets secondaires peut-être insoupçonnés au départ. En effet, des jeunes provenant de différents milieux se sont rencontrés, ont discuté, négocié autour des enjeux entourant le Sommet. Mais ces jeunes ont aussi développé des liens, ont pris conscience que la génération à laquelle ils appartiennent, partage une communauté de destin et qu'il leur revient de définir la société dans laquelle ils voulaient vivre. En ce sens, le Sommet a certainement réglé quelques questions, mais il en a ouvert beaucoup d'autres. De plus, pour certains membres de la génération précédente, le Sommet a été un moment de révélation : la relève est bien vivante, elle a des idées et ces idées, même si elles ne correspondent pas toujours à notre façon de voir les choses, méritent d'être discutées ! Ironique peut-être, mais pas tant que ça. Tout de même, sur ce plan aussi, le Sommet a été générateur de débats.

Les textes que contient ce dossier veulent témoigner d'une portion de cette réflexion qui se poursuit toujours depuis le *Sommet du Québec et de la jeunesse*. Ils constituent un appel à la poursuite du dialogue et du débat entre les jeunes Québécoises et Québécois mais aussi avec leurs aînés. Certains de ces textes reprennent des questions qui ont été abordées lors du Sommet : l'éducation, l'école, les jeunes en difficulté, de même que la question de l'intégration des jeunes dans une perspective régionale. Certains autres textes veulent élargir certains débats : la conception de la citoyenneté, le nationalisme québécois.

Par ailleurs, ces textes témoignent tous d'un désir de la génération montante de participer activement au développement de la société québécoise. Peut-être pourrez-vous aussi découvrir en lisant ces textes le début d'une articulation de l'idée de rapports intergénérationnels, du désir d'équité intergénérationnelle qui durant le Sommet a été soulevé de différentes manières sans jamais être précisé de façon satisfaisante ?

Ma présence au comité de rédaction de cette revue représente une des retombées du *Sommet et du Québec et de la jeunesse*, de la nécessité de poursuivre le débat sur plusieurs questions, de poursuivre le dialogue entre les générations. Vous me voyez donc ravie de le transposer dans ces pages. Et comme tout débat, la question de l'intégration des jeunes à la société québécoise ne sera jamais complètement réglée. J'espère seulement que ces textes contribuent à cette nécessaire réflexion collective et qu'elle se poursuivra dans les mois et les années à venir... ◇

Pour une citoyenneté active

.....

Christian Giguère¹

Se tenait à Québec en février 2000 le *Sommet du Québec et de la jeunesse*. Ambitieuse, novatrice, voire téméraire entreprise, un an après sa tenue le Sommet a, à tout le moins, le mérite d'avoir assis autour d'une même table gouvernement, jeunes, patrons, syndicats et un vaste éventail de groupes communautaires qui tous œuvrent, à leur manière, au développement de la société québécoise. Autour d'une même table donc, un nombre considérable d'individus représentatifs d'intérêts particuliers, assis sur des convictions acquises dans la grande diversité de leur milieu de vie, entretenant et défendant différents points de vue quant à l'avenir des jeunes du Québec et quant à la façon d'assurer leur intégration à la société et leur participation au sein de nos institutions démocratiques. Un *Débat*. Et les jeunes y ont bel et bien participé à ce débat.

Effectivement, les jeunes ont démontré à leurs aînés que non seulement ils ont besoin d'eux pour assurer à la

.....
1. Christian Giguère est étudiant au doctorat en philosophie au département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal. Il dirige le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC).

société québécoise une relève forte, qualifiée et compétente, qui reflète bien le genre d'aspirations des citoyens québécois, mais ils ont surtout réussi à démontrer à la face du monde, à leurs vis-à-vis aînés et surtout à eux-mêmes qu'ils ont des ambitions de *participation* et qu'ils ont un rôle nécessaire à jouer dans la création d'une culture de la relève et dans le développement d'une société ouverte sur le monde, tolérante et en mesure d'asseoir la coopération sociale au cœur des préoccupations des Québécois.

On peut analyser l'entreprise de ce Sommet de bien des façons. Il n'en demeure pas moins que sa toile de fond a été en grande partie dessinée par les jeunes. De toutes les idées qu'ils y ont défendues, à mon avis, au moins une idée était omniprésente dans leurs interventions. Élaborer et construire, au sein de la société québécoise, une culture de la relève en développant des liens de solidarité entre tous les citoyens du Québec et en particulier entre les générations.

À peu de chose près, et malgré la dynamique des rapports de forces qui s'installe entre les acteurs impliqués lors d'un tel Sommet, les jeunes y ont défendu une conception de la société québécoise fondée sur une vision *inclusive* et *participative* de tous ses membres. Bien sûr, cette vision s'applique en particulier aux minorités ethniques et aux nouveaux arrivants. Mais le Sommet, au-delà des origines et des différences individuelles, a permis d'asseoir autour d'une même table différentes générations d'individus qui, dans ce qui avait des allures d'un face à face, ont dû, tant bien que mal, se tourner ensemble et regarder vers l'avenir.

J'expose dans la première partie de mon texte la conception du développement de la société québécoise que les jeunes et leurs vis-à-vis aînés ont eu l'occasion de débattre lors du *Sommet du Québec et de la jeunesse*. À la lumière des travaux préparatoires au Sommet et de l'avant-projet d'une politique jeunesse, *Vers une politique jeunesse québécoise*²,

2. Sommet du Québec et de la jeunesse, *Vers une politique jeunesse québécoise*, document de consultation, juillet 2000.

nous verrons que cette conception repose sur une vision *active* de la *citoyenneté*. Il s'agit d'une conception à laquelle je souscris non seulement en tant que jeune, mais en tant que citoyen membre de la société québécoise et suffisamment attaché à elle pour vouloir y participer. Cette conception correspond effectivement assez bien à la réalité d'un Québec ouvert sur le monde et à la différence.

Dans la seconde partie de mon texte, je défendrai l'idée que cette citoyenneté peut s'exercer à condition que des liens de solidarité se forment entre les citoyens et en particulier entre les jeunes et leurs aînés. Le développement de ces liens de solidarité suppose l'intégration de la relève québécoise, celle des plus démunis et celle des diverses communautés ethniques ou culturelles. Ainsi, l'intégration à la société québécoise est une seule et même question qui touche différentes composantes.

1. Quelques éléments de réflexion

Une des nombreuses constatations qu'ont fait les membres du chantier *Promouvoir une société équitable*³ concerne le fait que les jeunes de la société québécoise aient peu accès à des lieux de participation sociale significatifs. Ils auraient peu de chance en effet de réaliser des projets utiles à leur communauté, d'y faire l'expérience de leurs responsabilités et de la réussite. Ils auraient donc du mal à développer un sentiment d'appartenance à la communauté et de se solidariser avec elle, sentiment sur lequel prendrait appui la citoyenneté.⁴

Par ailleurs, l'exclusion sociale ou professionnelle et les inégalités sociales et économiques de plus en plus grandis-

3. Quatre chantiers de travail ont permis de faire une vaste consultation préalable à la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse. Il s'agissait des chantiers : Promouvoir une société équitable, Relever les défis de l'emploi, Parfaire le savoir et la formation et Élargir notre ouverture sur le monde.

4. Sommet du Québec et de la jeunesse, Rapport de chantier *Promouvoir une société équitable*, 1999, p. 52.

santes empêchent à bien des égards les jeunes de se prévaloir effectivement des droits dont ils disposent pourtant : droits civils et politiques, droits économiques et sociaux. Les membres du chantier *Promouvoir une société équitable* nous ont rappelé par exemple que certains droits du travail deviennent inopérants en raison de la nature des emplois occupés par les jeunes.⁵

Ils avancent de plus l'idée que les jeunes qui n'ont pas accès à l'espace public, qui y sont exclus à cause notamment de leurs conditions économiques et sociales, se sentiront difficilement attachés et solidaires des choix et des projets collectifs de leurs concitoyens. Les membres de ce chantier entretiennent ainsi l'espoir que l'élargissement de l'espace de participation des jeunes renforce leur appartenance à la société tout comme elle renforce la cohésion d'ensemble de cette dernière.

Par ailleurs, un des enjeux majeurs du Sommet a été soulevé par les membres du chantier *Relever les défis de l'emploi*⁶. Il concerne la représentation des jeunes dans la fonction publique québécoise. Si l'on souhaite effectivement augmenter la représentation des jeunes dans la fonction publique à un niveau qui reflète leur présence sur le marché du travail de façon générale, nous devrions alors favoriser l'embauche des moins de 30 ans et contribuer ainsi au rajeunissement de cette fonction publique. Pour les membres de ce chantier, il importe de préparer une relève en prévision des départs massifs qui s'effectueront autour de 2005. C'est entre autres par *des mesures de parrainage pour assurer l'accueil de la relève et le transfert de l'expertise*⁷ que les membres de ce chantier ont proposé au gouvernement d'adopter des mesures législatives et régle-

.....
5. Ibid., p. 53

6. Sommet du Québec et de la jeunesse, Rapport de chantier *Relever les défis de l'emploi*, 1999.

7. Ibid., p. 75.

mentaires afin d'établir une stratégie de rajeunissement de la fonction publique.

1.1 Vers une politique jeunesse québécoise

C'est en juillet 2000 que le ministre d'État à l'Éducation et à la jeunesse, Monsieur Legault, présentait l'avant-projet de politique *Vers une politique jeunesse québécoise*⁸. Cet avant-projet a été élaboré à partir des travaux des quatre chantiers, des différentes réflexions des groupes jeunesse et celles des autres partenaires participant au Sommet. Soucieux que son avant-projet réponde bien aux aspirations des jeunes du Québec, le Ministre l'a construit en concertation avec un comité consultatif composé de représentants de groupes jeunesse. Le ministre Legault y mentionne que :

*Cet avant-projet de politique veut donner à la jeunesse québécoise les conditions favorables à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Par leur dynamisme et leur vitalité, les jeunes représentent l'avenir du Québec. C'est pourquoi ils doivent influencer les décisions et assumer des responsabilités dans le développement de notre société.*⁹

La prémisses de base autour de laquelle s'est effectué l'ensemble des travaux préparatoires au Sommet est *qu'aucune collectivité ne saurait être prospère et équitable sans une pleine et entière participation de sa jeunesse*.¹⁰ Il est donc admis, par conséquent, que la finalité d'une politique jeunesse québécoise doit être *l'avènement d'une société à laquelle les jeunes participeront pleinement*.¹¹

8. La politique jeunesse du gouvernement du Québec sera peut-être connue au moment de la publication de cet article. L'avant-projet politique peut toutefois nous fournir les idées de base et les principes sur lesquels s'assoira cette politique jeunesse.

9. François Legault, Message du Ministre, Sommet du Québec et de la jeunesse, *Vers une politique jeunesse québécoise*, document de consultation, juillet 2000.

10. *Ibid.*, p. 17

11. *Ibid.*, p. 17

1.2 Qui sont les jeunes ?

La délimitation des âges de la vie, notamment en ce qui concerne la période de vie d'un individu entre l'adolescence et l'âge adulte, varie selon les époques et d'une société à l'autre. Ces variations résultent de changements sociaux importants ou du rapport entre groupes d'âge d'une société particulière. L'Assemblée générale des Nations-Unies établit qu'un jeune est une personne dont l'âge se situe entre 15 et 24 ans. Mais elle reconnaît que le sens du mot jeune se comprend de différentes manières; selon les cultures et les pays il change en fonction des fluctuations politiques, historiques, économiques et socioculturelles.

Au Québec, l'Observatoire sur les jeunes et l'INRS-Culture et Société considèrent que les 15-29 ans représentent la réalité de la jeunesse québécoise. Même s'il y a des raisons pratiques de fixer les limites d'âge de la jeunesse, comme pour l'établissement de statistiques, ils considèrent tout de même arbitraire cette limitation. Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) établit également que les jeunes sont représentés par la tranche d'âge des 15-29 ans.¹² Selon le CPJ,

Ce découpage, établi de façon arbitraire, reflète tout de même une réalité certaine. En effet, de 15 à 29 ans, les personnes s'engagent dans un continuum qui, au départ, est caractérisé par un large état de dépendance envers les parents, l'école, etc., qui se transforme progressivement ou brusquement, pour aboutir à une plus ou moins grande autonomie.¹³

Ainsi, bien que plusieurs ministères du gouvernement du Québec offrent aux jeunes des programmes dont les critères d'admissibilité en termes d'âge peuvent varier, le Sommet du Québec et de la jeunesse ciblait les 15-29 ans.

12. Voir *Vers une politique jeunesse québécoise*, pp. 33-34.

13. Il s'agit d'un critère sociologique de la définition des jeunes que donne le CPJ et qui est repris dans le document de consultation *Vers une politique jeunesse québécoise*, p. 34. Voir aussi l'avis que le CPJ a produit entourant le Sommet du Québec et de la jeunesse, *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*, 1999 où il est notamment question des attentes et des préoccupations de la génération des 15-29 ans.

1.3 Une citoyenneté active

Dans la seconde partie du document de consultation *Vers une politique jeunesse québécoise*, le gouvernement du Québec et ses partenaires jeunes proposent le cadre et les orientations d'une éventuelle politique jeunesse. On y parle des principes et des valeurs qui doivent animer la politique au Québec et on y élabore un axe central, c'est-à-dire une citoyenneté active des jeunes au sein de la société québécoise.

Les principes et les valeurs qui doivent guider l'élaboration de la politique représentent en fait la base sur laquelle s'appuieront ses orientations. Ce seraient les principes et les valeurs de la société québécoise, c'est-à-dire :

- a) Une société solidaire qui souhaite assumer ses responsabilités envers les générations actuelles et futures dans une perspective de développement durable et favoriser la prise en compte et la participation de toutes les générations.
- b) Une société démocratique qui favorise la participation pleine et entière de ses citoyens, quels que soient leur âge, leur origine et leur réalité, garantit la poursuite de l'égalité des chances et assure la lutte contre l'exclusion culturelle, sociale et économique de ceux-ci.
- c) Un État qui assure, en collaboration avec ses partenaires, l'inclusion des valeurs et des aspirations des jeunes ainsi que leurs forces de renouvellement dans la société d'aujourd'hui et de demain.¹⁴

Sur la base de ces principes et valeurs, l'avant-projet de politique défend la conception d'une citoyenneté active et responsable. Cette notion fait référence à une participation pleine et entière du citoyen dans l'espace public, à son engagement personnel et à sa capacité de le faire. Cette conception de la citoyenneté y est présentée comme en évolu-

.....
14. *Vers une politique jeunesse québécoise*, p. 45.

tion. Elle va bien au-delà du droit de vote ; elle renvoie aux notions d'appartenance, de participation effective et de rapports civilisés entre individus. La citoyenneté est le sentiment d'appartenir à un groupe, de faire partie d'un quartier, d'un village, d'une ville et d'une société. La citoyenneté, synonyme d'inclusion, renvoie aux droits et devoirs des citoyens, mais elle renvoie également aux conditions économiques et sociales favorisant la pleine participation.

*Aucune personne ne doit être soustraite, ni être amenée à se soustraire de l'espace public québécois sur la base de sa différence, qu'elle soit d'origine ethnique ou nationale, d'âge, de limitation fonctionnelle, de sexe, de race ou de couleur de peau, de culture, de croyance religieuse ou d'orientation sexuelle.*¹⁵

Pour développer une citoyenneté active, la société québécoise doit chercher des solutions aux inégalités sociales et économiques ; *ces inégalités témoignent d'un manque de solidarité et elles minent le sentiment d'appartenance à la société et le goût d'y participer.*¹⁶ De plus, une compréhension des enjeux mondiaux – le phénomène de la mondialisation bouscule le sentiment d'appartenance des gens – et le développement d'une conscience civique font partie d'une citoyenneté active et responsable.

La dimension collective de cette citoyenneté fait référence aux jeunes en tant que groupe, à leur place et leur participation en société. *Elle concerne autant la question de la relève nécessaire dans tous les domaines d'activités de la société que le développement de l'appartenance culturelle et sociale des jeunes dans une société inclusive et ouverte sur le monde.*¹⁷ Par ailleurs, la dimension individuelle de cette citoyenneté concerne la possibilité pour les jeunes de découvrir, de se réaliser et de vivre leurs projets de vie. Elle fait référence au développement de leur autonomie, de l'acquisition des

15. *Ibid.*, p. 47

16. *Ibid.*, p. 47

17. *Ibid.*, p. 48

compétences nécessaires pour y arriver et de leurs responsabilités à l'égard de leur situation et de leur avenir.

2. Citoyenneté active; une intégration de tous

La conception de la citoyenneté mise de l'avant par les jeunes lors du Sommet, reprise et développée dans l'avant-projet de la politique jeunesse du gouvernement du Québec est surtout une conception qui concerne l'intégration de la relève québécoise. Pour autant que cet avant-projet de politique assoie une conception de la citoyenneté sur des principes et des valeurs reconnus, elle met de l'avant au moins deux orientations importantes. Il s'agirait d'engager la société dans une culture de la relève et de développer un sentiment d'appartenance à la société québécoise.

En effet, une société de la relève se soucie de transmettre des connaissances, des compétences et des savoirs. Elle transmet à la génération montante sa mémoire institutionnelle, ses traditions et sa culture politique. Elle s'organise en tenant compte que les personnes ont besoin de s'identifier à elle et qu'ils ont, effectivement, les possibilités de contribuer activement à son développement. Cela implique notamment qu'elle continue de mettre de l'avant et de défendre les valeurs reconnues publiquement dans ses chartes (*Charte des droits et libertés de la personne, Charte de la langue française*).

Par ailleurs, des quatre rapports de chantiers qui ont lancé les débats lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, le rapport de chantier *Promouvoir une société équitable* est probablement celui qui a le mieux mis en évidence le lien entre l'exclusion sociale que vivent les jeunes et leur capacité de s'investir et de participer au développement de la société québécoise. Notamment, le défi que devaient relever les membres de ce chantier était de trouver des solutions aux problèmes d'exclusion tout en proposant des moyens favorisant l'exercice de la citoyenneté des

jeunes. Intégration et participation civique sont présentées comme conditions à la construction de rapports harmonieux, équitables, entre les citoyens et en particulier entre les jeunes et leurs aînés. Ce rapport de chantier exprimait, à mon avis, un point de vue normatif : pour assurer son développement et sa viabilité, la société québécoise doit créer des liens de solidarité entre tous ses membres et elle doit en particulier créer des liens de solidarité entre les membres des diverses générations.

À la lumière des constatations faites par les membres des chantiers et qui sont à la base de la construction de la conception citoyenne défendue par les différents partenaires dans l'avant-projet d'une politique jeunesse, on s'aperçoit que la question de l'intégration de la relève se pose à l'égard des jeunes de la société québécoise. Que ce soit par exemple dans la fonction publique, au sein du mouvement syndical ou en entreprise, exercer sa citoyenneté passe effectivement par une reconnaissance du fait que les jeunes peuvent eux aussi contribuer au développement de nos institutions. On ne peut ainsi considérer qu'une citoyenneté active se réalise en marge des lieux de pouvoir et d'influence.

Il m'apparaît toutefois que la conception citoyenne ainsi mise de l'avant par la relève québécoise s'impose comme une conception qui reflète bien les aspirations d'ouverture des Québécois, c'est-à-dire qu'elle se pose comme les bases d'une intégration de tous les membres de la société. Si la forme d'exclusion que vivent les jeunes Québécois est causée par un facteur relié à l'intégration de la relève (rapports entre générations), pour certains d'entre eux cette exclusion peut être en plus causée par des facteurs reliés à leurs origines ethniques ou à leurs conditions sociales et économiques. De plus, l'exclusion des jeunes Québécois causée par des facteurs reliés à leurs conditions sociale et économique ou leurs origines ethniques n'est pas une forme d'exclusion qui les concerne exclusivement. Elle

visé des personnes de tous âges et d'origines ethniques différentes. Cette exclusion se vivrait de façon différente et à différents niveaux selon qu'on appartient au groupe des jeunes, au groupe des plus démunis ou au groupe des nouveaux arrivants.

Si la conception d'une citoyenneté active avancée par les jeunes lors du Sommet est véritablement synonyme d'inclusion sociale, nous pouvons alors penser que cette conception, une fois appliquée, aurait pour effet d'intégrer la relève à nos institutions sociales, politiques et économiques. Mais, bien au-delà, cette conception citoyenne non seulement s'applique à une gamme étendue d'individus, mais elle détermine les conditions de possibilités d'exercer sa citoyenneté à travers les institutions et pourrait très bien ainsi contribuer à orienter les différentes mesures et politiques que la société est prête à se donner pour assurer son développement et sa viabilité.

Ainsi, la question de l'intégration au Québec est une seule et même question qui touche toutefois différents groupes sociaux et qui trouve, à mon avis, une réponse satisfaisante dans les liens de solidarité qu'aurait pour effet de développer, si elle était appliquée, la conception citoyenne que les jeunes ont défendu lors du *Sommet du Québec et de la jeunesse*.

Conclusion

L'essentiel du message du rapport de chantier *Élargir notre ouverture sur le monde*¹⁸ est pertinent. L'ouverture sur le monde à laquelle le Québec aspire passe d'abord par une ouverture interne. Et cette ouverture interne nécessite que tous les membres de la société québécoise puissent participer au développement des institutions de base et par conséquent y avoir préalablement accès. Ce n'est qu'en

.....
18. Sommet du Québec et de la jeunesse, Rapport de chantier *Élargir notre ouverture sur le monde*, 1999.

remplissant bien cette condition qu'ils pourront effectivement exercer adéquatement leur citoyenneté.

Pour pouvoir parler de projets de société, les citoyens doivent non seulement bénéficier (passivement) des effets de nos grands leviers démocratiques, mais ils doivent aussi avoir la possibilité de s'en servir pour avancer leurs différentes conceptions et contribuer à l'avancement et au progrès de la société dans laquelle ils vivent. Ainsi, exercer sa citoyenneté témoigne d'un intérêt pour la chose publique et d'un réel attachement aux institutions à travers lesquelles prend forme cette citoyenneté.

L'intégration des diverses composantes de la société québécoise représente une condition nécessaire à l'exercice d'une citoyenneté active pour tous. Mais un réel dialogue doit toutefois s'établir entre la génération qui a le grand mérite d'avoir institutionnalisé les principes d'égalité et de liberté et celle qui veut maintenant intégrer ces institutions et qui veut participer activement à leur actualisation. Et non se contenter de bénéficier passivement de leurs bienfaits. À mon avis, cette conception du citoyen actif rallie dans leur for intérieur une majorité de citoyens du Québec, elle est réaliste et doit par conséquent continuer de faire l'objet d'un débat public. Je pense à cet effet que l'avant-projet d'une politique jeunesse a contribué à ce débat.

Conjuguée à une réelle intégration, une conception active du citoyen contribue au développement d'une *richesse démocratique* à laquelle aspire et est en mesure d'assumer la société québécoise. Elle repose sur l'idéal de rapports harmonieux entre tous les citoyens du Québec et en particulier sur des rapports harmonieux entre les jeunes et leurs aînés. Ma conjecture est la suivante, si les conditions d'exercice d'une telle citoyenneté sont remplies, il importera alors aux citoyens québécois de débattre de grands projets de sociétés. ♦

Esquisse d'un premier bilan

.....

*Vicky Trépanier**

Le Sommet du Québec et de la jeunesse représentait un excellent forum pour faire valoir les revendications des jeunes des régions. Il offrait une chance inouïe d'amorcer une réflexion sur la vision du Québec de demain. Comme pour toute intervention publique et politique, le poids des arguments bien présentés et l'articulation d'une stratégie bien pensée constituaient des éléments essentiels pour faire ressortir la vision de l'avenir des jeunes des régions, vision développée lors des activités préalables au Sommet. Les ateliers régionaux, la position particulière des représentants des jeunes des régions autour de la grande table ainsi que l'appui de l'Association des régions du Québec ont été les ingrédients d'une formule gagnante. Mais qui étaient les véritables interlocuteurs, quels étaient les résultats espérés ? Un an après, peut-on dire « mission accomplie » ?

.....

* Étudiante au Barreau. Représentante des jeunes des régions au Sommet du Québec et de la jeunesse.

Mise en contexte

Le Sommet du Québec et de la jeunesse aura été un processus en constante évolution. Lancé au printemps 1999, le « Sommet de la jeunesse » est devenu le Sommet du « Québec et de la jeunesse », alors que le Premier ministre conviait toute la population québécoise à réfléchir non seulement à la jeunesse d'aujourd'hui, mais aussi à l'avenir du Québec tout entier en mettant au cœur des réflexions les jeunes Québécois et Québécoises d'aujourd'hui et de demain. Cette orientation donnée au Sommet devait nous permettre de définir dès maintenant les bases à jeter pour un avenir modelé selon les convictions et les aspirations de la génération montante tout en mettant en œuvre des conditions facilitantes pour l'intégration à la vie active des jeunes d'aujourd'hui.

Durant l'automne précédant la tenue de la grande réunion, des centaines de jeunes se sont mobilisés dans le cadre des ateliers régionaux et sont venus exprimer comment ils concevaient l'avenir. Si l'on peut déplorer que trop peu de jeunes aient été présents à la grande table du Sommet, il faut savoir qu'un nombre impressionnant de jeunes ont participé de près ou de loin à la réflexion : autour des tables locales et régionales de débats ou sous l'égide de leur groupes de pression, les jeunes ont défini leurs priorités et ont articulé un discours cohérent sans toujours se conformer aux quatre grands thèmes proposés. Leurs opinions étaient fermes, leurs demandes légitimes et avec un peu de recul, on pouvait facilement extraire l'essence d'une vision commune de l'avenir : avec l'éducation au centre des priorités, comme moteur essentiel de la continuité, les jeunes ont misé sur la recherche d'une plus grande justice sociale et l'ouverture des possibilités de participation à la citoyenneté du plus grand nombre ; la promotion d'une culture québécoise forte, assumée, inclusive et empreinte d'un respect pour la diversité ; la possibilité d'habiter, d'évoluer et de faire sa vie dans toutes les régions

du Québec, sans être forcé de s'exiler ; et la volonté de prendre en main notre destin collectif tout en étant branché sur le reste du monde, en contribuant de façon active à la communauté mondiale par l'expression de nos valeurs et de nos convictions les plus profondes.

Mais les jeunes ne se sont pas arrêtés là. Comme pour prouver leurs intentions et démontrer qu'ils étaient prêts à assumer la partie concrète de leurs propositions, les participants des ateliers locaux et régionaux ont proposé des projets, ont avancé des solutions pour lesquelles ils se montraient prêts à contribuer et ils ont insisté avec vigueur sur les orientations à prendre pour répondre aux graves problèmes qu'ils avaient eux-mêmes ciblés. Par exemple, en espérant contrer certains problèmes de drogues et de détresse psychologique, des jeunes sont venus présenter dans un des ateliers régionaux un projet très détaillé de centre régional de théâtre pour stimuler la créativité et donner la chance aux leurs de s'exprimer ; face au démantèlement de la fonction publique, d'autres ont suggéré la mise en place d'un programme de mentorat couplé d'un système de retraite progressive pour permettre le transfert d'expertise et la possibilité pour les jeunes de prendre de l'expérience ; ou encore, pour lutter contre le décrochage scolaire, ils ont pensé à un programme de « pairage » avec des plus jeunes qu'eux, notamment dans le but de créer des modèles et de valoriser la réussite scolaire et le dépassement personnel.

En fait, les idées ne manquaient pas et ce sont plutôt les moyens qui faisaient défaut. Bref, si les jeunes se sont parfois plaints de leurs situations et ont déploré les difficultés qu'ils rencontraient, ils ont vite compris qu'il valait mieux prendre les devants et proposer « quelque chose à mettre sur la table » comme il est de mise dans ce genre de rencontre. Convaincus que la complainte ne mènerait à rien et que la pitié et le paternalisme n'étaient pas ce qu'ils recherchaient, ils sont vite passés au discours pragmatique et,

pleins de bonne foi, ils ont adopté une attitude d'ouverture au « dialogue » ferme mais conciliatrice. Restait donc à voir, rendu au Sommet, ce que les interlocuteurs, c'est-à-dire les « partenaires », gouvernements, syndicats, monde des affaires et groupes communautaires, dirigeants d'institutions publiques, culturelles et des loisirs allaient répondre ou ce qu'ils allaient « mettre sur la table » pour poursuivre la discussion et régler le sort des jeunes et de l'avenir. C'est dans cette perspective et avec ce travail préalable que nous nous sommes présentés à la grande table.

Un objectif flou, des interlocuteurs et des résultats incertains

L'idée de tenir un Sommet pour mobiliser l'opinion publique autour des enjeux majeurs auxquels les jeunes sont confrontés n'avait rien d'offensant au départ. La jeunesse québécoise n'avait rien à y perdre vraiment, sauf peut-être la place importante qui lui revenait dans ce débat et la chance de faire valoir ses idées et d'en débattre. Plusieurs y ont d'ailleurs vu une tentative du gouvernement « d'organiser » les jeunes en imposant le format de la rencontre ainsi que les thèmes qu'il avait pris le soin d'orienter en les documentant abondamment, en procédant lui-même aux invitations et en restreignant le nombre de jeunes au sein des discussions importantes. Même la population en général ne savait trop quoi en penser. Le bruit le plus répandu à la veille du Sommet n'était-il pas que toutes les conclusions étaient toutes tirées d'avance ? Malgré tout, et c'est ce qui étonnait, les attentes restaient élevées, notamment chez les jeunes eux-mêmes, quant aux résultats et quant à la teneur des propos qui allaient s'y tenir. Mais à quoi était-on en droit de s'attendre au juste comme résultats ?

La principale difficulté dans ce type d'exercice, c'est justement que les résultats attendus ne sont pas très clairs, et les rôles pas toujours bien distribués. En dans le cas du

Sommet du Québec et de la jeunesse, soi-disant l'élément phare de la vie politique québécoise durant la première année du millénaire, les pistes de discussion étaient tellement larges et multidimensionnelles que tout allait dans tous les sens sans que personne ne se contredise ni ne s'interpelle. Dans cette optique, comment évaluer si les résultats ont été atteints à l'issue du Sommet? Même après un an, il est toujours difficile de trancher sur la réussite ou non des résultats du Sommet ou, plus précisément, sur l'impact des mesures entreprises comme écho concret de ce que le Premier ministre a qualifié au terme de l'exercice de «début de remboursement de notre dette envers la jeunesse».

La véritable mesure de réussite du Sommet

Aux attentes concrètes des jeunes, les interlocuteurs ont répondu par des engagements dont il faut se réjouir, particulièrement ceux qui ont comme objectif ultime une meilleure intégration de jeunes à la vie en société : le repositionnement de l'éducation au cœur des priorités et au centre du projet d'avenir avec pour ce faire, un milliard de dollars en argent neuf ; l'ouverture de l'école comme véritable milieu de vie perméable à sa communauté et lieu d'apprentissage de la citoyenneté ; l'augmentation de l'offre de stage et d'emplois d'été avec, notamment, un effort accru pour que les jeunes n'aient pas nécessairement à s'exiler de leur région natale ; la simplification de la légendaire bureaucratie liée au démarrage d'entreprise et la création du Fonds jeunesse de 240 millions de dollars sur trois ans pour l'insertion des jeunes dans la société dont 15 millions \$ qui doivent être régionalisés et réservés exclusivement à la gestion des forums jeunes constitués dans chaque région du Québec ; l'abolition de la pénalité pour le partage du loyer et la reconduction du Fonds de lutte à la pauvreté ; la volonté d'élaborer une véritable politique jeunesse ; la mise en priorité de la rétention des jeunes en région et le soutien aux initiatives régionales et enfin, la reconnais-

sance de l'importance de faciliter aux jeunes l'accès aux lieux d'influence et de décisions. Sur ces enjeux, les interlocuteurs se sont rencontrés et ceux qui avaient le pouvoir de prendre les moyens pour concrétiser ces orientations ont fait leurs devoirs.

Toutefois, il est difficile de passer sous le silence le fossé important entre ce qui était revendiqué en trame de fond par les jeunes et ce qu'ont avancé nos interlocuteurs et qui a fait l'objet du consensus. Je ne citerai que deux exemples en guise d'illustration :

A) Alors que nous étions conviés à un exercice de vision pour l'avenir du Québec, le gouvernement s'exprimait en termes de technologies, des effets incontournables de la mondialisation et d'entreprises de fine pointe alors que les jeunes, eux, parlaient plutôt de développement social, d'éducation, de la famille et de lutte à l'exclusion et à la pauvreté. C'est d'ailleurs ce qui explique, en partie, l'intervention des jeunes des régions dès le début du Sommet pour faire porter les débats sur les enjeux que nous trouvions prioritaires.

B) Alors que les jeunes avancent des solutions à long terme, proposent des programmes de transfert d'expertise, de culture de la relève et de continuité, le gouvernement propose des mesures très chiffrées et à court terme. Le Fonds jeunesse sur trois ans en est un bon exemple.

En fait, le véritable défi pour les jeunes, leurs attentes de « résultats », était d'en arriver à amorcer le changement des mentalités, des attitudes et à faire connaître et partager leur vision de l'avenir, cette vision qu'ils seront appelés à concrétiser d'ici quelques années à peine. Ce à quoi s'attendaient les jeunes, outre peut-être les dollars investis comme preuve de l'engagement des partenaires à prendre le virage jeunesse, c'était la garantie qu'ils pourraient assumer complètement, à partir de ce moment, leur part d'influence dans tous les champs d'activité citoyenne et

surtout, la garantie de pouvoir compter sur les grands acteurs de notre société pour porter eux-mêmes ce discours. Ce que les jeunes étaient venus chercher au Sommet, ce n'était pas tant quelques millions de dollars à dépenser sous le vocable « jeunesse », mais de véritables engagements de la part des acteurs non seulement à prendre acte de la présence de plus en plus importante des jeunes dans toutes les sphères de la société mais à reconsidérer la façon dont ils permettent, ou pas, à la jeunesse d'aujourd'hui de prendre le relais pour permettre une certaine continuité des choses. De véritables engagements à adopter une attitude positive et confiante à l'égard de la jeunesse, plutôt qu'un discours démobilisateur et paternaliste à leur égard, une invitation à prendre la relève plutôt qu'une déclaration de guerre entre générations qui n'a pas lieu d'être, une ouverture d'esprit quant à la vision nouvelle et aux priorités retenues par la jeunesse, mais qui diffèrent de celles de la génération au pouvoir. La véritable mesure de la réussite du Sommet se situe donc, à mon avis, dans la portée de ces messages implicites qui n'ont pas eu autant d'écho dans les médias que les millions \$ annoncés.

Car le message « implicite » le plus important que portait la jeunesse au Sommet, la trame de fond du discours, c'était la confiance. Confiance que nous pouvions relever les défis de l'emploi, confiance que nous pouvions intégrer intelligemment et dès maintenant les lieux de pouvoir et d'exercice de la démocratie, confiance que nous avons une vision d'avenir, pour peu qu'on nous laisse l'exprimer et qu'il soit possible de la concrétiser. Et le préalable à l'atteinte de cet objectif réside dans la capacité de la société de reconnaître deux choses : premièrement, reconnaître que les jeunes ne sont pas la seule source de tous leurs problèmes, que tous les pans de la société, les acteurs du monde du travail, de l'éducation, de la culture et des loisirs, ont une responsabilité quant à leur intégration dans la vie active. Malheureusement, les déclarations en ce sens n'ont pas été nombreuses au Sommet et les partenaires ne

se sont pas pressés pour venir dire qu'ils étaient prêts à faire de la place aux jeunes dans leurs champs respectifs d'action. Combien de dirigeants se sont engagés à faire de la place aux jeunes dans leurs instances décisionnelles ? Combien d'employeurs se sont engagés à adopter une véritable culture de la relève au sein de leur entreprise, qu'elle soit privée ou publique (pensons notamment à la fonction publique) ? Combien de syndicats se sont montrés ouverts à considérer l'impact de leurs négociations collectives sur les conditions de vie et de travail des jeunes ? Loin d'être de simples déclarations de principes, ces engagements auraient pesé lourd dans la balance de la réussite du Sommet.

Deuxièmement, il faut commencer à reconnaître les jeunes eux-mêmes pour qu'ils reprennent confiance en eux comme composante utile à la société ; reconnaître que les jeunes sont les porteurs des clés de l'avenir, la reconnaissance des bons coups qu'ils font, de leur engagement, de leur participation à la recherche de solutions. À cet effet, que le gouvernement et les représentants du monde des affaires, bailleurs de fonds du Fonds jeunesse, aient accepté de confier 15 millions de dollars aux forums jeunesse présents dans toutes les régions pour la réalisation de projets concrets dans leur milieu, par et pour les jeunes, est un premier pas dans la bonne direction. Il s'agit là d'un exemple positif vers la reconnaissance que les jeunes peuvent être les vrais artisans des solutions et qu'ils peuvent contribuer au bien-être de leur milieu par leur créativité, leur enthousiasme et leur dynamisme pour peu qu'on leur fasse confiance. Au-delà des dollars consentis, les gestes de confiance en eux et en l'avenir porté par les jeunes auraient compté pour beaucoup.

L'autre message implicite qu'il faut relever de l'exercice, c'est qu'il faut arrêter de se faire une image de ce que devrait être la jeunesse et plutôt la regarder telle qu'elle est. Depuis trop longtemps, on nous renvoie l'image d'une jeunesse désorganisée, mal articulée et désensibilisée. Or, je crois bien qu'après cet exercice périlleux où l'on a décidé

de miser sur l'avenir, on ne peut plus dire que les jeunes ne sont pas mobilisés, mal informés ou attentistes face aux défis à venir. La jeunesse d'aujourd'hui n'est pas plus, ni moins divisée, démobilisée ni déresponsabilisée que ne l'est le reste de la société. C'est pourquoi il faut cesser de mettre comme préalable à leur épanouissement ce qu'ils devraient être pour plutôt les accompagner en misant sur leurs forces, exploiter leur dynamisme et leur créativité au profit de la société tout entière. Car en travaillant pour les jeunes plutôt qu'avec eux, on freine l'initiative, l'audace et la créativité, et c'est le Québec tout entier qui y perd. Si on leur laisse prendre la place qu'ils sont en droit d'occuper comme dans toute société bien organisée, on risque plutôt de créer des effets d'entraînement positif, de promouvoir des modèles d'engagement et de dépassement. Et c'est le Québec tout entier qui y gagne.

Un an après, les impacts

Enfin, le Sommet aura servi à mettre dans l'espace public le problème criant de la relève dans toutes les sphères d'activités de la population. Tous les acteurs présents autour de la table l'ont reconnu. Les jeunes ont laissé percevoir la façon dont ils voyaient les choses et ont fait la preuve qu'ils étaient prêts à prendre le relais. Ils ont démontré leur volonté tout en étant conscients qu'ils ne possédaient pas tous les moyens. Mais ils ont aussi voulu faire comprendre qu'ils ne perdront pas leur temps à prouver perpétuellement leurs capacités et à attendre que la génération précédente décide un jour de laisser la place, cette génération qui a déjà eu tout le loisir de se construire une société à son image. Les idées sont là, les moyens manquent et le poids démographique est à notre désavantage. Nos meilleurs « armes » sont le poids de nos arguments, notre dynamisme et notre volonté de modeler cette société conformément à nos valeurs mais surtout à la ferme conviction que le Québec n'a d'autre choix que de compter sur sa jeunesse

pour progresser et se donner une véritable voix dans le concert des nations. J'ose croire que le Sommet aura permis une prise de conscience collective, et que les Québécois et les Québécoises savent à partir d'aujourd'hui qu'ils peuvent compter sur une jeunesse active, dynamique et volontaire, et qu'elle n'attendra pas nécessairement le signal de départ pour prendre davantage d'espace. Car le Sommet n'était pas la fin d'un processus, mais un bref aperçu d'un nouveau début. ◇

L'éducation à la citoyenneté comme forme de socialisation juridique :

Pour une prise de conscience de ses droits et devoirs fondamentaux dans une perspective contemporaine

.....

Hugues Surprenant

*S'il n'est pas raisonnablement au courant
de ce qui se passe dans la société,
de ces choses sans cesse plus nombreuses
qui peuvent affecter son sort,
le citoyen n'est plus à toutes fins utiles qu'un esclave.
Son ignorance risque de le livrer pieds et poings liés
à l'exploitation sous toutes ses formes.*

René Lévesque

Comment expliquer, au Québec, que l'on se soucie de fournir à l'élève du secondaire tous les éléments de connaissance indispensables à son épanouissement et à son insertion dans la société, sans se préoccuper de lui présenter les cadres juridiques qui vont régir ultérieurement son activité familiale, politique, économique, professionnelle, etc. ? En ce sens, un exercice de prise de conscience de l'univers juridique québécois aurait-il de meilleurs résultats dans la poursuite de projets de société que ceux produits à l'heure actuelle par les processus conventionnels d'éducation des citoyens ?

Depuis quelques années déjà, des élèves de niveau secondaire s'adonnent à des activités d'« éducation à la

citoyenneté » dans le cadre du programme d'activités parascolaires de leur école.¹ Ces activités pédagogiques ont pour objectif de stimuler chez les jeunes la volonté d'exercer leur citoyenneté et de participer au processus démocratique en mettant de l'avant l'écoute, la coopération, l'ouverture sur le monde et le respect de la diversité culturelle comme valeurs sociétales fondamentales.² C'est ainsi qu'en parallèle au *Sommet du Québec et de la Jeunesse* de février 2000, des élèves de 4^e et 5^e secondaire de dix écoles du Québec ont participé à l'activité *Débats de citoyens*, élaborée par le *Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté* (CDEC), en abordant des thématiques étroitement liées aux quatre chantiers de ce Sommet (*Parfaire le savoir et la formation, Promouvoir une société équitable, Élargir notre ouverture sur le monde et Relever les défis de l'emploi*). En tant qu'activité pédagogique de rénovation des voies d'accès au droit, *Débats de citoyens* offre aux participants l'opportunité d'exercer concrètement leur citoyenneté. À l'aide de mises en situation pratiques donnant effet à leur propre liberté d'expression, cette activité permet aux jeunes de découvrir et d'intégrer certaines connaissances relatives à l'univers des droits fondamentaux et des responsabilités sociales.

Toutefois, ce genre d'activité n'est offert que par certaines écoles secondaires où d'ailleurs seulement une poignée d'élèves participe. Quelles sont les conséquences de cette situation ? En résulte-t-il une perception différente, entre élèves du secondaire, des polémiques entourant les droits fondamentaux et les responsabilités sociales ? Suite à un exercice de prise de conscience de ces notions, les jeunes manifestent-ils une plus grande volonté de participer

.....
1. *Éducation à la citoyenneté*, Mémoire du Conseil supérieur de l'Éducation, ministère de l'Éducation, automne 1998.

2. *Propositions Jeunes Citoyens, Document synthèse*, « Débats de Citoyens tenus en parallèle au Sommet du Québec et de la jeunesse. Consultation auprès des 15-17 ans de dix écoles participantes du Québec », Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (cdec@attcanada.net), février 2000, pp. 4-5.

aux projets de société du Québec? À long terme, l'éducation à la citoyenneté serait-elle un moyen pour augmenter l'effectivité des droits fondamentaux et des responsabilités sociales? Quels sont les avantages que les participants peuvent tirer de ce genre d'activité pédagogique?

Depuis deux ans, l'École secondaire Durocher Saint-Lambert offre à ses élèves la possibilité de participer à l'activité *Débats de citoyens*. Dans le cadre d'un projet de maîtrise en collaboration avec cette école et le CDEC, nous effectuons présentement une étude qui cherche à identifier les divergences dans l'interprétation et la représentation que se font de jeunes citoyens du 2^e cycle du secondaire (14-16 ans) de ces concepts démocratiques. Une fois complétée l'analyse des données recueillies lors de discussions de groupe qui abordaient précisément ces concepts (printemps-été 2000), nous évaluerons les connaissances acquises par dix élèves « initiés » à l'activité *Débats de citoyens*, en les comparant avec les connaissances de dix élèves « non initiés ».³ De plus, afin d'en évaluer le mérite et d'en retirer de l'information additionnelle, les participants ont tous complété un questionnaire expérimental composé de huit questions fermées et une question ouverte. Les huit questions fermées évoquent respectivement les notions de droit civil, politique, social et culturel, alors que l'unique question ouverte porte sur la norme d'égalité et demande aux élèves de dresser une liste personnelle de cinq groupes qu'ils considèrent victimes de discrimination ou défavorisés.

Les fondements théoriques de notre projet de recherche dissertent à la fois de la forme et du fond que peuvent observer des activités pédagogiques d'éducation à la citoyenneté. Quant à la forme, les thèses développées lors

.....
3. Notons que le contexte de recherche qu'offre l'École secondaire Durocher Saint-Lambert doit être qualifié de « milieu de vie favorisé ». En d'autres termes, notre étude comparative se limite à un environnement où l'enseignement et l'apprentissage se font dans d'excellentes conditions matérielles. Par souci de représentativité empirique, il serait pertinent de transposer notre étude, dans le futur, en « milieu de vie défavorisé » et en « milieu de vie multiculturel ».

d'études empiriques sur la socialisation juridique présentent, à notre avis, un cadre analytique approprié pour une activité comme *Débats de citoyens*. Quant aux notions transmises lors du déroulement de cette activité et dont le degré d'intégration par les élèves fait l'objet de notre étude comparative, les concepts de *citoyenneté*, de *droits fondamentaux* et de *responsabilités sociales* seront davantage développés et commentés dans notre mémoire. L'objectif visé par cet article est, d'une part, de définir sommairement les fondements théoriques de notre recherche, et d'autre part, de partager avec le lecteur un aperçu de nos réflexions sur l'éducation à la citoyenneté au Québec dans une perspective contemporaine.

Cadre analytique : la socialisation juridique

Le phénomène de la socialisation, qu'il soit de nature juridique, politique, culturelle ou autre, concerne des processus continus d'incorporation par les individus de codes de conduite nécessaires pour vivre en société. Ces processus façonnent dans la conscience des individus les fondements de croyances et de comportements qui respectent ou violent les codes de la société. La socialisation est une expérience de vie, et se produit quotidiennement dans les familles, les écoles, les syndicats, les cours de justice, ou tous lieux d'interaction entre citoyens.

Faisant le bilan de travaux effectués dans le domaine de la socialisation juridique, Chantal Kourilsky définit ce phénomène comme « l'ensemble des mécanismes et processus de formation chez l'individu, essentiellement pendant la période qui s'étend de l'enfance à la fin de l'adolescence, d'un système de connaissances, de représentations et d'attitudes à l'égard du droit. »⁴ La professeure June Louin-Tapp,

.....
4. Chantal KOURILSKY, « Introduction », *Droit et Société*, 19, 1992, pp. 203-213, p. 204. Voir aussi : E.S. COHN et S. WHITE, *Legal Socialization. A Study of Norms and Rules*, New York, Springer-Verlag, 1990.

quant à elle, considère que la socialisation juridique résulte des procédés par lesquels émergent des attitudes à l'égard du droit, et où se développent chez l'individu des modes d'apprentissage dociles ou déviants envers le système juridique d'une société.⁵ Bref, les recherches sur la socialisation juridique font état des croyances et des comportements qu'ont les citoyens envers l'univers juridique avec lequel ils interagissent.

En l'absence de ressources éducatives permettant aux citoyens de prendre conscience de l'univers des droits fondamentaux et des responsabilités sociales, le concept de citoyenneté demeure vide de tout son sens. L'incorporation au sein du curriculum de l'enseignement secondaire d'activités de socialisation juridique permettrait-elle de rendre plus effective la citoyenneté québécoise? La rencontre de cet idéal commande l'élaboration de stratégies concrètes. Logiquement, l'analyse de l'apport d'activités comme *Débats de citoyen* dans la représentation que ce font les jeunes de leurs droits et devoirs fondamentaux représentent la première étape. Par la suite, il serait utile de se questionner de bonne foi sur les notions pouvant être transmises. En ce sens, si on ne se contente pas de répéter les règles mais, au contraire, si l'on s'efforce de les resituer dans le contexte dont elles sont issues et qui en justifie l'existence, la rénovation des voies d'accès au droit est rationnellement justifiable.

Suggestions sur le fond : citoyenneté, droits fondamentaux et responsabilités sociales

À prime abord, il serait recommandé d'approfondir les bases du concept de citoyenneté dans ses deux dimensions conceptuelles. En effet, on peut considérer la citoyenneté d'un point de vue purement légal ou politique, mais aussi

5. June LOUIN-TAPP, « The Geography of Legal Socialisation : Scientific and Social Markers », *Droit et Société*, 19, 1992, pp. 329-353, p. 330.

d'un point de vue culturel. Dans la perspective de Marshall, le citoyen est une personne qui a des droits (civils, politiques, sociaux) lui permettant d'être reconnu de façon égalitaire à l'intérieur d'un cadre sociétal construit rationnellement, ou encore par le jeu d'influence de divers faits sociaux.⁶ Nous qualifions cette dimension de « citoyenneté-statut ».⁷ Chez d'autres auteurs, on conçoit le citoyen comme une personne active qui partage certains attributs en commun avec la famille, l'occupation, la communauté, la société ou la nation envers lesquelles elle éprouve un sentiment plus ou moins fort d'appartenance.⁸ Nous qualifions cette dimension plus concrète de « citoyenneté-identité ».⁹

En théorie, ces deux dimensions de la citoyenneté devraient coexister et s'appuyer mutuellement. En pratique, les principes neutres et universalistes de la démocratie québécoise moderne portent ombrage aux diverses représentations identitaires de la citoyenneté.¹⁰ Au cours des dernières années, plusieurs intellectuels se sont penchés sur cette question polémique en tentant de développer de nouvelles perspectives à la fois compatibles et dépassant les fondements du paradigme libéral dominant. Les concepts de « politique d'intégration », de

6. T.H. MARSHALL, « Citizenship and Social Class », dans *Sociology at the Crossroads and Other Essays*, Londres, Heinemann, 1963, pp. 67-127.

7. Patrick HASSENTEUFEL, « L'État-Providence ou les métamorphoses de la citoyenneté », dans *L'Année sociologique*, vol. 46, No. 1, 1996, pp. 127-149; Michel COUTU, « Introduction: Droits fondamentaux et citoyenneté », *Droits fondamentaux et citoyenneté. Une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire ?*, Montréal, Thémis, 2000, pp. 1-20.

8. Jürgen HABERMAS, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997; Boaventura de Souza SANTOS, *Toward a New Common Sense: Law, Science and Politics in the Paradigmatic Transition*, New York, Routledge, 1995.

9. HASSENTEUFEL et COUTU, *op. cit.*

10. Homi BHABHA, « Cultures In-Between », dans *Questions of Cultural Identity*, Stuart Hall et Paul du Gay (éds.), London, Sage, 1996, pp. 53-60; Jane COLLIER et al., « Sanctioned Identities: Legal Constructions of Personhood », dans *Identities: Global Studies in Culture and Power*, Special Issue: Sanctioned Identities, Jane Collier and Bill Maurer (éds.), v. 2, 1-2, 1995, pp. 1-27.

« citoyenneté multiculturelle », de « politique de reconnaissance », ou encore de « citoyenneté différenciée », sont certains des développements substantiels proposés par les auteurs afin de rendre compte de la nature bipolaire de la citoyenneté.¹¹ Les différentes luttes d'intégration citoyenne qui aspirent non seulement à un statut juridique spécifique mais aussi à une légitime reconnaissance identitaire, font en sorte que la citoyenneté ne se définit plus exclusivement par son statut légal et politique.¹² Dans cette optique, et dans la mesure où la citoyenneté se traduit historiquement par la garantie de droits¹³, un exercice de vulgarisation de ces éléments de réflexion pourrait constituer la toile de fond d'une prise de conscience par de jeunes citoyens de leurs droits et devoirs fondamentaux.

De façon générale, les droits fondamentaux se divisent en droits *civils*, comme la liberté d'expression dont le respect est soumis au contrôle des tribunaux, en droits *politiques*, comme le droit de vote que nos gouvernements sollicitent à chaque élection, et en droits *sociaux*, comme le droit à des services de santé de qualité, adaptés aux besoins des citoyens et peu coûteux.¹⁴ Limitée à ses trois expressions, la théorie classique des droits fondamentaux conditionne l'élaboration de rapports statiques, presque essentialistes, entre citoyens et entre citoyens et l'État. Nombres d'exemples au quotidien nous démontrent que

11. Matteo GIANNI, « Multiculturalism and Political Integration: The Need for a Differentiated Citizenship? », dans *Rethinking Nationalism and Ethnicity. The Struggle for Meaning and Order in Europe*, Hans-Rudolf Wicker (éd.), Oxford, Berg, 1997, pp. 127-142; Will KYMLICKA, *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford, Clarendon Press, 1995; Charles TAYLOR (éd.), *Multiculturalism. Examining the Politics of Recognition*, Princeton, Princeton University Press, 1994; Iris M. YOUNG, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

12. Pour un développement empirique rigoureux sur cette question, voir: Susan B. COUTIN, *Legalizing Moves. Salvadoran Immigrants' Struggle for U.S. Residency*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2000.

13. Peter RIESENBERG, *Citizenship in the Western Tradition. From Plato to Rousseau*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1992.

14. MARSHALL, *op. cit.*, pp. 73 et s.

les *revendications* passives et individualistes de leurs droits par les citoyens prennent le dessus sur une conception équitable et légitime de l'*exercice* de ses droits. Et pourtant, personne ne peut nier que « les *revendications* des droits des uns s'arrête où commence l'*exercice* des droits des autres ».

Ceci explique peut-être pourquoi l'on se questionne de plus en plus sur la pertinence d'ajouter une quatrième dimension à la théorie classique des droits fondamentaux des citoyens : les droits *culturels*. Force est d'admettre que la reconnaissance d'une dimension culturelle apporte aux rapports de citoyenneté un dynamisme qui leur fait normalement défaut.¹⁵ Afin de rencontrer « the greatest challenge facing democracies today »¹⁶, c'est-à-dire la réalité multiculturelle de la société québécoise, nous postulons que l'avènement de droits culturels favoriserait la conciliation des pôles statutaire et identitaire de la citoyenneté en imposant un réel dialogue entre collectivités de citoyens partageant un même espace. Dans cette perspective, une activité de socialisation juridique offrirait des lieux où les futurs acteurs de la société québécoise pourraient débattre et seraient sensibilisés aux difficultés que présente l'introduction de droits culturels dans le corpus des droits fondamentaux des citoyens. Par exemple, les revendications des peuples autochtones du Québec seraient un excellent exemple de mises en situation pratiques et sensibles au concept de droits culturels pouvant être abordées dans le cadre d'une activité de socialisation juridique.¹⁷

Par ailleurs, nous sommes d'avis qu'un développement complet et entier des droits fondamentaux passe inévitablement par l'examen de leurs rapports avec le concept

15. Guy ROCHER, « Droits fondamentaux, citoyens minoritaires, citoyens majoritaires », dans *Droits fondamentaux et citoyenneté. Une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire?*, Montréal, Thémis, 2000, pp. 23-41, pp. 34-36.

16. Will KYMLICKA (éd.), *The Rights of Minority Cultures*, Oxford, Oxford University Press, 1995, p.1.

17. Richard FALK, « The Rights of Peoples (In Particular Indigenous Peoples) », dans *The Rights of Peoples*, James Crawford (éd.), Oxford, Clarendon Press, 1988.

de responsabilité sociale. Henry Shue établit une typologie des responsabilités générales qui prend la forme suivante : *respect*, *protection* et *aide*. Par exemple, la responsabilité générale du *respect* des droits d'autrui évoque pour tous citoyens de prendre les mesures nécessaires afin de ne pas obstruer pour quiconque l'exercice de ses droits.¹⁸ De plus, Lukas Meyer soutient que le concept de responsabilité sociale offre un cadre normatif où la plupart des préoccupations qui concernent la collectivité et les générations futures, trouvent refuge.¹⁹ L'auteur considère que les responsabilités sont avant tout basées sur les intérêts qu'a une collectivité de citoyens dans la conservation de son patrimoine commun. Pour se faire, Meyer propose la reconnaissance d'une responsabilité intergénérationnelle visant à assurer les conditions de vie de sociétés ouvertes sur le futur. Bref, les développements de Shue et de Meyer examinent l'interdépendance des concepts de responsabilités sociales et de droits fondamentaux, en ce sens qu'ils encouragent le respect des droits fondamentaux des citoyens, la conservation d'un patrimoine commun de droits, et le fait d'assurer pour les générations futures la pleine jouissance de l'exercice de leurs droits et de la poursuite de projets de société orientés en ce sens. Selon nous, ces brèves réflexions sur les responsabilités des citoyens sont intimement liées aux concepts de droits culturels et de citoyenneté-identité puisqu'elles sont sensibles au besoin croissant de reconnaître les particularités des citoyens et de leurs groupes d'appartenance.

Mises en pratique au Québec, ces réflexions auraient-elle comme conséquence de fragmenter la société et de nourrir le foyer des conflits ? Mal nécessaire s'il en est un, notre lecture de la conjoncture politique, juridique et

.....
18. Henry SHUE, « The Interdependence of Duties », dans *The Right to Food*, P. Alston et K. Tomasevski (éds.), Boston, M. Nijhoff, 1984, pp. 83-95, p. 85.

19. Lukas H. MEYER, « Duties to Future People: The Limits of a Rights-Based Approach », *Indian Socio-Legal Journal*, v. XXV, no. 1 & 2, 1999, pp. 59-66, p. 59.

socio-culturelle du Québec d'aujourd'hui nous porte à croire que la négation de ces réalités est à contre-courant du projet de société dans lequel les générations passées de citoyens québécois se sont engagés pour le futur. À ceux qui affirment que la *Révolution tranquille* est chose du passé, nous leur reprochons un faible sens de l'histoire et un grand manque de suite dans les idées. Parce que « tranquille », c'est-à-dire d'ordre institutionnel seulement et économique surtout, les acquis de cette période d'effervescence passent inaperçus dans la conscience des nouvelles générations de citoyens québécois. Il est donc capital aujourd'hui de transmettre les enjeux de ce projet de société d'une génération à l'autre. Le contenu de la *Révolution tranquille* ne doit pas être perçu comme une finalité en soi, mais comme un projet en constante ébullition. Sans réduire d'un iota l'ampleur de leurs accomplissements, les Lapalme, Lesage, Lévesque et Gérin-Lajoie de ce monde ont construit un terrain de jeu sur le territoire du Québec, il s'agit maintenant pour les générations présentes et futures d'y jouer. Dans cette perspective, la construction de la citoyenneté québécoise, l'exercice légitime des droits par les citoyens et la prise de conscience que ces droits ne voient leur plein exercice que dans la mesure où leurs rapports d'interdépendance avec les responsabilités sociales sont reconnus, font partie intégrante de ce projet. Aussi, une éducation à la citoyenneté comme socialisation juridique s'appuyant sur les droits et les devoirs fondamentaux offrirait des connaissances de base aux jeunes citoyens québécois désireux de relever ce défi.

Conclusion

Le « Rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum », *Réaffirmer l'école. Prendre le virage du succès*, mentionne qu'une des attentes auxquelles doit répondre la présente réforme de l'éducation est justement de socialiser les jeunes en confrontant l'enseignement théorique à son

application concrète en milieu de vie.²⁰ Dans ce document d'ailleurs, on y mentionne combien il est primordial « que l'école se préoccupe de la compréhension interculturelle [...] [et] de l'éducation à la citoyenneté. »²¹ De plus, le *Conseil permanent de la Jeunesse* proposa formellement à la clôture du *Sommet du Québec et de la Jeunesse* que l'on déploie les énergies nécessaires dans le développement d'activités d'éducation à la citoyenneté pour les jeunes.

Les conclusions tirées de notre projet de recherche contribueront au débat entourant les concepts de citoyenneté, de droits fondamentaux et de responsabilités sociales dans la dynamique enseignement-apprentissage au Québec. En se fondant sur le mérite de la reconnaissance et de l'intégration de la diversité culturelle au sein même de ces concepts, nous comptons décrire les différences d'interprétation et de représentation des droits fondamentaux et des responsabilités sociales dans la conscience d'initiés et de non-initiés à une activité d'éducation à la citoyenneté. Selon nous, ce n'est qu'une fois cet exercice complété que nous pourrons statuer sur le bien-fondé et la validité de cette approche pédagogique.

L'éducation à la citoyenneté comme forme de socialisation juridique est un moyen parmi d'autres qui nous permet de concevoir un possible dépassement de ce que Boaventura de Souza Santos qualifie de « raison paresseuse » qui transcende les modèles politiques et constitutionnels occidentaux.²² Les bases d'un nouveau code moral proposant à la fois une identité individuelle et collective pour le citoyen sont nécessaires. Pour se faire, les énergies consacrées à la

20. Ministère de l'Éducation, *Réaffirmer l'école. Prendre le virage du succès*, Chapitre 2, page 1 sur 23. Pour donner suite aux diverses attentes, le Groupe de travail retient, au chapitre 3 (page 11 sur 12), quatre compétences « transversales » dans l'application du dit *Programme des programmes* à l'école. Ces compétences sont : 1) intellectuelles ; 2) méthodologiques ; 3) liées à la socialisation ; 4) et dans le domaine de la langue.

21. *Ibid.*, Chapitre 2, page 11 sur 23.

22. Boaventura de Souza SANTOS, *Critique de la raison paresseuse*, à paraître, 2001.

meilleure formation possible des futurs acteurs de la société québécoise, au partage d'idées et de perceptions dans une perspective contemporaine, ne peuvent être que bénéfiques pour l'avancement et l'avènement d'une société d'*équivalence*, où l'*équité* coexiste avec la *différence*. ◇

Dialogue entre deux Québécois

L'identité

.....

Nikolas Ducharme, Frederico Fonseca¹

Indépendamment des mesures issues du Sommet du Québec et de la jeunesse, nous considérons cet événement comme un carrefour vers lequel divers jeunes d'horizons différents ont convergé pour partager leur vision du Québec de demain. Nous pensons que le Sommet a permis à plusieurs de prendre conscience que leur identité correspond à une nouvelle forme de québécoisité.

En fait, nous sommes l'une des premières générations de Québécois qui sont nés ou qui ont immigré au Québec après la Révolution tranquille.

À notre naissance, la nationalisation de l'électricité était une réalité, la Caisse de dépôt et de placement avait accumulé ses premiers millions, René Lévesque avait fondé le Parti Québécois, les trois colombes étaient déjà bien installées à Ottawa, la fonction publique était jeune et le syndicalisme québécois écrivait les plus belles pages de son histoire.

.....

1. Nikolas Ducharme est candidat à la maîtrise de l'ÉNAP. Frederico Fonseca à une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal.

Il est important de comprendre que la transformation, le développement et la consolidation de l'État québécois ont précédé notre existence. Nous avons tous fréquenté le réseau scolaire mis en place après la Commission Parent. Plusieurs d'entre nous ont bénéficié de l'accessibilité et de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Enfin, nous avons grandi sous les effets d'importantes pièces législatives. Pensons, à titre d'exemple, à la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec ainsi qu'à la loi 101.

Ces réformes, dont plusieurs ont contribué à transformer en profondeur les rapports sociaux au Québec, ont influencé la façon dont nous nous percevons comme individus et comme collectivité. Elles ont également contribué à forger notre imaginaire tout en conditionnant notre façon de vivre ensemble.

Ce texte est le résultat d'une réflexion entre deux Québécois d'origines différentes. Il reproduit une discussion qui, déjà pour nous, semble avoir eu lieu plusieurs fois avec des gens de notre génération.

L'identité² québécoise : le paradoxe

« L'esprit de division est un dangereux compagnon de jeu, et peu de terrains lui sont aussi propices que celui de l'ethnicité. Il est entouré de hauts murs aussi résistants qu'une obsession »

Neil Bissoondath (1995)

Nikolas Ducharme : Au Québec, se définir comme Québécois est quelque chose de relativement récent dans notre histoire. Le déplacement identitaire de Canadien français³ à Québécois, dont André Laurendeau a été l'un des précurseurs, a été *officialisé* en 1967 par les États

2. Le concept d'identité renvoie pour nous à un sentiment d'appartenance d'un individu à l'endroit d'un groupe, d'une collectivité.

3. Cette façon de se définir est elle-même le résultat d'un glissement identitaire de Canadien à Canadien-français.

généraux du Canada français⁴. C'est donc uniquement depuis 34 ans que le vocable de Québécois a commencé à supplanter l'autre.

Contrairement à aujourd'hui, comme tu n'es pas sans le savoir, ce vocable désignait la majorité canadienne-française qui résidait au Québec, plutôt que l'ensemble des habitants du Québec⁵. Ce glissement identitaire a permis, lors de la Révolution tranquille, aux Canadiens français de devenir une majorité sur le territoire du Québec. De pan-canadienne, l'identité des Canadiens français allait s'affirmer en rapport avec le territoire québécois et l'État du Québec. C'est d'ailleurs avec ce puissant levier qu'ils ont contribué à construire le Québec moderne.

Depuis les années soixante-dix et quatre-vingts, il est communément accepté que « est Québécois toute personne qui habite le Québec ». Être Québécois ne veut plus dire être Canadien français. L'ensemble des habitants du Québec sont désormais Québécois. On peut donc affirmer du Québec qu'il constitue une société inclusive étant donné que la diversité ethnique est admise dans la définition de l'identité québécoise.

Frederico Fonseca : Je vois toutefois les choses sous un autre angle. Il ne s'agit pas seulement d'admettre la diversité ethnique. Il faut aller au delà de l'éloge et de la reconnaissance de la différence pour réfléchir et nous interroger sur la définition même de la collectivité⁶.

4. Martel et Frenette cité dans : Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du nouveau monde*, Boréal, 2000, p. 169.

5. Au sujet de l'appartenance des Canadiens français au territoire québécois, René Lévesque écrira dans *Option Québec* : « attaché à ce coin du monde où nous pouvons être nous-même, ce Québec qui (par opposition au Canada), nous le sentons bien, est le seul endroit où il est possible d'être vraiment chez nous... Nous sommes une nation dans un pays où il y en deux... cela veut dire deux majorités, deux sociétés complètes et bien distinctes... ».

Voir : René Lévesque, *Option Québec*, Les Éditions de l'homme, 1968, pp. 19 et 29.

6. Voir : Danielle Juteau, Le défi de la diversité, *Le Devoir*, 28 août 1999.

Je sais également que nous avons épousé un idéal inclusif au Québec. Il faut maintenant aller au bout de cette logique. À cet égard, je ne peux nier les efforts des dirigeants des principales formations politiques et d'organismes tels le ministère de Relations avec les Citoyens et de l'Immigration ou la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

Toutefois, force est de constater qu'il y a une dissonance importante entre le discours et la réalité des rapports tels que vécus par les individus qui vivent sur le territoire québécois. Il y a, selon moi, une dimension ethnique⁷ qui est omniprésente au Québec lorsqu'il est question d'identité. Celle-ci est même à la source de l'ambiguïté, voire du paradoxe identitaire qui caractérise le Québec. On différencie constamment les citoyens en fonction de leur origine.

Même si dans le discours on affirme qu'est Québécois celui qui habite au Québec, il me semble qu'une proportion importante d'individus d'origine canadienne-française ont de la difficulté à inclure dans leur définition de « véritables » Québécois les citoyens d'origines ethniques différentes. D'autre part, je constate que plusieurs personnes d'origine autre que canadienne-française hésitent, voire refusent de s'identifier comme Québécois.

Nikolas Ducharme : Il y aurait donc des *malaises* qui empêcheraient une certaine convergence identitaire, qui cultiveraient cette ambiguïté, ce paradoxe dont tu fais mention ?

Frederico Fonseca : En effet, prenons, par exemple, le fameux « nous » et les « autres » ou les « ethnies ». Cette question refait surface sur la place publique et dans les rapports entre les individus de façon régulière. Certains individus cultivent, et souvent inconsciemment, ces distinctions. Quant

7. La notion d'ethnique fait référence, pour nous, à une communauté d'individus qui a en commun des traits généalogiques, culturelles, religieux et linguistiques.

à moi, celles-ci n'ont que des désavantages, en ce sens qu'elles contribuent à créer une classification entre les citoyens du Québec en fonction de leur origine : Néo-Québécois, Québécois de souche ou pure laine, les ethnies. Dès lors, il devient difficile pour certains de s'identifier comme Québécois.

Pour ma part, il m'apparaît inimaginable de restreindre mon identité à celle de simple membre d'une diaspora ou encore comme un éternel immigrant. Cela crée tout simplement de « faux étrangers » au Québec. À cet égard, je te ferais remarquer qu'être « l'autre » signifie être un étranger chez soi. De plus, *l'ethnique*, pour plusieurs Québécois issus du groupe majoritaire, représente les personnes qui viennent de loin, inconnues, voire quelques fois étranges car différentes⁸.

Nikolas Ducharme : D'accord, mais il faut comprendre que la dimension dont tu parles est ancrée dans l'histoire du Québec et celle du Canada. Elle a été déterminante dans l'identité de ces deux collectivités.

En fait, le Canada, et par la même occasion le Québec, sont deux entités nées d'une rivalité entre deux groupes ethniques (Britanniques et Canadiens), laquelle s'est exacerbée avec l'arrivée d'immigrants aux origines diverses. D'aucuns inscrivent l'immigration dans cette rivalité historique, plus précisément comme un élément central d'une stratégie politique destinée, à une certaine époque, à contenir, voire assimiler les Canadiens français qui, à leur tour, ont refusé cette assimilation⁹. Bref, « l'immigration des uns contre la fertilité des autres ! »¹⁰. Les écrits sont abondants à ce sujet.

8. Voir : Guy Bouthillier, *L'obsession ethnique*, Lanctôt, 1997, p. 38.

9. Entre 1608 et 1760, 10 000 immigrants ont traversé l'Atlantique et se sont installés le long du St-Laurent. De ces 10 000, 1 100 étaient des femmes (les filles du Roy). En 1760, ceux que l'on appelait déjà Canadiens étaient 70 000. De plus, tel que l'indique André Bernard : « Conséquence de la défaite militaire à Québec... [les Canadiens ne pouvaient] plus compter sur l'immigration française...

■ Par ailleurs, il est vrai qu'à l'exception du nationalisme à caractère universel privilégié par les démocrates et les Patriotes québécois à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e¹¹, notre histoire regorge de courants nationalistes qui ont pensé ou qui ont été amenés à concevoir l'identité dans une perspective ethnique. En effet, dans l'idéologie de la

...l'immigration a été après 1760 soumise à un principe : faire du Canada un pays de langue anglaise comme le reste de l'Empire britannique... Il s'agissait de noyer le groupe francophone sous les flots de l'immigration britannique ». Après 1760, l'immigration française a presque stoppé. À titre d'exemple, entre 1901 et 1964, sur 8 089 823 personnes qui ont immigré au Canada, 112 740 (1,5 %) étaient d'origine française. En revanche, les Canadiens français sont une des nations en Occident qui s'est reproduite le plus grand nombre de fois. En fait, entre 1760 à 1960, alors que la population mondiale a triplé et que celle de l'Europe a quadruplé, les Canadiens se sont reproduits 80 fois. En conclusion, des 70 000 qu'ils étaient, en plus des autochtones avec lesquels ils s'étaient déjà métissés en 1760, ils sont presque 6,5 millions aujourd'hui au Québec et ce malgré le départ pour les États-Unis de 800 000 francophones à la fin du XIX^e siècle.

Voir : André Bernard, *La politique au Québec et au Canada*, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1992, pp. 30-32.

10. Guy Bouthillier, *op. cit.*, p. 32.

11. Suite au traité de Paris (1763), des idéaux démocratiques ont été diffusés dans la nouvelle colonie anglaise. Les Mesplet, Jautard, du Calvet, Mézière, Papineau (père), Viger (père) sont, avec d'autres personnes de l'époque, les premiers penseurs libres, militants des libertés civiles et démocrates ayant habité le Québec. Ce mouvement est à l'origine de la pétition au roi qui fut signée par 2291 personnes et déposée à Londres en 1784. Enfin, c'est grâce à leur détermination et à leur courage que la Loi constitutionnelle de 1791, qui donna aux Canadiens leur première Chambre d'assemblée électorale, fut adoptée. À titre d'exemple, *L'Appel à la justice* (1784) de Jautard est « le premier manifeste des libertés démocratiques qui fait un plaidoyer en faveur d'un Parlement au Québec ».

Après les premières élections au Bas-Canada (1792), la majorité parlementaire fonde le parti canadien (il deviendra en 1826 le Parti patriote). Il sera dirigé successivement par Stanislas Bédard et L.-J. Papineau. Leur doctrine est fondée sur le Patriotisme constitutionnel et la volonté de rechercher, au nom du peuple, « le bonheur public et l'intérêt public ». Suite à plusieurs luttes politiques avec l'oligarchie coloniale qui était formée par le Gouverneur de la colonie et les membres du Conseil législatif, ces parlementaires ont rédigé les 92 résolutions qui sont autant de griefs faits à Londres pour le redressement de la démocratie dans la colonie. La réponse de Londres fut décevante : les résolutions de Russel. Elles soulevèrent l'ire de la population et déclenchèrent les rébellions de 1837-39. Ces premiers démocrates ont engendré plusieurs héritiers, dont les Rouges et les membres de l'Institut canadien. Ils ont été en quelque sorte les précurseurs de tous les démocrates qui ont milité pour la démocratie au Québec depuis.

Voir : Jean-Pierre Boyer, *Le Québec à l'heure des Révolutions atlantiques*, dans : *Les droits de l'Homme*, Les Cahiers du septentrion, 1998, pp. 355-424.

Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*, Fides, 2000, pp. 18-65.

survivance, la promotion de la société distincte, l'idée des deux peuples fondateurs, l'autonomisme provincial et le nationalisme canadien de Trudeau, on retrouve, invariablement, une façon d'aborder la question nationale à partir de la nation canadienne-française. Actuellement, ces types de nationalismes s'entrecroisent au point où ils se confondent et nous mènent tout droit vers une impasse.

Il est donc très difficile pour plusieurs personnes qui habitent le Québec de se libérer du paradoxe dont tu fais mention. D'un côté, il semble que plusieurs désirent que l'identité de tous soit québécoise, mais de l'autre on dirait que le poids de l'histoire, des discours et des mythes ainsi que leurs expériences personnelles les amènent à voir l'identité comme un refuge à protéger contre « l'autre ».

Frederico Fonseca : Je comprends de tes arguments et de ton expérience que le facteur ethnique s'inscrit de plain-pied dans un parcours historique où ces rivalités colorent encore aujourd'hui les relations entre les Canadiens, les Québécois d'origine canadienne-française ainsi que les citoyens d'origine autre qui résident au Québec. Nous devons être conscients de ce phénomène si nous souhaitons réellement faire de l'identité québécoise un lieu de convergence pour tous les habitants du Québec.

Cependant, tu dois réaliser que pour un citoyen qui n'est pas issu des deux principaux groupes ethniques du territoire canadien, il est difficile de s'inscrire dans les principaux courants nationalistes, à l'exception de celui des premiers démocrates du Québec en raison justement du caractère universel des idées et des projets mis de l'avant.

Personnellement, j'aurais pu me définir comme un Portugais qui réside au Québec, un membre d'une nation culturellement riche et indépendante depuis presque 900 ans. Je pourrais aussi accepter d'être réduit à un Néo-Québécois, désignation qui peut coller à la peau longtemps, je ne parle pas ici nécessairement en terme d'années mais

bien de générations. Loin de renier mon passé et d'ignorer la conjoncture ainsi que les raisons qui expliquent pourquoi mes parents ont quitté l'Angola, où je suis né, pour ensuite s'installer au Portugal et finalement au Québec, je me définis comme un authentique Québécois.

J'ai donc opté pour l'identité québécoise, car c'est là que je me reconnais. Celle-ci doit cependant être inclusive.

Par ailleurs, le renversement de la pyramide démographique forcera le Québec à avoir recours dans l'avenir à l'immigration pour assurer les conditions de pérennité de sa collectivité. Cela pourrait créer une pression sur les générations qui nous ont précédés, les poussant à revoir leur conception de l'identité québécoise de façon à en élargir la définition. C'est pourquoi l'immigration ne peut plus être perçue comme une menace. Il faut donc se nourrir de la diversité si l'on veut continuer à exister comme Québécois.

À la lumière de ces commentaires, tu ne peux guère t'étonner du fait que je refuse le multiculturalisme tel que pratiqué par Ottawa, lequel est fondé sur l'ethnicité et dont les effets équivalent à l'émasculatation de toute forme d'identité québécoise. Devant un tel constat, je n'accepte pas de vivre selon les règles du *clientélisme ethnique*, comme le veut la logique qui prévaut au Canada.

Nikolas Ducharme : Je ne peux accepter, moi non plus, de faire le jeu du multiculturalisme canadien qui, dans sa version actuelle, a comme objectif de me réduire à un statut de minorité tout en reniant par la même occasion l'identité collective des Québécois.

Il appartient donc aux enfants de la Révolution tranquille de concrétiser ces réalités et de faciliter les convergences entre les citoyens d'origine canadienne-française et ceux d'autres origines au Québec.

Nous sommes tout simplement conscients d'avoir grandi ensemble, en français, dans un Québec pluriel. Nos

amis, voisins, collègues sont d'origines diverses. Nous participons tous au développement de la même collectivité. Par conséquent, il est normal que tous, sans distinction, aient droit de cité.

Pour ma part, continuer à aborder la question identitaire sous l'angle de la défense des intérêts de la *minorité-majorité* canadienne-française du Québec n'est plus pertinent. L'avenir du Québec ne repose pas sur une quelconque forme de nationalisme basée sur l'ethnie canadienne-française. Cette façon de voir la réalité *marque une régression vers des formes de repli associées à l'ancien nationalisme de survivance* et à faire de l'identité québécoise une barricade plutôt qu'un espace francophone ouvert¹².

Dans ce contexte, la question de la survivance, le rôle de victime, de colonisés ou encore de nègres blancs d'Amérique correspondent à des réalités historiques passées et non à des référents qui ont contribué à forger l'identité des gens de notre génération.

L'identité québécoise : une conception civique

« La solidarité entre les hommes vient du fait qu'ils forment une communauté de citoyens »

Dominique Schnapper (2000)

Frederico Fonseca : Le temps est venu de fixer notre identité à partir de la citoyenneté. Nous sommes arrivés à un point dans notre histoire collective où il importe de s'assurer que tous les Québécois aient la possibilité de participer au développement du Québec et de jouir des fruits de cet engagement. Dans les faits, si nous voulons continuer à bâtir le Québec moderne et contribuer au renforcement de notre démocratie, nous devons nous inspirer des premiers

12. Voir: Gérard Bouchard, Manifeste pour une coalition nationale, Le Devoir, 4 septembre 1999.

démocrates québécois en défendant la citoyenneté et en mettant de côté, une fois pour toutes, les formes ou résidus de nationalismes ethniques qui existent toujours.

En fait, penser le Québec au plan civique renvoie à l'idée que la nation est fondée sur l'association démocratique de l'ensemble des citoyens. Cela est tout à fait compatible avec notre vision des choses.

Nikolas Ducharme : Il est vrai que la citoyenneté québécoise nous offre un solide point d'ancrage identitaire. Dans le contexte de la mondialisation, la citoyenneté est un lieu commun qui permet de développer notre identité de façon inclusive.

En fait, la citoyenneté est pour moi un « *principe de tolérance* »¹³. C'est une façon ouverte d'organiser politiquement notre vie commune, ce qui ne remet pas en cause nos parcours personnels, les luttes passées et les différentes cultures qui ont permis de faire avancer le Québec ou qui ont influencé notre propre identité.

Frederico Fonseca : À cet égard, il importe de trouver une forme de nationalisme qui respecte les choix collectifs ainsi que la diversité ethnique des citoyens du Québec. Dans cette perspective, l'identité québécoise, qui est fondée sur la citoyenneté, est loin d'être abstraite. Elle a comme fondement la reconnaissance de l'égalité juridique des citoyens qui habitent le territoire et se concrétise chaque jour par la volonté démocratique des Québécois de vivre ensemble. Le dynamisme de l'identité civique repose sur les idées, les initiatives et la volonté des individus de notre collectivité. Il s'appuie également sur le respect des particularismes individuels.

Dans les faits, l'identité que nous évoquons « existe en partie comme réalité et en partie comme projet. Comme réa-

.....
13. Dominique Schnapper, avec la collaboration de Christian Bachelier, *Qu'est ce que la citoyenneté ?*, Éditions Gallimard, 2000, p. 231.

lité, elle prend la forme d'une francophonie nord-américaine, définie initialement par la langue... Cette référence à la langue comme dénominateur commun s'accorde avec un état de fait : 93 % des Québécois déclarent parler le français... S'ajoutent à cela, comme éléments constitutifs préalables, des valeurs à caractère universel, des droits fondamentaux, des règles démocratiques »¹⁴.

Nikolas Ducharme : Au plan linguistique, nous partageons tous la responsabilité de garantir aux générations futures que le français soit la patrie de l'ensemble des Québécois. Il faut renoncer à penser l'avenir de la francophonie uniquement à partir des Québécois d'origine canadienne-française. Notre rôle comme deuxième foyer en importance de la francophonie dans le monde et comme moteur international de la langue française doit être porté par tous les citoyens du Québec.

Frederico Fonseca : Je partage cette vision. À ce sujet, j'ajouterais que le français occupe chez moi une place tout à fait particulière, en ce sens que *j'habite cette langue*¹⁵, pour emprunter l'expression d'Alain Finkielkraut, ce qui ne me fait pas oublier ma langue maternelle. Il s'agit de facettes complémentaires de mon identité personnelle.

Nikolas Ducharme : Avec cette langue en partage, nous nous devons de favoriser un dialogue entre l'ensemble des habitants du territoire québécois afin de permettre l'émergence d'une nouvelle culture politique basée sur la démocratie, la solidarité et la langue française. Cela permettra à tous les citoyens, peu importe leur origine, de discuter sur un pied d'égalité des intérêts de la nation québécoise et de l'avenir du Québec. Dans ce contexte, « le Québec se nourrira de cette dynamique commune, mais en l'absence d'une

.....
14. Gérard Bouchard, Manifeste pour une coalition nationale, *Le Devoir*, 4 septembre 1999.

15. Marcos Ancelovici, Francis Dupuis-Déri, *L'archipel identitaire*, Boréal, 1997, p. 51.

hiérarchie formelle entre les différentes communautés ou les différentes dates d'arrivée au Québec »¹⁶.

L'éthique de ce nouveau dialogue devrait également reposer sur la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale il y a de cela 25 ans.

Cette loi québécoise, quasi constitutionnelle, peut guider les débats collectifs au Québec grâce aux principes et valeurs qu'elle affirme. Elle ouvre la porte à la diversité culturelle, à la différence et à la liberté dans un contexte d'égalité. Dans le respect de celle-ci, je suis convaincu que nous pourrons réfléchir, en fonction des intérêts de tous les Québécois, sur ce qui constitue réellement l'intérêt national du Québec.

Il appartient, de par notre engagement personnel, de faire en sorte que les institutions démocratiques deviennent les instruments de la citoyenneté plutôt que l'instrument d'une élite au pouvoir. En somme, il faut que la démocratie soit plus que le droit de voter et l'obligation de payer des impôts à un gouvernement qui agit au nom des citoyens pendant quatre ans.

À cet effet, l'espace public politique et son infrastructure démocratique doivent acquérir une signification stratégique pour nous les citoyens. Loin des corporatismes, la population doit prendre en main son droit de participation et doit à son tour promouvoir les pratiques démocratiques et chercher à favoriser l'entente entre les citoyens.

Ce qu'il faut savoir c'est que la démocratie et la culture ne doivent pas être réduites uniquement à une fonction de médiation. Elles doivent être le reflet d'un contexte de vie. Elles sont les médiums dans lesquels les personnes se rendent compte de leur dépendance réciproque et s'associent en tant que citoyens libres et égaux.

.....
16. Ibid.

Frederico Fonseca : Je pense que l'on peut dire que l'héritage de la Révolution tranquille et les expériences qui ont meublé nos référents communs dans notre enfance et à l'adolescence ont agi sur nous d'une telle façon que nous avons été amenés à développer une nouvelle forme de québécoisité, dont nous sommes finalement qu'une expression. Cependant, cela ne veut pas dire que nous rejetons le passé comme mode de détermination de l'action. Ce dont notre discussion témoigne c'est d'une volonté d'avoir un rapport différent à l'histoire, ce qui est légitime.

Pour ma part, les nationalistes canadiens-français comme les nationalistes canadiens, héritiers de Trudeau, doivent accepter qu'il existe d'autres « Québécois authentiques », selon l'expression de Jocelyn Maclure¹⁷. Ces visions ont dominé le Québec ainsi que le Canada depuis 30 ans.

En conclusion, je pense que d'autres voies sont maintenant possibles.

Nikolas Ducharme : Il suffit de les concrétiser... ◇

.....
17. Cité dans : Charles Taylor, *De la nation culturelle à la nation politique*, *Le Devoir*, 19 juin 1999.

Voir aussi : Michel Venne, *La génération pluraliste. Entretien avec Jocelyn Maclure*, *Le Devoir*, 4 février 2001.



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601
Télécopieur : (514) 385-6177



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

Michel Taillefer

Président

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560
Montréal (Québec) H1M 2S5

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec) J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

U ULTIMA ASSURANCES
ET SERVICES FINANCIERS_{MD}

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200

Montréal H1X 3G8

Tél. : (514) 899-5377

Un Québec fou de ses ados !

.....

Guillaume Vaillancourt¹

La poussière est retombée sur le Sommet du Québec et de la jeunesse. Pourtant, un chantier majeur reste à l'ordre du jour : l'élaboration en cours d'une politique jeunesse. C'est une occasion privilégiée de planifier, au-delà des champs d'action de chacun, une politique réellement cohérente à l'égard des jeunes adultes et d'un groupe trop souvent oublié : les adolescentes et adolescents.

L'adolescence est une période de changements, de turbulence, de maturation et de quête d'autonomie. C'est une période où les jeunes peuvent travailler à des projets avec des adultes significatifs, dont l'influence sera d'une grande importance pour leur développement. Pourtant, nos écoles secondaires continuent trop souvent à les traiter en enfants à qui l'on transmet des connaissances, sans réellement les accompagner dans l'aventure que représente le passage progressif à l'âge

.....

1. L'auteur est commissaire scolaire du quartier Villeroy / Petite-Patrie / Parc-Extension à Montréal et vice-président du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO)

adulte. Il n'est donc pas étonnant de constater que bon nombre de décrocheurs ne sont pas des élèves en difficultés d'apprentissage, mais plutôt des jeunes qui veulent « goûter » au marché du travail et à l'autonomie, des jeunes qui ne sont pas convaincus qu'il leur serait utile de rester sur les bancs d'école.

Les travaux du Sommet et ses suites ont permis de développer quelques pistes de réflexion intéressantes à cet égard, notamment quant à la place des jeunes dans les lieux d'influence et à leur participation sociale. Malheureusement, si les projets novateurs à l'égard des adolescentes et adolescents se font de plus en plus nombreux, les institutions n'ont pas toutes pris ce virage.

Le « milieu de vie » et les rapports intergénérationnels

L'école « milieu de vie » peut être définie comme une école où l'élève développe son appartenance à son milieu, par des activités parascolaires et communautaires. Le développement d'une école qui ne se limite pas à l'enseignement peut jouer un grand rôle pour favoriser l'insertion sociale des adolescentes et adolescents. En ce sens, il faut saluer les nombreuses initiatives intergénérationnelles issues de la collaboration entre les écoles secondaires et différents groupes communautaires. Malgré l'absence de politique cohérente pour soutenir ces initiatives, elles se multiplient : on recense notamment des dizaines d'écoles secondaires où des groupes d'ainés animent des ateliers d'aide aux devoirs, destinés à des élèves dont les parents manquent de temps ou de connaissances pour aider adéquatement leurs enfants.

Toutefois, si les initiatives « de la communauté vers l'école » sont nombreuses, celles où les adolescentes et adolescents vont vers la communauté le sont un peu moins. Certaines *écoles internationales* prévoient pour leurs élèves un stage d'engagement communautaire ; d'autres écoles secon-

daïres collaborent aux collectes de denrées durant la période des fêtes ou à des activités d'aide aux devoirs pour les élèves du primaire, mais ces projets sont moins nombreux.

Et pourtant... l'image médiatique des ados est si négative, que leur participation à des projets concrets aurait le double effet de diminuer les appréhensions des autres générations à leur égard et de renforcer leur confiance en eux et dans le monde qui les entoure. À titre d'exemple, soulignons ce projet de l'école secondaire Lucien-Pagé, dans le quartier Villeray : ouvrir à la communauté les salles informatiques de l'école, les élèves y offrant du soutien aux usagers. Voilà un service qui sera apprécié par la population de ce quartier, qui permettra aux élèves de se découvrir compétents et utiles, et qui limitera les maux de tête des parents confrontés à l'attitude « bof » de certains jeunes. Voilà le type de projet auquel l'État devrait s'associer activement, par une action qui dépasse le saupoudrage de fonds ponctuels mais en fait un axe fondamental de la mission de l'école.

La participation des jeunes dans les lieux d'influence

L'appartenance à un groupe est fondamentale à l'adolescence, tout comme l'est la volonté d'influencer son environnement immédiat. Le phénomène de « gangs » est là pour rester. Mieux vaut s'assurer que « la gang » forme un groupe d'appartenance positif plutôt que de chercher à le combattre. À cet âge, la passivité est dévastatrice et incite au décrochage, aussi bien scolaire que social. Il est donc crucial d'offrir aux adolescentes et adolescents une prise sur leur vie et, au tout premier lieu, sur leur école.

Nous avons créé, à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), l'Association des élèves de la CSDM (AECSDM), une table regroupant les conseils étudiants des écoles secondaires. L'AECSDM leur permet d'exprimer leur point

du vue et d'échanger entre eux . Leurs discussions sont passionnantes : « Comment convaincre nos professeurs de nous aider dans l'organisation d'activités parascolaires ? » et « Comment limiter la consommation de drogues et la violence dans nos écoles ? » ne sont que deux des nombreux thèmes abordés par ces jeunes leaders.

Au Sommet du Québec et de la jeunesse, une délégation de l'AECSDM est venue réclamer le droit de vote pour les élèves siégeant sur les conseils d'établissement des écoles secondaires. Leur demande a fait l'objet d'un consensus auprès des participants. Mais pour l'instant, aucune modification législative n'a encore concrétisé cet engagement.

La nouvelle présidente du Jeune Conseil, Marie Depelteau-Paquette, rappelait dans *Le Devoir* (en septembre 2000) qu'il faut donner suite à cet engagement, qui va tout à fait dans le sens de favoriser la participation des jeunes dans les lieux d'influence. Et il faut faire beaucoup plus : les conseils étudiants sont trop souvent limités à l'organisation d'activités sociales tel le bal des finissants. Les élections s'y font souvent par acclamation et les conseils ne réunissent pas toujours les leaders naturels des écoles.

Ces conseils étudiants devraient être dotés de pouvoirs réels, telles la co-rédaction des codes de vie, la co-gestion des budgets de sport, de culture et du journal étudiant, etc. Bref, l'élection du conseil étudiant devrait intéresser tous les élèves, parce qu'elle les touchera tous, du « génie en herbe » au comité environnement, en passant par la radio étudiante. Les élèves auraient alors davantage le sentiment d'avoir une prise réelle sur leur milieu de vie principal, l'école. Cette capacité d'influencer permet d'étoffer son sens critique de manière constructive, de le canaliser dans le sens du bien commun, ce qui n'est que peu encouragé par le système scolaire.

Une telle valorisation des conseils étudiants et de la vie étudiante pourrait aussi donner un sens concret aux cours

d'éducation à la citoyenneté, qui seront offerts prochainement en cinquième secondaire, permettant ainsi d'adjoindre la pratique à la théorie.

Le sentiment d'appartenance et les projets collectifs

Cette approche exige que les « adultes » de l'école gèrent des contestations parfois dérangeantes en pédagogues plutôt qu'en préfets de discipline. Cela demande du temps, de la fermeté et du tact. En contrepartie, le développement d'un sentiment d'appartenance a des conséquences très positives sur la réussite scolaire.

Il est impératif que des ressources importantes soient consacrées à la coordination et à la réalisation d'activités collectives (sport, improvisation, théâtre, danse, conseil étudiant, etc.). Beaucoup d'adultes qui ont connu l'époque des « cours classiques » gardent un heureux souvenir de ces activités connexes à l'acte d'enseignement et reconnaissent que cela a contribué à leur formation. En ce domaine, nos écoles manquent d'initiative et sont trop souvent repliées sur la seule aide individuelle aux élèves en difficulté.

Notre société est suffisamment riche pour nous permettre d'offrir aux adolescents des loisirs, des activités sportives et des lieux de rassemblement. Cette décision repose sur des considérations qui ne sont pas d'abord financières. Il s'agit avant tout d'affirmer collectivement que l'exercice progressif de responsabilités et le développement de projets collectifs sont souhaitables, pour nos ados et pour la société dans son ensemble.

Quand la main droite ignore la main gauche...

Si l'école a un rôle fondamental à jouer, il reste qu'elle n'est pas la seule institution qui interagit ou devrait interagir avec les adolescentes et adolescents.

Un autre chantier auquel devra s'attaquer la politique jeunesse, dans la foulée du Sommet, est celui de l'arrimage entre les actions des différents ministères. Plus complexe, il n'en est pas moins important, comme le montrent les exemples suivants.

Un jeune de 16 ans qui quitte l'école, avec ou sans diplôme, n'est pas encore admissible aux services d'Emploi-Québec et le réseau de l'Éducation n'a plus la responsabilité de l'accompagner. Pourquoi attendre 18 ans pour penser l'intégration en emploi comme un parcours qui demande de l'accompagnement, alors que la scolarité obligatoire se termine à 16 ans ? N'y aurait-il pas lieu d'organiser massivement, dès l'adolescence, des expériences de travail formatrices, qui donneraient un sens aux études des uns et faciliteraient l'intégration en emploi des autres ?

Les écoles secondaires offrent peu d'activités parascolaires, comme nous l'avons souligné. Pendant ce temps, les municipalités gèrent les loisirs, souvent sans arrimage avec le réseau scolaire. Une collaboration plus active entre les mondes scolaire et municipal est à développer.

Le jumelage de deux jeunes, l'un plus âgé que l'autre, peut stimuler le cadet en lui fournissant un modèle positif, pendant que l'ainé gagnera en maturité, en se sentant responsable du jeune placé sous son aile, en plus de prendre de l'expérience. Pourtant, les commissions scolaires, les cégeps et les universités tardent à établir des ponts et organiser un parrainage systématique entre leurs élèves.

Ces exemples auraient mérité des nuances et des explications, mais ils démontrent qu'il y a nécessité d'arrimer les actions de chacun auprès des jeunes. Comment expliquer que ces arrimages institutionnels ne soient pas encore réalisés ? À notre avis, deux facteurs doivent être mis en évidence.

Premièrement, notre société est encore organisée comme si les jeunes fréquentaient d'abord l'école, pour

ensuite entrer sur le marché du travail jusqu'à la retraite. La réalité n'est plus à ce point linéaire. Les jeunes « zigzaguent » : études, travail, famille, retour aux études, travail à temps partiel combiné aux études ou à la famille, etc. La société, qui se veut pourtant à l'enseigne de la formation continue, ne s'est pas adaptée à cette nouvelle façon de vivre qui, pour différente, n'en est pas pour autant répréhensible.

Ensuite, les institutions nationales, régionales et locales fonctionnent trop souvent en vase clos. Il existe bien des initiatives porteuses, comme la collaboration de notre commission scolaire avec la ville de Montréal et les groupes de loisirs dans la mise sur pied des camps pédagogiques d'été, une initiative appréciée de prévention du redoublement scolaire. Mais ces collaborations se font à la pièce et sont trop rares. La politique jeunesse et les travaux de suivi du Sommet devront doter le gouvernement du Québec d'un mécanisme qui facilitera ces arrimages et permettra d'adapter les institutions aux nouvelles façons de faire des jeunes.

Déjà plus des enfants, pas encore des adultes

Si des aménagements institutionnels sont nécessaires, le principal défi relève surtout d'un changement de perspective. Les idées soumises dans ce texte sont relativement simples : favoriser la participation sociale des adolescentes et adolescents ; favoriser le rapprochement avec leurs milieux et les autres générations ; leur offrir des activités qui les aideront à se valoriser et à être utiles socialement. Ces apprentissages en feront des adultes plus responsables, plus actifs et plus solidaires. La grande majorité des familles a déjà compris cela et l'applique de son mieux.

Malheureusement, les perceptions relatives à l'adolescence, lorsqu'elles sont transposées de la famille à la société, empruntent souvent un discours pessimiste, qui se concentre sur les problèmes tels le décrochage scolaire, la

drogue et le suicide. Certes, il faut intervenir auprès des adolescentes et adolescents touchés par ces problèmes ! Mais ne pourrait-on pas intervenir en amont, en faisant le pari que de projets stimulants diminueront ces phénomènes d'autodestruction et donneront plutôt à nos ados le goût de se relever les manches et de foncer dans la vie ?

L'an dernier, de nombreux jeunes ont formulé ce souhait à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse. Espérons que les petits pas réalisés depuis marquent le début d'un véritable parti pris collectif d'un Québec « fou de ses ados ». ♦

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an ☐ (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans ☐ (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

Assurer la qualification de tous les jeunes :

Un appel au changement des mentalités !

.....
Par Marie-Claude Sarrazin¹

Au cours de notre démarche, nous avons acquis la conviction que le décrochage [scolaire] est inacceptable. Le nouveau « leitmotiv » de la société québécoise doit être de fournir à tous les jeunes, y compris ceux issus de l'immigration et des communautés autochtones, un bagage leur permettant de participer pleinement à la société. L'école est interpellée au premier chef mais, en même temps, elle ne doit plus agir seule.

(Extrait de la Déclaration commune des co-présidents de chantiers
dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse)

Cette conviction que le décrochage scolaire est inacceptable a amené le chantier *Parfaire le savoir et la formation* de même que le chantier *Promouvoir une société équitable* à proposer un objectif ambitieux ; assurer la qualification de 100 % des jeunes Québécoises et Québécois.

Un an après le Sommet du Québec et de la jeunesse, un an après que le Gouvernement du Québec et des acteurs de la société civile québécoise aient adhéré à cet objectif, il importe d'aller plus loin. En effet, il importe de tenter de mieux circonscrire les tenants et les aboutissants de cet

.....
1. L'auteure est étudiante en droit à l'Université de Montréal, elle a co-présidé le chantier *Promouvoir une société équitable*, avec M. Gérald Larose, dans le cadre du Sommet du Québec et de la jeunesse.

engagement pour faire de cet objectif le fondement d'une vaste mobilisation sociale autour de la mission de l'éducation dans notre société, de faire de cet objectif plus qu'un slogan mais une obligation de résultat, la pièce maîtresse d'un nouveau contrat entre les générations !

Pourquoi *Qualification 100 %* ?

Précisons d'entrée de jeu que la qualification vise, selon moi, le développement des compétences nécessaires à l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne d'une personne. De plus, *Qualification 100 %*, aussi maladroit que peut être le choix de l'expression, est une façon de ne pas dire diplôme 100 % ou décrochage zéro ! Et cela ne veut incidemment pas dire que je crois que certains jeunes n'ont pas la capacité d'obtenir un diplôme d'études secondaires et même plus ou que je remets en question l'importance des études. Au contraire, c'est parce je crois important de dépasser le cadre scolaire actuel pour revenir à la mission fondamentale de l'éducation ; il faut questionner les outils collectifs que nous nous sommes donnés pour assurer à tous le droit à l'éducation et remettre au centre de nos préoccupations les besoins des jeunes.

La mission de l'éducation

L'interprétation proposée de l'objectif *Qualification 100 %* est née d'un désir de remettre en perspective la mission fondamentale de l'éducation. L'éducation, comme le stipule l'article 13 du *Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels*,

[...] doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre

toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix.

Ainsi, l'éducation se veut un moyen d'assurer l'égalité des chances entre tous les citoyens, c'est-à-dire assurer à chacune et chacun les conditions d'exercice de ses droits et libertés, à lui offrir les moyens de son épanouissement, la quête de l'autonomie tant de corps que d'esprit. Bref l'éducation doit permettre à toute personne d'être un citoyen à part entière. Par ailleurs, c'est parce que tout être humain est libre et égal et que l'éducation tend à favoriser l'actualisation de cet idéal que tant les instruments internationaux que notre charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaissent le droit à l'éducation.

Mais c'est aussi pour ces raisons qu'au Québec, dans la foulée de la Révolution tranquille, nous avons mis en place un vaste chantier visant la démocratisation de l'éducation. Un ministère de l'Éducation fut créé, un réseau d'écoles, de collèges et d'universités a été mis en place, l'éducation primaire, secondaire et collégiale fut rendue gratuite et l'accès à l'université fut facilité de façon à ce que ce ne soit plus l'apanage d'une élite bien nantie.

Près de 40 ans plus tard, nous pouvons certes constater que des progrès gigantesques ont été faits en matière de scolarisation, soit en matière d'accès aux bénéfices de l'éducation. Cependant, nous devons aussi constater qu'environ 20 % des jeunes Québécoises et Québécois n'obtiendront jamais leur diplôme d'études secondaires. Par ailleurs, le lien entre une scolarité non complétée et la pauvreté, de même que les difficultés d'insertion sociale et professionnelle, sont de plus en plus documentés. C'est ce lien, mais surtout les conséquences de la sous-scolarisation qui font apparaître le caractère intolérable du décrochage scolaire. Donc, ne nous trompons pas de cible; le véritable problème ne réside pas dans le fait de ne pas détenir de diplôme, mais bien dans celui de ne pas avoir pu développer les compé-

tences nécessaires à l'acquisition de l'autonomie qui permet l'insertion sociale et l'intégration professionnelle et l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

L'école ne peut plus agir seule

En plus de cerner la véritable conséquence néfaste du décrochage scolaire, un retour à la mission fondamentale de l'éducation demande de distinguer cette dernière de l'école. En effet, l'école est l'outil que nous nous sommes donné collectivement pour mettre en œuvre la mission de l'éducation ; l'éducation étant l'objectif, l'école, le moyen. Ceci explique aussi pourquoi *Qualification 100 %* est une façon de ne pas dire diplôme 100 % puisque la diplomation est la sanction de la réussite des études dans un établissement scolaire, la qualification étant la réalisation de la mission de l'éducation pour une personne.

Dans cette perspective, le constat du décrochage scolaire nous commande de prendre acte que le moyen choisi, l'école, ne nous permet pas d'atteindre notre objectif, soit l'accès à l'éducation pour tous les jeunes. Nous devons donc nous demander comment faire en sorte que ces jeunes développent les compétences nécessaires à leur intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Mais puisque l'école est le seul outil actuellement reconnu pour y arriver, doit-on rechercher la solution dans le seul cadre scolaire, c'est-à-dire les garder à l'école à tout prix ou les y ramener coûte que coûte ? Ou encore, doit-on constater les limites de l'école et ainsi nous permettre d'envisager la possibilité de mettre à profit d'autres outils pour atteindre notre objectif ? S'engager dans l'atteinte de l'objectif *Qualification 100 %*, c'est choisir la deuxième option et admettre que l'école ne doit plus agir seule.

D'une part, nous ne pouvons ignorer la réalité. La fréquentation scolaire étant obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, l'école est conséquemment responsable d'y assurer la

présence des élèves jusqu'à cet âge, qui mentionnons-le ne correspond même pas à la fin de la scolarité initiale. De plus, bon nombre de jeunes décrocheurs se retrouvent à 18 ans à la Sécurité du revenu. De plus, nous savons que le décrochage scolaire est souvent le résultat de la combinaison d'une foule de faits sociaux et psychosociaux qui rendent souvent impossible pour un certain temps la fréquentation scolaire.

D'autre part, nous savons que plusieurs groupes de la communauté contribuent actuellement à améliorer la qualification des jeunes : groupes en alphabétisation, centres d'amitié autochtone, entreprises d'insertion, etc. Mais aussi que certaines écoles et commissions scolaires prennent des initiatives pour offrir aux jeunes *décrocheurs*, sous une forme ou une autre, des voies alternatives afin poursuivre le développement de leurs compétences. Ceci nous permet de constater du même coup que dans les faits, l'école n'est pas la seule à agir afin de permettre à tous les jeunes de développer les compétences nécessaires à l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne.

Remettre les besoins des jeunes au cœur de notre action

Se donner les moyens d'atteindre l'objectif *Qualification 100 %*, c'est remettre les besoins des jeunes au cœur de notre action collective et non subordonner ceux-ci à quelque logique de fonctionnement gouvernemental. Il revient au premier chef au ministère de l'Éducation de faire ce virage.

Pour ce faire, il est primordial de reconnaître qu'il existe d'autres lieux que l'école où il est possible de mettre en œuvre la mission de l'éducation, entre autres, les groupes de la communauté. Ce faisant, il est alors possible d'identifier une série de ce que j'appellerais des sites de qualification ou sites d'éducation qui peuvent prendre le relais de l'école quand celle-ci représente le problème plus que la solution. Il faudrait reconnaître les compétences

qu'un jeune a pu développer en les fréquentant. Bien entendu, l'école est et doit rester le site de qualification principale autour duquel s'articulent les autres, mais cela implique par ailleurs que cette dernière doit avoir les moyens d'agir comme l'interface entre ces différents lieux.

De plus, le ministère de l'Éducation doit interpréter plus largement sa responsabilité en matière d'instruction obligatoire. Sans remettre en question l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire, le MEQ doit se reconnaître une responsabilité d'assurer la poursuite du développement des compétences nécessaires à l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Cette responsabilité pourrait prendre la forme d'une obligation de suivi qu'aurait l'école à l'égard du jeune *décrocheur*, obligation dont elle pourrait s'acquitter elle-même ou tout simplement en référant le jeune auprès d'une personne ou d'un groupe approprié. Ceci pourrait aussi avoir pour effet que le jeune *décrocheur* conserve un lien signifiant avec l'école. L'existence d'une telle obligation se justifie par le fait qu'on ne peut tolérer, comme c'est le cas aujourd'hui, que des jeunes disparaissent des fichiers du MEQ quand ils décrochent après 16 ans, pour les retrouver quelques années plus tard dans les fichiers de la Sécurité du revenu, plus amochés, sans qu'on leur ait offert d'alternatives valables.

Ensuite, sur le plan de l'action gouvernementale, le MEQ doit accroître son rôle de coordination. Comme il a été mentionné, les embûches qui se dressent devant trop de jeunes durant leur parcours scolaire relèvent d'une foule de faits sociaux et psychosociaux : pauvreté, problèmes familiaux, grossesse, toxicomanie, etc. Selon le partage des responsabilités ministérielles, ces « problèmes » relèvent de la juridiction d'autres ministères (Solidarité sociale, Enfance et Famille, Santé et services sociaux, Justice, etc.) mais dans la mesure où il y a des liens avec les difficultés que rencontrent certains jeunes durant leur parcours scolaire, le MEQ et les autres ministères concernés ont l'obligation morale

d'assurer une meilleure coordination de leurs actions. Après tout, les différents ministères ne doivent-ils pas travailler tous dans le même sens, c'est-à-dire assurer le bien commun et permettre à chaque citoyenne et citoyen du Québec d'être plus libre, plus autonome et plus égal dans les faits ?

Par ailleurs, il est important de préciser que l'objectif *Qualification 100 %* doit aussi avoir des répercussions pour les élèves qui complètent leur scolarité. En effet, on pourra se demander s'ils ont été en mesure de développer adéquatement toutes les compétences nécessaires à leur intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Ainsi, bien que le nouveau programme de l'école québécoise vise justement à tenter de faire plus, il faut permettre aux élèves de développer des compétences qui leur permettront de faire face aux multiples situations de la vie dans une société en changement constant. Il nous reste maintenant à voir comment cette réforme s'appliquera, et si tous les acteurs du monde de l'éducation feront preuve de la volonté politique nécessaire à sa mise en œuvre. Ceci étant dit, même dans ce cas, on ne peut prétendre que l'école pourra y parvenir seule. Certes l'école est un microcosme important, pour ne pas dire déterminant dans la formation des citoyens en devenir. Toutefois, l'école doit aussi être en mesure de faire découvrir aux élèves la complexité de notre société et toute la richesse de notre société civile. Nous devons reconnaître que le développement des compétences nécessaires à l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne peut et doit aussi se faire à l'extérieur de l'école. D'ailleurs, ne reconnaissons-nous pas que l'élève qui s'implique dans différents réseaux ou milieux, culturels, sportifs ou militants, a une longueur d'avance, qu'il a plus de chances de réussir ? La question que l'on doit alors se poser est de savoir si nous laissons cette plus-value s'acquérir de façon sporadique ou si nous mettons en place les conditions pour que le plus grand nombre y aient accès. Je pense que si l'on croit que l'égalité des chances est une responsabilité collective, nous devons avoir la volonté politique de l'offrir au plus grand

nombre. Le développement d'écoles ouvertes sur leur milieu (autre engagement du Sommet du Québec et de la jeunesse) est primordial pour y arriver.

Un engagement intergénérationnel

L'objectif *Qualification 100 %* est aussi une façon de s'acquitter de la responsabilité commune qu'ont les générations qui cohabitent en nous permettant de freiner une dynamique intergénérationnelle de pauvreté et d'exclusion. En effet, nous l'avons mentionné, les manquements à développer les compétences nécessaires à l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne sont la cause d'inégalités. Ainsi, si l'action successive des générations dans une société doit nécessairement viser l'amélioration des conditions de vie des générations futures en général, elle doit aussi viser à éliminer les causes structurelles de pauvreté et de l'exclusion.

Cet engagement entre les générations doit aussi être perçu comme le devoir pour la génération montante de reconnaître les actions des générations précédentes. Cela doit s'accompagner, en contrepartie, d'une certaine ouverture. Incidemment, les générations précédentes qui cohabitent avec les nouvelles façons de faire de la génération montante en vue de l'aider à mettre en œuvre sa contribution au développement de notre société sont l'essence même de l'objectif *Qualification 100 %*.

Enfin, 25 ans après l'adoption de la Charte québécoise des droits et libertés, legs important de la génération précédente, nous avons le devoir d'améliorer la mise en œuvre des droits économiques et sociaux qu'elle accorde aux citoyennes et citoyens du Québec. Ces droits sont depuis trop longtemps les enfants pauvres de notre Charte. Remédier à cette situation constitue le défi de la génération montante. L'objectif *Qualification 100 %*, un moyen d'y parvenir ! ♦

Un sac à dos lourd à porter

.....

Josée Cousineau¹

Pour un nombre important de jeunes, les sentiers qui mènent au sommet sont très escarpés et non défrichés. Heureusement, ces sentiers ne sont jamais impraticables dans la mesure où le jeune... est bien équipé. Avec les moyens mis à sa disposition, le jeune peut continuer d'explorer des façons de garder le cap sur son sommet !

Là où le tableau s'assombrit, c'est que quelques milliers de jeunes âgés entre 18 et 24 ans ne possèdent ni les moyens, ni les outils, ni les conditions gagnantes sur le plan social pour simplement avancer d'un pas ! Parlons-en un peu de ce jeune.

À 19 ans, son sac à dos est déjà trop lourd à porter : un secondaire trois non complété, quelques expériences de travail qui ont mal tourné et qui ont abouti à une demande d'assistance emploi, des parents eux-mêmes prestataires d'aide sociale depuis plus de 10 ans, une adresse dans un secteur défavorisé, un cercle d'amis qui valorisent le plaisir avant tout... Son sac à dos est déjà très lourd à porter.

Le portrait est noir et exagéré ? Pas du tout ! Il est plutôt tout à fait réaliste et touche plus de 3000 jeunes au Québec.

Le Sommet du Québec et de la jeunesse de février 2000 a permis de reconnaître que des jeunes... oui au Québec présentant ce profil. Et qu'en est-il des actions concrètes pour aider à alléger le sac à dos de ces jeunes ?

Certes, la mise en œuvre du projet Solidarité jeunesse par le ministère de la Solidarité sociale se veut un changement social positif pour les jeunes qui adressent une demande à l'assistance emploi. Le Québec peut offrir autre chose à ses jeunes qu'un chèque d'aide sociale. Mais encore faut-il que tous s'y investissent !

.....
1. Intervenante investie depuis 13 ans auprès des jeunes en difficulté. Elle travaille activement à l'implantation du projet Solidarité jeunesse.

L'éducation par exemple... Comment se fait-il qu'un jeune puisse laisser l'école avec permission, alors qu'il a à peine 16 ans ? Pire encore, comment se fait-il qu'un jeune puisse laisser l'école avec permission, sans qu'aucun lien systématique ne soit tissé avec le réseau communautaire ou public pouvant aider ce jeune ?

Un secondaire non complété avec une estime de soi minuscule... car des rejets, il en a vécu !! Incapable de suivre le modèle que lui impose l'école... Une éducation trop lente, trop vite ou simplement mal adaptée à ses besoins particuliers.

Le jeune décroche en se promettant de réessayer, un jour, à l'école des adultes... sachant bien que la vie sera trop difficile sans son secondaire 5. Souvent, le jour vient où il se décide de raccrocher dans un système d'adultes. À sa grande déception... c'est pareil... rien n'est différent... et il décroche à nouveau.

Alors, il se retrousse les manches et affronte le marché du travail... encore, car il ne est quand même à sa cinquième expérience de travail !! Pas facile non plus, l'accès

Un travail valorisant, qu'il aime faire !!

De là naît l'importance de soutenir le jeune dans toutes les sphères de sa vie... ne pas tenter d'isoler chaque besoin derrière des ministères différents qui ont chacun leur plan d'action bien à eux.

C'est ce que *Solidarité jeunesse* tente de concrétiser mais encore faut-il que tous s'y investissent ! ♦

Solidarité jeunesse est un projet lancé par le Ministère de la Solidarité sociale, qui aide les jeunes à trouver une solution de rechange à la sécurité du revenu et les amène à se définir un plan d'action menant vers l'autonomie.

Le projet est destiné à tous les jeunes de moins de 21 ans aptes au travail qui font une demande d'aide sociale et qui y sont admissibles.

Solidarité jeunesse offre aux jeunes une démarche progressive et personnalisée grâce à l'appui d'organismes communautaires, dont les Carrefour jeunesse emploi(CJE).

-  **Année francophone internationale, 2001**
Le bilan annuel de la Francophonie, AFI, 2001, 416 p.
-  **Jacques Allard**
Le Roman du Québec. Histoire. Perspectives. Lectures. Québec/Amérique, 2000
-  **Jacques Baugé-Prévost**
Histoire méconnue de l'écologie de la santé, Quebecor, 2001, 192 p.
-  **Y. Bélanger ; R. Comeau ; C. Métivier.**
La révolution tranquille 40 ans plus tard : un bilan, Vlb éditeur, 2000
-  **Michel Boucher, Filip Palda**
Ici, le peuple gouverne, Les Éditions Varia, 2000
-  **Gilles L. Bourque**
Le modèle québécois de développement de l'émergence au renouvellement, Presses de l'Université du Québec, 2000

-  **Marc Brière**
Point de départ! Essai sur la nation québécoise, Éditions Hurtubise, 2000, 228 p.
-  **John Ciaccia,**
La crise d'Oka, Miroir de notre âme, Leméac, 2000
-  **Roch Côté (Sous la direction de)**
Québec 2001, Annuaire politique, social, économique et culturel, Fides, 2000
-  **Roch Denis**
Les défis de l'université au Québec, Vlb éditeur, 2000
-  **Gilles Duceppe**
Question d'identité, Lanctôt Éditeur, 2000
-  **Christian Dufour**
Lettre aux souverainistes québécois et aux fédéralistes canadiens qui sont restés fidèles au Québec, Éditions Stanké, 2000
-  **Serge Cantin**
Dumont, Fernand, Un témoin de l'homme, Éditions l'Hexagone, 2000
-  **Jean Ferguson**
J'ai mal à la langue de mon pays, De Beaumont Éditeur, 2000, 78 p.
-  **André Gervais (Sous la direction de)**
Emblématiques de l'époque du joual, Lanctôt Éditeur, 2000
-  **Renée Joyal**
Les Enfants, la société et l'État au Québec, Éditions Hurtubise, 2000
-  **Robert Lahaise (Sous la direction de)**
Québec 2000, Éditions HMH Hurtubise, 2000
-  **Yvan Lamonde**
Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896, Fides, 2000

-  **Solange Lefebvre (Sous la direction de)**
Religion et identités dans l'école québécoise Comment clarifier les enjeux, Fides, 2000
-  **Jocelyn Létourneau**
Passer à l'avenir, Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui, Boréal, 2000
-  **Jean Levasseur**
Anatomie d'un référendum (1995), XYZ Éditeur, 2000
-  **Jean-François Lisée**
Sortie de secours, Comment échapper au déclin du Québec, Boréal, 2000
-  **Jocelyn Maclure**
Récits identitaires, Le Québec à l'épreuve du pluralisme, Québec/Amérique, 2000
-  **Yves Michaud**
Paroles d'un homme libre, Vlb éditeur, 2000
-  **Jean Morisset, Éric Waddell**
Amériques, Éditions de l'Hexagone, 2000
-  **Alain Peyrefitte**
De Gaulle et le Québec, Éditions Stanké, 2000
-  **Piette, Christine**
Où va l'Université? Le travail professoral : miroir d'une évolution, Éditions HMH-Hurtubise, 2000
-  **Michel Plourde, Michel Duval, Pierre Georgeault (Sous la direction de)**
Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie, Fides, 2000
-  **Sylvain Rivière**
Gaspésie rebelle et insoumise, Lanctôt Éditeur, 2000
-  **Fernande Roy,**
Histoire de la librairie au Québec, Leméac, 2000, 238 p.
-  **Marjolaine Saint-Pierre**
Saint-Castin, baron français, chef amérindien, 1652-1707, Éditions du Septentrion, co-édité aux Éditions Atlantica de Biarritz, 2000

-  **Adrien Thério**
Joseph Guibord victime expiatoire de l'évêque Bourget,
XYZ Éditeur, 2000
-  **Ismène Toussaint**
Louis Riel, Le Bison de cristal, Éditions Stanké, 2000
-  **Daniel Turp**
*La nation bâillonnée, Le plan B ou l'offensive d'Ottawa
contre le Québec*, Vlb éditeur, 2000
-  **Pierre Vadeboncoeur**
L'humanité improvisée, Bellarmin, 2000
-  **Pierre Vennat**
*Les poilus québécois de 1914-1918. Histoire des militaires
canadiens-français de la Première Guerre mondiale, tome 1*,
Éditions du méridien, 2000
*Les poilus québécois de 1914-1918 Histoire des militaires
canadiens-français de la Première Guerre mondiale tome 2*,
Éditions du méridien, 2000



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

 Jacques Langlais

Du village au monde : à la rencontre des cultures,

Avec la collaboration de Joseph Josy Lévy, Préface de
Guy Rocher, Montréal, Les Éditions Carte blanche,
2000, 442 p.

Voici un livre qui est porté par un grand amour de la diversité humaine, par un souci de l'autre qui va presque jusqu'à l'oubli de soi. L'autre, c'est l'anglophone, c'est le bouddhiste, c'est le musulman, c'est le juif, c'est l'autochtone... Jacques Langlais voudrait que tous les peuples, toutes les religions se rencontrent dans le respect, l'amitié, l'enrichissement mutuel, et c'est à cette utopie qu'il a consacré sa vie.

Il est né à Québec, en 1921, mais ses parents habitaient Rivière-Bleue, un village québécois situé non loin du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Il fit ses études classiques au collège de Saint-Laurent et devint religieux de Sainte-Croix. Il se rendit en Haïti comme missionnaire

mais la maladie le ramena à Montréal qui sera son lieu de résidence et son port d'attache pendant une vie longue et chargée de travaux.

Jacques Langlais a été rédacteur de revue, professeur, animateur de rencontres interculturelles et interreligieuses. Il a fondé le Centre Monchanin, devenu par la suite l'Institut interculturel de Montréal. Il a été membre et président de plusieurs organismes dont la Conférence mondiale des religions pour la paix.

Ce sont ses *Mémoires* qu'il nous offre dans ce livre *Du village au monde*, ou si l'on veut, son autobiographie qu'il a rédigée avec l'aide de son ami Joseph Josy Lévy qui a écrit la postface. C'est le récit de la vie d'un homme qui a une identité, certes, mais qui n'existe pleinement que par les nombreuses relations qu'il provoque ou qu'il accueille au cours des circonstances multiples qui tissent son existence. À travers le récit de sa vie, Jacques Langlais nous fait revivre l'histoire du Québec qui a évolué de la société catholique traditionnelle à la société moderne de l'après-concile Vatican 11 et de la postmodernité. Il compare les années de sa formation à la sortie de sa coquille. Il est un intellectuel qui œuvrait à la fois sur le terrain et dans le champ de la recherche. On pourrait dire que le sens de son évolution s'exprime par une démarche d'ouverture au monde, aux autres religions, aux autres peuples, aux autres cultures. Pourtant, comme le rappelle Joseph Josy Levy, il est resté profondément Québécois. « Jacques Langlais revendique haut et fort son héritage canadien-français et son identité québécoise qu'il demande que l'on respecte, tout comme il respecte celle des autres de façon sincère et authentique » (p. 426).

Dans la préface, Guy Rocher parle de Jacques Langlais comme d'un homme « qui a atteint sa pleine maturité », qui se raconte « avec une grande franchise, même avec une certaine candeur, et avec une humilité toujours touchante » (p. 11). Un être fascinant, ouvert à tout ce qui se passe dans

le monde, mais solidement lesté par des convictions à toute épreuve enracinées dans sa tradition spirituelle et son identité nationale.

Paul-Emile Roy

 **Paul Longpré**

Eusèbe Ménard, un vrai fils de François,

Fides, Saint-Laurent, 2000, 104 pages.

La connaissance historique couvre un vaste espace du territoire intellectuel. Ce savoir qui se veut organisé sur le passé se caractérise par des passerelles qui conduisent vers d'autres disciplines et qui n'en finissent plus de redéfinir les enjeux et les objectifs. Une science vivante que l'histoire ! L'histoire s'enrichit constamment des travaux, des recherches et des publications sur des sujets et des époques aussi nombreux que divers. Il y a les historiens patentés et il y a les artisans, les pionniers, les chroniqueurs, les conteurs de l'histoire. Ceux qui, comme au XVII^e siècle, défrichent de nouvelles terres et rendent ainsi accessibles des événements, des personnages et des témoignages qui ont laissé des traces encore fraîches dans la mémoire collective. Cet ouvrage contribue à ce vaste mouvement de reconstruction du passé qui traverse les générations et les horizons.

Parmi les grands axes de l'histoire de l'Amérique française le phénomène religieux occupe une place de premier choix. Fernand Dumont classait même Rome avec Paris et Londres parmi les trois pôles du Québec... Notre histoire conservera ses secrets tant et aussi longtemps que l'histoire de l'Église catholique, qui a tenu lieu de pays à tout un peuple pendant des siècles, ne sera pas achevée. L'histoire des religions est elle aussi source de précieux enseignements sur la société...

L'auteur de cette biographie du Père Ménard contribue donc à faire mieux connaître une certaine époque qui demeure parmi les moins fréquentées par les chercheurs

parce que encore trop récente. Cette période est trop présente dans certains esprits et marque toujours certaines institutions pour que la distance, qui détermine et définit l'histoire, commence vraiment à faire son œuvre. Il faut laisser au temps, le temps de faire son temps, disaient les Stoïciens. L'auteur nous permet d'accompagner, de suivre pas à pas ce franciscain original, le Père Eusèbe Ménard, qui a consacré sa vie à fonder des œuvres et qui fut l'une des figures marquantes par le contre-courant qu'il incarne au sein de l'Église montréalaise alors au pinacle de son triomphalisme...

Avec lui nous nous retrouvons en plein cœur d'une véritable révolution religieuse en devenir qui s'est déployée depuis le milieu des années cinquante et qui s'est prolongée pendant près d'un quart de siècle. Le Québec a eu sa *Révolution Tranquille*. Les changements majeurs que connut la religion au Québec pendant ces années étaient tout sauf tranquilles. L'Église du Québec s'est littéralement vidée d'une partie de ses ressources humaines, les temples furent dégarnis, la liturgie dépouillée et réformée etc. Au niveau de l'Église universelle ce sont aussi des années agitées. L'Église omniprésente et omnipotente de Pie XII sera immédiatement suivie de celle de Jean XXIII et de Vatican II qui viendront secouer brusquement et violemment la Tradition plusieurs fois séculaire d'une Église aux allures autoritaires. Le Père Ménard était à cheval sur ces deux époques. Voilà sans doute l'explication à bien des questions que Paul Longpré pose respectueusement et clairement dans ces pages où sont relatés avec doigté et élégance les principaux événements d'un pauvre Père franciscain qui en a vu de toutes les couleurs. Quelle audace que celle de ce fondateur de trois communautés religieuses dont le zèle apostolique, pourtant visionnaire et prémonitoire à plus d'un égard, poussa les autorités épiscopales, le Cardinal Paul-Émile Léger au premier chef, à intervenir vigoureusement dans ses affaires jusqu'à lui retirer son autorité sur les œuvres qu'il avait créées...

Au Canada français cette période de transition correspond à celle de la québéçisation. Une rupture qui se voudra libératrice se dessine et se précise. La vie d'Eusèbe Ménard se situe dans ce contexte. Dans ces pages nous découvrons un homme qui, malgré ses rapports difficiles avec les autorités ecclésiastiques, a persévéré dans son obstination à construire, à élargir les horizons de son action. Paul Longpré a aussi le mérite de lever le voile sur certains événements encore peu étudiés de la carrière épiscopale du Cardinal Léger, ce Sulpicien qui fut jadis le lien les évêques du Québec et l'Ordre de Jacques-Cartier, appelé aussi La Patente, était devenu Prince de l'Église. Une meilleure connaissance des milieux religieux ne peut que jeter un éclairage fécond sur le cheminement du peuple québécois. Paul Longpré vient d'ouvrir une autre porte sur ces fameuses années dont la connaissance historique est incontournable à quiconque veut comprendre ce Québec 2001.

Gilles Rhéaume

Noël Bélanger

Mgr Georges Courchesne (1880-1950),

Archevêché de Rimouski, Rimouski, 2000, 224 p.

En lisant ce livre de Noël Bélanger, je me disais que j'avais affaire à un ouvrage plus important que ce que je croyais au point de départ. La biographie d'un évêque québécois, après tout, ne peut présenter quelque chose de bien original! Nous avons eu tellement d'évêques qui ont été des personnages publics au Québec! Et voilà qu'on me raconte la vie d'un homme qui était extrêmement conservateur, en réaction non seulement contre la modernité mais contre le renouvellement de l'Église elle-même. J'avais entendu parler de son conflit avec Mgr Charbonneau, évêque progressiste de Montréal, qui avait été mystérieusement démis de ses fonctions. Certains avançaient même que Mgr Courchesne n'était pas étranger aux manigances

qui avaient entraîné cette disgrâce. Je me rappelais vaguement que cet évêque avait frayed avec Duplessis, qu'il s'était opposé au développement de l'Action catholique spécialisée, qu'il avait conduit son diocèse d'une main de fer, qu'il avait imposé aux fidèles de son diocèse un rigorisme moral vraiment abusif.

À mesure que je progressais dans ma lecture, je me disais que tout cela était vrai et en même temps que ce n'était pas si simple. Mgr Courchesne se faisait certes une très haute idée de son autorité d'évêque, et il entretenait une conception très cléricale de la société québécoise. Même s'il reconnaissait l'autonomie du pouvoir de l'État, il jugeait que les normes de la foi chrétienne devaient informer toute la vie de ses diocésains. Et c'est pourquoi il jugeait que le rôle de l'Église dans la société était très important.

Le bilan de son règne est impressionnant et nous force à admettre qu'on ne peut comprendre l'évolution du Québec, du moins celle du Québec rural du bas Saint-Laurent, et ces considérations valent analogiquement pour tout le Québec, si on ne saisit pas le rôle que l'Église y a joué. Georges Courchesne était très conscient des problèmes que devait affronter la société rurale. Il intervenait auprès du gouvernement, par exemple, pour que la seigneurie Thomas, propriété d'intérêts étrangers, passe au secteur public et serve à la population agricole et à la population ouvrière. Georges Courchesne a certainement été un de ceux qui ont le plus travaillé au développement régional. Il voulait habituer les gens à s'organiser eux-mêmes, à ne pas toujours compter sur les octrois de l'État. Il n'épargnait rien pour assurer le développement de l'UCC, des coopératives, et des organismes d'animation de la vie rurale. Il critiquait les politiciens qui manquaient de vision, et les curés et les évêques qui manquaient d'assurance et de zèle. Il y avait chez lui quelque chose du grand seigneur cultivé qui accueillait les hommes publics et les artistes. Conrad Black a dit de lui qu'il régnait sur son diocèse avec un absolutisme paternel.

Un personnage complexe, que ce Georges Courchesne. Un homme qui avait une grande liberté de parole à propos des politiciens et des membres du clergé. Il avait un humour souvent caustique et était parfois capable de colères qui terrifiaient ceux qui en étaient l'objet ou les témoins. Noël Bélanger nous le présente dans toute sa complexité, et apporte par le fait même une contribution remarquable à l'histoire de cette région du Québec.

Nive Voisine, historien et professeur émérite de l'Université Laval, a écrit l'introduction et le dernier chapitre de cet ouvrage dont il a suivi de près la rédaction. Le livre est imprimé sur un papier glacé, agrémenté de nombreuses photographies et d'encadrés qui en rendent la lecture très agréable.

Paul-Émile Roy



***La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec***

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

***Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec***



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369

Soyez notre mécène !

.....

Protégez l'avenir de L'Action nationale !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de **L'Action nationale** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au **CLUB DES 100 ASSOCIÉS** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

LE BULLETIN DU LUNDI

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent le *bulletin du lundi* par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à Internet, les voici reproduits ici.

TOURNER À VIDE

Le Parti libéral du Québec se résigne : au plan constitutionnel, il va se contenter de grenailles. Des débris de certains articles de l'Accord du lac Meech, des déclarations satisfaites de Benoît Pelletier pour redire son adhésion inconditionnelle à l'ordre *canadian* et, par-dessus tout, un engagement à ne rien tenter qui pourrait indisposer Ottawa et les provinces, à éviter la confrontation et à tout faire pour être un bon joueur provincial.. Tel est le programme constitutionnel rendu public cette semaine par un Jean Charest qui n'a jamais eu l'air aussi déconnecté de la réalité.

Stéphane Dion l'avait déclaré dès le lendemain de l'élection fédérale : le dossier québécois est clos. Paul Martin en a rajouté en sommant les péquistes de se chercher un chef en parlant d'autre chose que de la souveraineté. Et Jean Chrétien a tout simplement envoyé pâître le commis du PLQ le même jour où il s'attribuait la démission de Lucien Bouchard comme trophée de chasse.

Mais rien n'y fait, les libéraux, qui n'ont jamais été si provinciaux, continuent de foncer dans le néant. Le programme sur lequel ils s'activent n'a plus rien à voir avec la réalité politique du Canada. Il s'agit seulement d'une entreprise de camouflage idéologique destinée à occuper et berner la bourgade québécoise.

Il n'y a plus d'autre programme pour les fédéralistes québécois que la soumission à la Constitution de 1982. Le Canada est satisfait de son arrangement institutionnel, il ne se fait pas le moindre souci avec l'exclusion du Québec et il accepte de plus en plus aisément la logique unitaire que le gouvernement Chrétien déploie ouvertement. Les libéraux de Jean Charest le savent et l'acceptent. Tout ce qu'ils cherchent, c'est le moyen de le faire accepter par la fraction de l'électorat francophone dont ils ont besoin pour gagner une élection, une seule. Une fois au pouvoir, ils s'empresseront de donner les consentements requis pour engluier d'une légitimité provinciale la minorisation définitive de notre peuple. Ils s'entêtent donc à chercher une formulation qui leur donnerait moins une position politique solide qu'un alibi. Ils cherchent un nouvel adjectif porteur : fédéralisme conciliant ? Accommodant ? Coopérateur ? Bref, un gadget à sondage.

Jean Charest mise sur l'inexorable alternance : un jour le Parti Québécois va perdre le pouvoir, usé, rejeté par un électorat qui n'aura d'autre choix que de se rabattre sur le PLQ. Il lui suffit donc de gagner du temps, de donner les apparences de sérieux à une position constitutionnelle qui maquille l'insignifiance et la soumission. Le plus absurde serait de voir sa manœuvre confortée par l'abdication de certains souverainistes tentés de diluer leur option pour ne pas avoir à faire l'effort de dépassement que la conjoncture leur impose. Les ignares qui, cette semaine, ont tenté de lancer les souverainistes sur la piste d'une province catalane jouent en effet le jeu du PLQ. Laisser accréditer l'idée qu'une proposition politique soumise à une validation

canadienne puisse constituer une avenue fructueuse pour le développement du Québec tient du plus lâche aveuglement. En outre, c'est une hypothèse bête: le Québec est une inspiration pour la Catalogne, inverser la référence, tient de l'ignorance crasse de la situation catalane et témoigne d'un esprit démissionnaire répugnant.

Les souverainistes qui vont devoir s'accommoder d'un nouveau chef sans avoir eu l'occasion de débattre des meilleurs moyens de mettre en œuvre une stratégie de gouverne conforme à nos intérêts nationaux vont devoir faire preuve de rigueur et d'inventivité. Ce qui ne se sera pas fait dans les instances du Parti Québécois doit se faire dans la société civile. La conjoncture politique est plus limpide que jamais: sans l'impulsion du projet d'accession à l'indépendance la société québécoise est condamnée à consentir à sa minorisation et à assister, impuissante, au spectacle de sa propre déportation aux marges du jeu politique d'un Canada qui refuse obstinément de la voir autrement. Le Québec ne débat plus qu'avec lui-même.

L'insignifiance constitutionnelle des libéraux de Jean Charest est un signe avant-coureur. Si elle ne trouve pas le courage de s'assumer dans la souveraineté, la société québécoise est condamnée à tourner à vide.

Robert Laplante
Directeur

.....
Bulletin du 22 janvier 2001
.....

LA JUSTE MESURE DES CHOSES

Il n'est pas facile de contrer la propagande insidieuse. Bernard Landry s'est impatienté. Un coup de gueule et c'est reparti. Il n'aura pas mis longtemps à retrouver la position naturelle d'un premier ministre du Québec dans le Canada: la défensive. On peut certes estimer que la technique et le propos n'étaient pas, comme il l'a dit lui-même,

« la trouvaille du siècle ». Sans être complaisants, rien ne sert de jouer les candides. Ce n'était qu'une question de temps avant qu'un incident n'éclate. Car c'est inévitable : on finit toujours par sentir le joug.

Ottawa met tout en œuvre pour briser non seulement l'élan souverainiste, mais le Québec lui-même. Le Canada n'accepte pas le Québec français. Ses concessions sont faites : au plus et au mieux, une loi sur les langues officielles, et un statut de minoritaire à perpétuité. Pour réduire à néant toute volonté d'exister autrement, tous les coups sont permis. À commencer, bien sûr, par le plus banal, celui du « deux poids, deux mesures » : *Le Devoir* révèle à la une (26 janvier) que la recherche de visibilité est plus pressante au Québec, au point de n'avoir rien en commun avec ce qui est exigé ailleurs Canada. Le droit des citoyens à être informés de ce que fait Ottawa des impôts qu'il perçoit n'est pas invoqué avec la même ferveur ailleurs. Les Cauchon, Coderre et autres francophones de service sont moins prompts à faire du zèle à Orangeville...

L'incident du drapeau devant l'Aquarium de Québec n'est qu'une manifestation de plus du travail de sape qu'exerce Ottawa à même son pouvoir de dépenser, c'est-à-dire à même nos impôts. Travail de sape des politiques linguistiques par imposition d'un bilinguisme heurtant notre choix et nos lois faisant du français la seule langue officielle du Québec. Travail de sape des repères identitaires en multipliant les gestes, les occasions et les rappels de la condition minoritaire dans laquelle il nous tient. Le drapeau canadien vient redire la volonté de subordonner les symboles québécois.

Les crâneurs qui s'évertuent à banaliser la portée de ces gestes, à réduire à des vétillies ce genre d'affrontements ne cherchent qu'à nier la logique d'occupation qui structure l'ensemble des interventions d'Ottawa sur notre territoire aussi bien que sur notre espace culturel. Les sommes faramineuses qui sont consacrées aux dimensions symbo-

liques du *nation building canadian* représentent autant d'investissements au service d'un État unitaire. Le Québec, évidemment, saigné à blanc par une stratégie fiscale et le pillage systématique de la caisse d'assurance-emploi, ne peut riposter avec les mêmes moyens. Pis encore, il se fait toujours enfermer dans le chauvinisme : au mieux, il a l'air de faire des histoires de clocher, au pire, il paraît mordre la main qui le nourrit – toujours un petit Dion quelconque se lève pour l'accuser de cracher dans la soupe.

Bernard Landry qui, à titre de ministre des Finances et de l'Économie avait souvent minimisé le poids des symboles en regard des gros sous d'Ottawa, vient tout simplement d'éprouver les contraintes de sa future fonction. Un premier ministre qui souhaite mobiliser son peuple ne peut négliger le rôle des symboles et encore moins les réduire à la seule dimension instrumentale. Dès lors qu'il attaque l'action symbolique de nos adversaires, il a et aura toujours le mauvais rôle. Car les puissants ne manquent pas de moyens pour se draper dans la vertu. C'est là un des attributs essentiels de la domination : la possibilité d'imposer sa lecture des faits et d'en faire la norme de toute civilité.

L'incident a fait du bruit. Il a heurté le sentiment national *canadian*. Il ne faut pas en exagérer la portée. Il faut surtout en prendre la juste mesure. Pour ce même sentiment national, c'est notre existence même qui constitue un heurt. Que la chose s'exprime avec plus ou moins d'élégance ne change rien à la négation fondamentale : le Canada ne nous reconnaît pas comme peuple. Il entend nous le faire savoir et nous le démontrer à grand renfort de drapeaux comme de subventions et d'Union sociale. Et il est prêt à mettre le prix pour nous arracher le consentement à notre propre minorisation.

On ne peut contrer la propagande que par la mobilisation politique sur des projets authentiques. La volonté de vivre en accord avec ce que nous sommes et ce que nous voulons devenir est le plus puissant antidote à la manipu-

lation idéologique. Canaliser cette volonté, la tremper à l'épreuve de réalisations inspirant la confiance et la fierté, voilà ce qui est attendu du futur premier ministre. Pour le reste, le Canada ne nous reconnaîtra que lorsque, démonstration faite de notre volonté de nous assumer souverainement, ses intérêts lui dicteront la conciliation.

Robert Laplante
Directeur

.....
Bulletin du 29 janvier
.....

ON NE RÊVE PAS DE DISPARAÎTRE

Pierre Trudeau a fait toute sa carrière de *Great Canadian* à proclamer la mort du séparatisme. Jean Chrétien, fort d'une pluralité des voix au Québec dans une élection au plus faible taux de participation de ce siècle, se pavane à son tour avec le *Clarity Bill*. Stéphane Dion joue les oracles et devise sur le sens de l'histoire pendant que Pierre Pettigrew se drape dans la modernité mondialisée. Le Canada pense toujours en avoir fini avec le Québec.

Le discours du trône de cette semaine vient témoigner de ses certitudes. Pas un mot sur l'unité nationale, ont noté les commentateurs, les uns pour se réjouir et se convaincre qu'il y a là une preuve supplémentaire que la chose est bel et bien réglée, les autres, au Québec généralement, pour s'en étonner, pour déplorer la disparition de cet espace où ils cherchent encore à moyenniser, à se donner le sentiment qu'un fédéralisme à la québécoise est encore possible.

Cette fois-ci le Canada fait reposer la certitude d'avoir réglé la question québécoise sur la réalité de sa démographie et sur les découpages de sa carte électorale. Un gouvernement majoritaire pouvant être formé sans l'appui du Québec, il n'est plus aussi nécessaire qu'avant de faire semblant d'être à l'écoute de ses doléances. Désormais, le Canada fait ouvertement la politique de ses aspirations et

de ses intérêts nationaux. En refaçonnant sa carte électorale, il a littéralement enfermé la question du Québec dans la bourgade provinciale. Il n'y a plus de nécessité stratégique à pactiser avec les fédéralistes québécois.

Certes, il serait plus commode de gérer une minorité récalcitrante en pouvant compter sur son adhésion à l'ordre constitutionnel, mais cela n'est pas essentiel à la dynamique politique. S'il reste des concessions à faire pour obtenir cette adhésion, elles ne peuvent être que cosmétiques c'est-à-dire de nature strictement idéologique. C'est pourquoi les libéraux de Jean Charest sont si coincés : tout au plus peuvent-ils espérer un accord sur un nouvel adjectif à accoler au consentement inconditionnel qu'ils accordent au Canada. Jean Chrétien ne leur fera pas cette grâce. Il reviendra à son successeur de se présenter en homme du renouveau avec une épithète qui deviendra le hochet qu'agiteront les éternels raisonneurs de la nouvelle chance au coureur *canadian*.

Chaque épisode de l'histoire constitutionnelle canadienne s'accompagne d'une litanie sur la fin de la division, sur l'unité enfin réalisée, sur l'entrée dans la modernité du Canada etc. Pendant qu'ils cherchent à se rassurer, les politiciens canadiens ne parviennent jamais à endiguer le dynamisme québécois. Au plus, ils le ralentissent, lui font faire des détours, en brouillent les perceptions en donnant l'avant-scène à quelques francophones de service. Mais toujours le Québec persévère dans son être et résiste à sa minorisation. La volonté de s'assumer pleinement se traduit chaque jour davantage dans la configuration de nos institutions. Tôt ou tard, cela débordera de manière décisive dans le champ politique.

Ceux-là qui pensent que les élections fédérales de cet automne ont été inutiles ne saisissent pas bien ce qui est en train de se jouer. Le Canada vient d'entrer dans une phase de restructuration majeure. Jean Chrétien met en place les mesures administratives et les politiques qui donnent son

socle au Canada unitaire. Les partis de l'opposition ont du mal à prendre acte de la nouvelle donne politique parce qu'ils adhèrent trop profondément aux aspirations nationales qu'elle sert. La population canadienne répond bien au *nation building*. Elle voit le Canada pour elle-même, ne sent pas le moins du monde coupable de ne pas nous reconnaître – au point même où ne s'élèvent à peu près pas de voix pour admettre au moins le fait que nous serons toujours voisin et qu'il est en conséquence absurde de prétendre qu'aucune forme de relation formelle ne sera jamais envisageable.

Jean Chrétien vient d'annoncer cette semaine qu'il entend continuer de faire imploser la dynamique politique de la province de Québec. Loin des compétences provinciales! Plus question même de faire semblant de se préoccuper du Québec. Il n'y a plus de destin spécifique pour les Québécois dans le Canada. En dehors du projet souverainiste, il n'y a plus de politique québécoise. Les affaires provinciales ne deviendront qu'un tremplin pour les carriéristes qui rêveront d'aller briller dans le seul vrai gouvernement « national » ou qui devront se contenter de ne jouer que les « big fish in small pond ». C'est une logique en tous points contraire aux intérêts et aux aspirations de notre peuple. On ne rêve pas de disparaître.

Robert Laplante
Directeur

.....
Bulletin du 5 février
.....

Capacité de convaincre

Votre article me laisse un goût bizarre !* Il ne faudrait pas que le Parti québécois prenne le pouvoir et qu'il devienne un bon gouvernement car inévitablement, il va spolier à terme l'option souverainiste .

Je crois que le Québécois moyen qui gagne sa pitance à la sueur de son front est prêt à la souveraineté si le gouvernement fait ses preuves. Si le gouvernement ne fait rien pour lui, il ne souscrira pas à la souveraineté. Je trouve vos solutions un peu palabreuses qui ne rejoignent pas le peuple. Il faut sortir de notre cercle restreint de convaincus et aller parler aux tièdes et même aux fédéralistes convaincus comme je m'efforce de le faire chaque fois que l'occasion se présente.

Je pense à la souveraineté tous les jours mais votre façon de qualifier les bons et les moins bons souverainistes

* NDLR : bulletin du lundi du 15 janvier 2001, numéros 1, 2 ; janvier/février 2001 p. 208.

me laisse perplexe. La seule fenêtre que vous laisser au Parti québécois est de faire un référendum dès qu'il est réélu car dès qu'il exerce le pouvoir, il perd rapidement sa capacité de convaincre. Bien à vous.

Normand Carrier



Ardent, lucide, réaliste

Aujourd'hui 11 janvier, grosse bombe dans le ciel politique du Québec : démission du premier ministre Lucien Bouchard. Ce qui nous a valu à 15h aujourd'hui le meilleur discours souverainiste entendu depuis belle lurette. Ardent, lucide, réaliste.

- Ardent et honnête comme l'homme qui a donné le meilleur de lui-même

- Lucide et modeste, admettant que ses efforts n'ont pas suffi à rallier la majorité

- Réaliste, en politicien voué à une cause plutôt qu'au pouvoir devant l'ambivalence populaire et les ambiguïtés idéologiques de son parti (qui perd son meilleur atout).

Il décide de laisser à d'autres la tâche de mener à terme un idéal collectif d'émancipation nationale qu'il avait fait sien. « *Pis c'est pas moé qui va l'blamer. Non, non* » comme disait Félix.

Gilles de LaFontaine



Défendre notre langue

... La langue et la culture forment chez nous un bien collectif qu'il appartient à notre gouvernement de défendre. Il en va de notre existence même. Tant pis si nos représentants au niveau fédéral manquent à leur tâche de convaincre les anglophones de l'importance de nos démarches. [...] Je laisse aux experts la décision à savoir si la francisation de nos immigrants se fait adéquatement, mais chose certaine on ne peut laisser planer le doute dans leur esprit quand à la langue et à la culture qui doivent dominer sur notre territoire. Que ceux qui préfèrent s'angliciser aillent le faire ailleurs. Ils ont un bon choix de lieux où aller.

L'enseignement de l'anglais doit se faire quand même dès le niveau primaire, par souci d'efficacité pédagogique. Mais l'enfant doit d'abord être mis au courant de l'histoire de la formation de la langue anglaise du onzième au quatorzième siècle, de l'Anglo-Saxon primitif, formé de nombreux monosyllabiques, qui a emprunté au français plus de la moitié de son vocabulaire, et une bonne partie de sa syntaxe. Ils doivent savoir qu'une bonne connaissance du français et de ses racines latines ouvre la porte à l'apprentissage de plusieurs autres langues, y compris l'anglais.

Pierre LeRiche
Aylmer

Extrait d'un texte soumis aux États généraux sur la langue française.



Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Robert Laplante

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Secrétariat

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

Membres

Guy Bouthillier

Pierre de Bellefeuille

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Colette Lanthier

Alain Laramée

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Yves Michaud

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

Fernand Allard

Patrick Allen †

François-Albert Angers

Gaston-A. Archambault †

Jean-Paul Auclair

Paul Banville

Thérèse Baron

Yvan Bédard

Henri Blanc

Antoinette Brassard

Henri Brun

Jean-Charles Claveau

Roch Cloutier

Robert Côté

Louis-J. Coulombe

Gérard Deguire

Bob Dufour

Yves Duhaime

Nicole Forest

Léopold Gagnon

Henri-F. Gautrin

Claude Ghanimé

Paul Grenier

Michel Grimard

Yvon Groulx

Marcel Henry

Lucie Lafortune †

Anna Lagacé-Normand †

Bernard Lamarre

Denis Lazure

Jacques-C. Martin

Yvon Martineau

Louis Morache

Rosaire Morin †

Huguette Plante

Arthur Prévost

René Richard †

Jacques Rivest

Ivan Roy

Marcel Trottier

Réal Trudel

Cécile Vanier

Claude-P. Vigeant

Madeleine Voora

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

MARC VEILLEUX IMPRIMEUR INC.

- *Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- *Manuels techniques*
- *Listes de prix*
- *Rapports internes*
- *Catalogues*
- *Listes de membres et répertoires*
- *Rapports annuels et agendas*
- *Dépliants*
- *Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4

Tél. : (450) 449-5818

Fax : (450) 449-2140



OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

**425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5**

(514) 288-8711

ABONNEMENT

	10 numéros	20 numéros
Étudiant	22 \$	40 \$
Personne à faible revenu	25 \$	45 \$
Personne à revenu moyen et institution	42 \$	78 \$
Personne à revenu élevé	100 \$	175 \$
Abonnement de soutien	500 \$	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 \$	125 \$

*Un reçu fiscal est émis
pour tout don.*

Numéro de permis : 0341362-22-08

Club des 100 Associés : 1000 \$

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 83 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

**Le partenaire Optimum
de la retraite des Québécois :**



**FONDS
OPTIMUM**

- Excellentes performances
- Personnel de compétence inégalée
- Aucune commission à l'entrée ou à la sortie
- Disponibles pour vos REER, FERR et placements réguliers

Pour plus d'information, appelez-nous :

Région de Montréal : **(514) 288-1600**
Extérieur : **1 800 OPTIMUM (678-4686)**
Télécopieur **(514) 288-1567**



OPTIMUM PLACEMENTS INC.

Le partenaire Optimum de votre retraite®

425, boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 030, Montréal (Québec) H3A 3G5

® Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie, ça prend des outils.



1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113